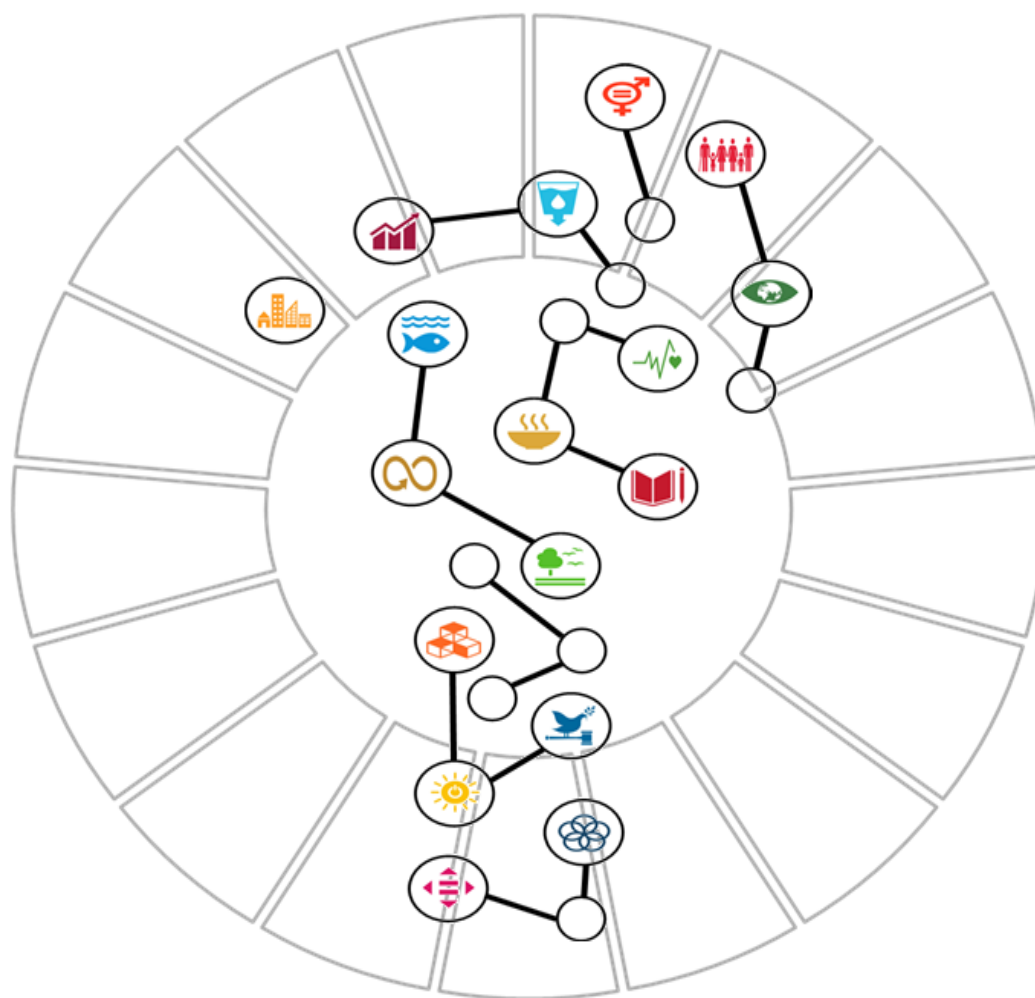




MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE LA COORDINATION DE  
L'ACTION GOUVERNEMENTALE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

# RAPPORT NATIONAL 2021

## SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE ODD



Décembre 2022



## Sommaire

---

<b>Sommaire</b> .....	i
<b>Liste des sigles et abréviations</b> .....	ii
<b>Liste des graphiques</b> .....	iv
<b>Liste des figures</b> .....	vi
<b>Liste des tableaux</b> .....	vii
<b>Résumé Exécutif</b> .....	viii
<b>Introduction</b> .....	11
<b>Méthodologie générale</b> .....	13
<b>Partie 1 : Situation socio-économique en 2021</b> .....	16
<b>Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD</b> .....	24
<b>Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD</b> .....	30
<b>Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives</b> .....	148
<b>Conclusion</b> .....	157
<b>Table des matières</b> .....	162

## Liste des sigles et abréviations

---

ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité et de Santé des Aliments
ACCESS	Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux
AEP	Alimentation en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANAEP-MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
APD	Aide Publique au Développement
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ARV	Anti Rétro Viraux
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
CAPE	Centre d'Accueil et de Protection des Enfants
CNHU-HKM	Centre National Hospitalier et Universitaire-Hubert Koutoukou Maga
CPS	Centre de Promotion Sociale
CPSA	Centre de Promotion Sociale des Aveugles
CRA	Centre de Recherche Agricole ;
DDAEP	Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DDASM	Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance
EEP	Equivalent de Point d'Eau
FADEC	Fond d'Appui au Développement des Communes
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
GF	Groupement Féminin
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSDR	Global Sustainable Development Report / Rapport Mondial sur le Développement Durable
IMF	Institutions de Microfinance
LRCQE	Laboratoire de Recherche pour le Contrôle Qualité de l'eau
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
Mcpp	Microcrédit aux plus pauvres
MENC	Ministère de l'économie numérique et de la communication
MSp	Ministère des Sports
OEHV	Orphelins, Enfants à Haute Vulnérabilité
OEV	Orphelins, Enfants Vulnérables
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PAGIPG	Projet d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et de la Gouvernance
PH	Personnes Handicapées
PKI	Public Key Infrastructures
PMT	Proxy MeansTests

PMT	Proxy Mixte Test
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PTA	Personnes de Troisième Age
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH-SIDA
RAVIP	Recensement Administratif à Vocation Identification Population
SAEP-MV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages
SBIN	Société Béninoise des Infrastructures du Numérique
SBIR	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion
TNT	Télévision Numérique Terrestre
UNB	Université Nationale du Bénin
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFF	Violences Faites aux Femmes

## Liste des graphiques

---

<b>Graphique 1</b> : indicateur 1.2.1 proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG).....	53
<b>Graphique 2</b> : indicateur 1.4.1 proportion de la population vivant dans les ménages ayant accès aux services de base.....	53
<b>Graphique 3</b> : Indicateur 2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave.....	55
<b>Graphique 4</b> : Indicateurs 2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%) et 2.2.2 Prévalence de la malnutrition.....	56
<b>Graphique 5</b> : indicateur 2.3.1 (Volume de production par unité de travail) .....	58
<b>Graphique 6</b> : Indicateur 3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans (%)...	60
<b>Graphique 7</b> : Indicateur 3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH.....	61
<b>Graphique 8</b> : 3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants (%) .....	61
<b>Graphique 9</b> : Indicateur 4.1.8 (Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire) .....	62
<b>Graphique 10</b> : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives) .....	65
<b>Graphique 11</b> : indicateur 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (données administratives).....	66
<b>Graphique 12</b> : indicateur 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire .....	69
<b>Graphique 13</b> : indicateur 4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire.....	71
<b>Graphique 14</b> : 4.5.2 Indice de parité (filles/garçons du taux de scolarisation dans le secondaire .....	73
<b>Graphique 15</b> : indicateur 4.5.5 : indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants .....	74
<b>Graphique 16</b> : indicateur 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charge) .....	76
<b>Graphique 17</b> : Indicateurs 5.5.1 (Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux) et 5.5.2 (Proportion de femmes ministres).....	77
<b>Graphique 18</b> : Indicateurs 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural .....	79
<b>Graphique 19</b> : Indicateur 6.5.1 -Degré de mise en œuvre de la politique intégrée des ressources en eau.....	81
<b>Graphique 20</b> : indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité.....	99
<b>Graphique 21</b> : indicateur 7.1.2 : Taux d'électrification.....	100
<b>Graphique 14</b> : indicateur 7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson .....	101
<b>Graphique 15</b> : indicateur 8.2.2 Ressources propres de la commune par habitant.....	102
<b>Graphique 16</b> : indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles...	103
<b>Graphique 17</b> : indicateur 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier) .....	104
<b>Graphique 18</b> : indicateur 9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin .....	105
<b>Graphique 27</b> : indicateur 9.1.5 Trafic fret aérien.....	106
<b>Graphique 20</b> : indicateur 9.1.6 Transport marchandises au port (millier de tonne) .....	106
<b>Graphique 21</b> : Indicateur 9.1.9 : Temps moyen de séjour des navires au Port.....	107
<b>Graphique 22</b> : indicateur 9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe .....	108
<b>Graphique 23</b> : indicateur 9.1.14 Taux de couverture du territoire à l'internet haut débit.....	108
<b>Graphique 24</b> : indicateur 9.2.1 (Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB .....	110
<b>Graphique 25</b> : indicateur 9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant) .....	111
<b>Graphique 26</b> : indicateur 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.....	112

<b>Graphique 27</b> : indicateur 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe),.....	123
<b>Graphique 28</b> : indicateur 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes) .....	124
<b>Graphique 29</b> : indicateur 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes) .....	125
<b>Graphique 30</b> : Indicateur 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime <sup>n</sup> t corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent).....	137
<b>Graphique 31</b> : indicateur 16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire .....	139
<b>Graphique 32</b> : indicateur 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement). 140	
<b>Graphique 33</b> : indicateur 16.3.3 (Distance moyenne au Tribunal de Première Instance).....	141
<b>Graphique 34</b> : indicateur 16.3.4 (Ratio magistrat/habitant).....	142
<b>Graphique 35</b> : indicateur 16.3.5 (Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part).....	142
<b>Graphique 36</b> : indicateur 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5ans ayant été enregistrée par une autorité d'état-civil.....	144
<b>Graphique 37</b> : Indicateur 16.9.2 (Proportion de postes diplomatiques consulaires pourvus en registre d'état-civil).....	145
<b>Graphique 38</b> : indicateur 16.9.3 (Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin .....	147

## Liste des figures

---

<b>Figure 1</b> : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département en 2021 .....	64
<b>Figure 2</b> : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par département et par commune en 2021 (%) .....	66
<b>Figure 3</b> : Taux brut de Scolarisation dans le secondaire par département et par commune en 2021 (%) .....	68
<b>Figure 4</b> : Taux net de scolarisation dans le secondaire par département et par commune en 2021 ....	70
<b>Figure 5</b> : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département et par commune en 2021 .....	72
<b>Figure 6</b> : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par département et par commune en 2021 .....	73

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau 1</b> : Synthèse des taux d'exécution financière des actions prioritaires du pilier « Population » au titre de l'année 2021 .....	30
<b>Tableau 2</b> : Synthèse des taux d'exécution financière des ODD du pilier « prospérité ».....	82
<b>Tableau 3</b> : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Planète » .....	114
<b>Tableau 4</b> : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Paix »...	127



## Résumé Exécutif

---

1. En 2021, l'économie mondiale a connu une forte remontée de l'activité économique contraire au recul enregistré en 2020 du fait des effets de la pandémie de la COVID-19. Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) publiées en juillet 2022, le taux de croissance de l'économie mondiale ressortirait à 6,1% en 2021, contre une prévision de 5,9% établie plus tôt en octobre 2021 et une estimation de -3,1% en 2020. Cette évolution positive de l'activité économique au plan mondial serait consécutive aux avancées rapides dans les campagnes de vaccination contre la COVID-19, à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutiens budgétaires des Etats, aux subventions accordées aux entreprises aux plans de la relance économique des Etats et aux politiques monétaires accommodantes.

2. Cependant, malgré cette évolution, suivant les prévisions de référence, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut mondial (PIB) devrait s'établir à 3,2% en 2022 et 2,9% en 2023, soit une baisse respective de 1,7 point et de 1,1 point de pourcentage par rapport aux prévisions d'octobre 2021. Ce ralentissement prévu en 2022 s'explique entre autres, par : i) les retombées de la guerre en Ukraine, ii) l'inflation plus forte du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que des déséquilibres persistants de l'offre et de la demande et iii) le durcissement des conditions financières mondiales allant de pair avec l'atteinte de hausses plus fortes des taux d'intérêt par les banques centrales afin d'atténuer les pressions inflationnistes.

3. A l'instar de l'évolution au plan mondial, l'activité économique au plan national s'est déroulée dans un environnement globalement favorable sur la période 2019-2021 avec un taux moyen de 6,0%, en dépit du contexte particulier de la pandémie de la Covid-19.

4. Au plan national, l'activité économique s'est déroulée en 2021 dans un contexte marqué par la poursuite de la mise œuvre du Plan de riposte anti-COVID-19 et du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021, en phase avec le Plan National de Développement (PND) 2018-2025. Le Gouvernement, à travers sa politique, a poursuivi la mise en place des fondements de la transformation structurelle de l'économie béninoise, en vue d'assurer une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses. Sur cette base, et au regard de l'évolution de l'environnement

international et sous-régional à fin décembre 2021, le taux de croissance économique a été estimé à 7,2% contre 3,8% en 2020. Les facteurs favorables à la performance économique enregistrée en 2021 sont entre autres : i) la forte hausse du trafic portuaire au-delà des attentes, en lien avec l'ouverture des frontières du Nigéria depuis le mois de décembre 2020 et la reprise de l'économie internationale ; ii) l'accélération de la construction des infrastructures socio-économiques en raison de la disponibilité à temps des ressources, notamment à travers les deux émissions obligataires internationales et les allocations de Droit de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI ; iii) le dynamisme de l'activité dans les branches liées au tourisme.

5. Le document d'adoption de l'Agenda 2030 recommande aux États d'entreprendre et de mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable. À cet effet, les États doivent : (i) veiller à l'alignement des politiques et mesures aux ODD, (ii) participer au suivi global et régional de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et (iii) suivre l'Agenda 2030 au niveau national, déconcentré et décentralisé. Au titre de l'année 2021, la mise en œuvre de ces recommandations s'est fait au Bénin principalement à travers : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; (ii) dissémination des résultats du rapport du suivi de la mise en œuvre des ODD auprès des acteurs au niveau local ; (iii) les travaux de la Task Force ODD ; et (iv) le renforcement des capacités des responsables et cadres communaux sur les outils d'intégration des cibles spatialisées dans les PDC nouvelle génération.

6. L'année 2021 a été marquée par de nombreuses réalisations entrant dans le cadre des piliers population, prospérité, planète, paix. Pour le pilier « population » composé des ODD 1 (Pas de pauvreté); 2 (Faim zéro) ; 3 (Bonne santé et bien-être) ; 4 (Education de qualité) ; 5 (Egalité entre les sexes) et 6 (Eau propre et assainissement à fin décembre 2021, pour une prévision de 253 966,15 millions de F CFA, il a été réalisé un taux d'exécution financière de 76,53%. En ce qui concerne le pilier « prospérité » qui regroupe les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable) ; 8 (Travail décent et croissance économique) ; 9 (Industrie, innovation et infrastructure) ; 10 (Inégalités réduites) et 11 (Villes et communautés durables), le taux de réalisation financière est de 63,31% pour un montant programmé de 453076,40 millions de FCFA. Quant au pilier

« planète » constitué des ODD 12 (Consommation et production responsables) ; 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ; 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre), il a été enregistré un taux d'exécution financière de 63,55% pour une programmation financière de 22 764,483 millions de FCFA. Enfin, pour le pilier « paix » consacré par l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), il est à noter un niveau d'exécution financière de 91,88% pour un montant programmé de 46 291,46 millions de FCFA. De ce fait, pour l'ensemble des quatre piliers, le montant total réalisé est de 538 178,46 millions FCFA contre une programmation financière de 776 098,50 millions FCFA soit un taux d'exécution financière de 69,34%.

7. Au bout du chemin parcouru en 2021, essentiellement trois leçons ont été apprises : i) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; ii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et iii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD. En perspectives, il faudra renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué par l'organisation du Forum National sur les ODD (FNODD) en 2023 ; assurer l'intégration des cibles spatialisées des ODD dans les nouvelles générations des Plans Développement Communaux (PDC), accélérer la réalisation des ODD à travers l'opérationnalisation du cadre d'accélération de la mise en œuvre des ODD pendant les 8 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et mettre en œuvre le projet de renforcement des capacités des acteurs et d'opérationnalisation des systèmes d'information statistique des ministères.

## Introduction

---

8. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) sont entrés en vigueur à la suite de leur adoption en 2015 par les pays membres des Nations Unies. A travers cet agenda, toute la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation en vue d'accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental. D'après le document d'adoption dudit Agenda 2030, il incombe aux Gouvernements la responsabilité d'assurer l'examen et le suivi sur le plan national et de rendre compte, aux instances régionale et mondiale, des progrès réalisés.

9. Dès lors, le Bénin s'est attelé à effectuer chaque année le suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau national. L'année 2021 marque la cinquième année de suivi de la mise en œuvre des ODD au Bénin ainsi que le début du second cycle de suivi de l'Agenda 2030 et ses ODD au niveau mondial à travers le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable.

10. L'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD est une opportunité pour non seulement capitaliser les acquis en ce qui concerne le suivi des ODD, mais aussi pour évaluer les niveaux de mise en œuvre des actions prioritaires en vue de la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Cet exercice permet également de faire le point des difficultés rencontrées par les parties prenantes afin de prendre des mesures correctrices devant favoriser l'atteinte des ODD. En outre, l'élaboration du présent rapport permet de disposer des extraits sur l'état de la mise en œuvre des mesures, actions et réformes en faveur des ODD en vue de la participation du Bénin à des sommets internationaux de haut niveau sur le développement durable.

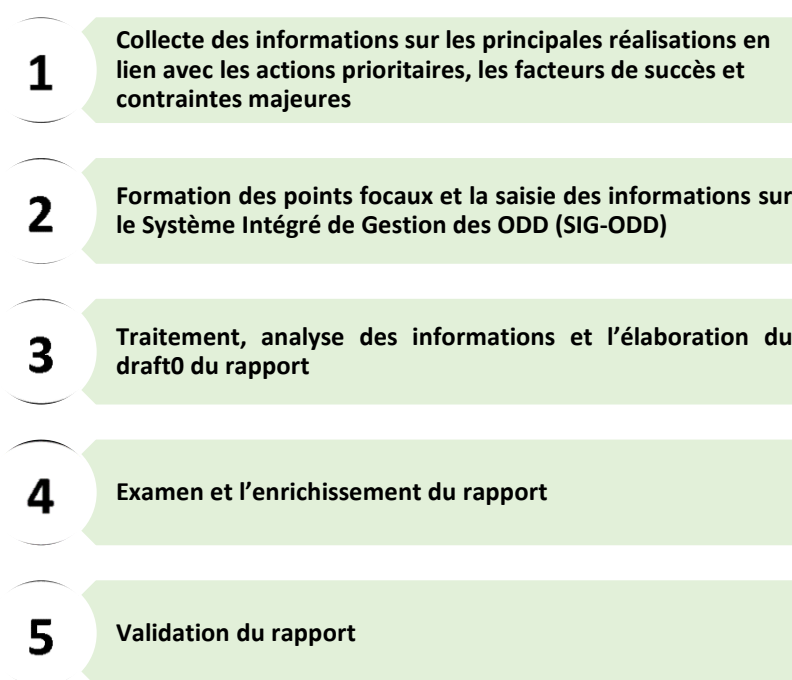
11. Il est important de remercier les Partenaires Techniques et Financiers pour leur appui en vue de l'atteinte des cibles ODD et principalement le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui a appuyé l'élaboration du présent rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD au titre de l'année 2021 et la GIZ à travers le Champ d'Action 5 du projet RéFORME piloté par AMBERO pour avoir permis de disposer des informations à partir de la plateforme SIG-ODD dont elle a financé l'actualisation ainsi que le renforcement des capacités des différents acteurs et la collecte des données. Ce

rapport s'articule autour de (i) la méthodologie générale adoptée ; (ii) la situation socio-économique en 2021 ; (iii) l'état des lieux du suivi des ODD ; (iv) les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD et (v) les contraintes-recommandations et perspectives.

## Méthodologie générale

12. Pour cette cinquième édition du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD, la démarche méthodologique adoptée a été participative et inclusive. Six étapes ont rythmé le processus d'élaboration dudit rapport comme l'illustre la figure ci-dessous.

Figure : Principales étapes du processus d'élaboration du rapport



### **i. Collecte des informations**

13. A cette première étape, le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC) à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) a envoyé à l'endroit des ministères sectoriels et des Organisations de la Société Civile (OSC) un canevas de collecte d'informations. Le canevas envoyé aux sectoriels a servi à collecter, les informations relatives : (i) aux actions prévues par les ministères au titre de l'année 2021 adressant les actions prioritaires du costing des ODD ; (ii) les principales réalisations tout en précisant celles qui tiennent compte du principe « Ne laisser personne de côté » ; (iii) les facteurs de succès liés aux politiques publiques ; (iv) les contraintes majeures, recommandations et les perspectives.

14. Quant au canevas envoyé aux OSC, il a permis de collecter les informations sur (i) les actions prévues par les OSC au titre de l'année 2021 adressant les accélérateurs du costing des ODD ; (ii) les principales réalisations tout en précisant celles qui tiennent compte du principe « Ne laisser personne de côté » ; (iii) les facteurs de succès ; (iv) les contraintes majeures, recommandations et les perspectives.

15. Cette phase de collecte d'informations auprès desdits acteurs s'est déroulée du 22 au 26 août 2022. Les principales difficultés rencontrées sont relatives au retard dans la production de certaines données indispensables à l'élaboration du rapport ainsi du faible niveau de renseignement et de désagrégation de certains indicateurs de suivi des ODD. Plusieurs relances ont été effectuées par courrier électronique et par téléphone. Tout ceci a permis d'améliorer le taux de collecte des données.

16. Par ailleurs, les informations sur les interventions du SNU en faveur des ODD et les principaux progrès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNSDCF 2019-2023) au titre de l'année 2021 ont été inclus dans les données collectées aux fins de l'élaboration du présent rapport.

## **ii. Formation des points focaux et la saisie des informations sur le Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD)**

17. La deuxième phase a consisté à organiser un atelier de formation des points focaux et de saisie des données sur la nouvelle plateforme du Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD). En effets, SIG-ODD a été mis à niveau pour tenir compte des avancées dans le suivi des indicateurs, des indices ODD, des actions prioritaires du costing des ODD et de l'interrelation avec les autres plateformes nationale et internationale (*Open data de l'INStAD, IPRT de la CEA, Monitoring Reporting System (MRS) du Centre Africain pour les ODD (SDGCA)*). Cet atelier qui

s'est déroulé du 26 au 30 septembre 2022 a également permis de saisir les informations collectées sur la plateforme SIG-ODD.

### **iii. Traitement, analyse des informations et élaboration du premier draft**

18. Une fois les informations collectées, elles ont été traitées, analysées puis organisées sous forme de tableaux et de graphiques. L'accent a été mis sur les principales réalisations en lien avec les actions prioritaires et par pilier ODD. L'atelier de traitement, d'analyse des informations s'est déroulé du 24 au 28 octobre 2022 et a réuni les cadres de la DGCS-ODD, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD), la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) et les rapporteurs des groupes thématiques. Elle a permis de disposer d'un premier draft du rapport.

### **iv. Examen et enrichissement du premier draft du rapport**

19. Faisant suite de l'élaboration du premier draft, un atelier d'examen et d'enrichissement ayant permis d'améliorer le contenu du rapport a été organisé avec les ministères sectoriels et les OSC. Il s'est agi au cours de cet atelier, d'examiner le fond et la forme du premier draft du rapport élaboré par les cadres de la DGCS-ODD. Cet atelier a regroupé les cadres de la DGCS-ODD, de l'INStAD, de l'Agence de l'Agence de Promotion des Investissement et des Exportations (APIEx), les points focaux ODD des ministères et le Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef).

### **v. Validation du rapport**

20. La dernière étape est relative à l'organisation de l'atelier de validation du rapport. Cet atelier a regroupé toutes les parties prenantes à savoir les ministères sectoriels, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cet atelier a permis de recueillir les observations et amendements des participants pour l'amélioration de la qualité du document. Après cette étape, la DGCS-ODD s'est assurée de la prise en compte effective de l'ensemble des observations avant de rendre disponible la version finale du rapport.



### 1.1 Environnement international

21. La crise de la COVID-19 de 2020 a été une véritable catastrophe mondiale, qui a touché les pays riches comme les pays pauvres. Un an après le début de la pandémie de COVID-19, une grande incertitude entoure les perspectives économiques mondiales, essentiellement en rapport avec la trajectoire de la pandémie.

22. Après une chute en 2020 de 3,1%, la reprise économique a été plus vigoureuse que prévu en 2021. Selon les Perspectives Économiques Mondiales (PEM) du Fonds Monétaire International (FMI) publiées en juillet 2022, le taux de croissance de l'économie mondiale ressortirait à 6,1% en 2021, contre une prévision de 5,9% établie plus tôt en octobre 2021 par la même institution et une estimation de -3,1% en 2020. Cette forte remontée de l'activité économique mondiale en 2021 serait consécutive aux avancées rapides dans les campagnes de vaccination contre la COVID-19, à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutiens budgétaires des Etats, aux subventions accordées aux entreprises aux plans de la relance économique des Etats et aux politiques monétaires accommodantes. D'après les prévisions de référence, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut mondial (PIB) devrait s'établir à 3,2% en 2022 et 2,9% en 2023, soit respectivement une baisse de 1,7 point et de 1,1 point de pourcentage par rapport aux prévisions d'octobre 2021.

23. Le ralentissement du rythme de croissance mondiale en 2022 est notamment en lien avec : i) les retombées de la guerre en Ukraine, ii) le ralentissement plus marqué en Chine du fait de confinements prolongés et l'aggravation de la crise de l'immobilier, iii) l'inflation plus forte du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que des déséquilibres persistants de l'offre et de la demande et iv) le durcissement des conditions financières mondiales allant de pair avec l'atteinte de hausses plus fortes des taux d'intérêt par les banques centrales afin d'atténuer les pressions inflationnistes.

24. Grâce aux mesures exceptionnelles sans précédent prises par les pouvoirs publics, la récession provoquée par la COVID-19 devrait probablement laisser moins de séquelles que la crise financière mondiale de 2008. Ce sont, cependant les pays émergents et les pays en développement à faible revenu qui ont été, le plus durement touchés, et ils devraient subir des pertes plus importantes à moyen terme. Cette contraction majeure a eu également, des conséquences particulièrement néfastes sur l'emploi et les revenus de certains groupes surtout de l'économie informelle. La pandémie va sans doute sensiblement aggraver les inégalités de revenus. Selon des estimations du FMI dans les PEM, édition d'Avril 2021, près de 95 millions de personnes supplémentaires sont passées sous le seuil d'extrême pauvreté en 2020 par rapport aux projections établies avant la pandémie.

25. L'accès aux vaccins s'est révélé être la principale ligne de faille qui divise la reprise mondiale en deux blocs : ceux qui pourront envisager une normalisation élargie de leur activité (soit presque tous les pays avancés) et ceux qui continueront de connaître une recrudescence des infections à la COVID-19 assortie d'un bilan humain toujours plus lourd. Toutefois, tant que le virus circule ailleurs, la reprise ne sera pas garantie, même au sein des pays qui affichent actuellement des taux d'infection très faibles.

### **1.2 Contexte économique national sur la période 2019-2021**

26. Sur la période 2019-2021, l'activité économique sur le plan national s'est déroulée dans un environnement globalement favorable, en dépit du contexte particulier de la pandémie de la Covid-19. Le taux de croissance moyen de l'économie s'est affiché à 6,0%.

27. Après avoir atteint 6,9% en 2019 et 3,9% 2020 en dépit du contexte de fermeture des frontières terrestres du Nigéria en août 2019, le taux de croissance économique du Bénin est établi à 7,2% en 2021<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> DGE, DPBEP 2023-2025, juin 2022

28. Cette tendance favorable sur la période sous revue est induite par : i) la bonne performance socio-économique en lien avec la mise en œuvre du PAG 2016-2021 en phase avec le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 ; ii) la progression des productions vivrière et d'exportation, notamment le coton ; iii) la hausse de l'activité d'égrenage, en lien avec l'augmentation de la production du coton sur la période sous revue ; iv) les effets favorables de la mise en service, en août 2019, de la nouvelle centrale électrique de Maria-Gleta sur l'économie ; v) le dynamisme de l'activité de construction des infrastructures, la résilience en 2020 des activités de service face aux effets de la pandémie de la COVID-19 et à la fermeture des frontières terrestres du Nigéria ; vi) la reprise de l'activité dans les branches liées au tourisme en 2021, à la suite de l'assouplissement des mesures barrières, favorisée entre autres, par la progression de la couverture vaccinale.

29. Sur la base des orientations de politique économique pour 2023 centrées sur le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026 et au regard des perspectives économiques au plan international pour la même année, l'économie nationale devrait connaître un rebond en 2023, à la suite du ralentissement anticipé pour 2022. Ainsi, le taux de croissance devrait se situer à 6,0%, contre 5,7% en 2022. Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs.

30. Au cours de la période 2019-2021, la valeur ajoutée du **secteur primaire** a connu des améliorations significatives. Elle s'est accrue de 5,2% en 2021 contre 1,8% en 2020 et 5,2% en 2019. L'accélération enregistrée en 2021 après le ralentissement noté en 2020 du fait de la pandémie, est favorisée par : i) l'amélioration de la production vivrière ; ii) la bonne tenue des activités d'égrenage à la suite de la hausse de la production cotonnière de la campagne 2020-2021 ; iii) la hausse de la production de coton pour la campagne 2021-2022 qui établit un nouveau record ; iv) la bonne progression des autres cultures d'exportation, notamment l'ananas et l'anacarde.

31. S'agissant du coton, la bonne performance de la filière devrait permettre d'établir un nouveau record de production de 766 272,9 tonnes<sup>2</sup> au titre de la campagne 2021-

---

<sup>2</sup> Chiffre communiqué par l'AIC courant le mois d'août 2022

2022 contre 731 074 tonnes enregistrées pour la campagne 2020/2021, soit une progression de 4,8%. L'atteinte de ce niveau de production est principalement due à une amélioration du rendement moyen qui a été porté à 1 199 kg/ha contre 1 190 kg/ha en 2020 et 1 074 kg/ha en 2019. Cette amélioration des rendements serait consécutive à plusieurs actions, dont notamment, la bonne performance des semis dans les zones moins perturbées par les pluies, la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'encadrement, la sensibilisation sur la protection phytosanitaire et le suivi du parasitisme, les émissions radio et la diffusion des messages techniques sur l'ITK (Intelligence Technology Knowledge), l'entretien amélioré des parcelles par l'utilisation de l'Herbicide sélectif poste levée (DEAL).

32. Notons aussi qu'en anticipation de la hausse de la production de coton, le Gouvernement a autorisé, depuis 2020, l'installation de nouvelles usines d'égrenage. Ainsi, trois (03) nouvelles usines ont été installées au titre de la campagne 2021/2022 (deux nouvelles usines à Banikoara et à N'dali d'une capacité de 55.000 tonnes chacune et une nouvelle usine d'une capacité de 25 000 tonnes à Tanguiéta), faisant passer la capacité nationale d'égrenage de 612 500 tonnes à 832 500 tonnes. La valeur ajoutée du secteur s'améliorerait en moyenne de 4,0% sur la période 2019-2021.

33. Le secteur secondaire a connu un rebond en 2021, en progressant de 9,1% contre 5,2% en 2020 et 13,6% en 2019, soit une hausse moyenne de 9,3%, soutenue par l'ensemble des branches dont principalement la branche de la construction. En effet, la branche de la construction enregistrerait un niveau d'activité soutenu en 2021, porté par plusieurs projets de construction en cours ou réalisés, dont notamment : i) un lot de 8.280 logements en cours de construction à Ouèdo (commune d'Abomey-Calavi) ; ii) la cité ministérielle de Cotonou ; iii) l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi ; iv) le marché de gros de Akassato ; v) la modernisation et la construction de 35 marchés régionaux ; vi) divers projets routiers ; etc. Ces activités de construction ont été renforcées par le démarrage effectif de la phase de construction du « Pipeline Bénin-Niger ». Cette infrastructure, à construire sur une distance totale de 675 km sur la partie béninoise, traversera 17 communes du Bénin, pour un coût total de 608 milliards FCFA. Il en résulte une progression de la valeur ajoutée de la branche qui s'est affichée à 17,4%

contre 7,1% en 2020. Sur la période 2019-2021, la croissance moyenne de la branche s'est établie à 14,5%.

34. Dans la branche électricité et eau, l'accroissement de la valeur ajoutée a été robuste (+7,9%) malgré la forte accélération observée en 2020 (+14,4% contre +10,3% en 2019), en soutien à la dynamique globale de l'économie. Elle a été possible grâce aux investissements importants réalisés quelques années plus tôt, notamment le lancement de la centrale de Maria-Gléta 1 en août 2019, qui permet au Bénin d'atteindre un niveau d'autonomie énergétique de l'ordre de 70% en 2020.

35. Le secteur tertiaire s'est affiché en hausse, en moyenne sur la période 2019-2021 de 5,6% avec une contribution moyenne à la croissance de 2,7%. Le taux de croissance du secteur tertiaire est passé de 5,2% en 2019 à 4,9% en 2020 avant de remonter à 6,6% en 2021. L'activité dans le secteur des services en 2021, après le ralentissement observé en 2020, a été marquée par l'accroissement important du trafic au Port de Cotonou qui a atteint plus de 12 000 000 tonnes, son niveau le plus élevé à ce jour (confer graphique 6). Cette forte hausse du trafic est imputable à : i) la reprise économique au plan régional et sous régional à la suite de l'assouplissement des mesures barrières contre le COVID-19 ; ii) la réouverture des frontières terrestres avec le Nigéria ; iii) la poursuite de la modernisation du Port de Cotonou et de sa gouvernance.

36. S'agissant des services non marchands, quoiqu'en décélération par rapport à 2020 restent soutenus, en lien notamment avec la poursuite des dépenses sanitaires, notamment celles liées à la riposte contre la COVID-19.

37. Du côté de la demande, l'activité économique en 2021 a été principalement tirée aussi bien par l'investissement privé que par l'investissement public. L'accélération de l'investissement est liée, d'une part, aux efforts d'amélioration du climat des affaires en cours, à l'amélioration de la situation sanitaire et l'assouplissement des mesures barrières de lutte contre la pandémie et, d'autre part, à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG).

38. En ce qui concerne la consommation finale, elle s'est inscrite en moyenne en hausse de 4,6% sur la période 2019-2021. Spécifiquement pour 2021, la hausse a été de 5,3% tirée principalement par les branches Administration (+8,5%) et ménages (+4,8%).

39. S'agissant de la consommation publique, elle s'affiche également en accélération, en 2021, du fait notamment des dépenses publiques dans le cadre de la riposte contre la COVID-19.

40. Le taux d'inflation mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), est ressorti à 1,7% en 2021 largement en deçà de la norme communautaire de 3% contre 3,0% à fin décembre 2020 et -0,9% en 2019. Cette baisse constatée en 2021 est en lien avec la forte disponibilité des produits vivriers et les mesures prises par le Gouvernement pour limiter la sortie frauduleuse de ces derniers.

41. L'exécution des opérations financières de l'État sur la période est ressortie à 1.295,7 milliards FCFA en 2021 contre 1.142,1 milliards FCFA en 2020 et 1.088,0 milliards FCFA en 2019. Elles se sont ainsi inscrites en hausse de 19,1% entre 2019 et 2021. Cette bonne progression des recettes est principalement en lien avec les différentes réformes engagées par le Gouvernement depuis 2016, ainsi que la reprise en 2021 de l'activité au plan mondial, après le fléchissement observé en 2020. Pour ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets de l'État, à fin décembre 2021, se sont établies à 1.949,4 milliards FCFA contre 1.719,9 milliards FCFA en 2020 et 1.227,3 milliards FCFA en 2019. Elles enregistrent ainsi une hausse de 13,3% par rapport à 2020 et 59,0% par rapport à 2019.

42. Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB qui s'est établi en moyenne à 3,6% sur la période 2019-2021. Spécifiquement pour l'année 2021, le déficit s'est affiché à 5,7% du PIB contre une prévision de 6,5% du PIB et 4,7% du PIB en 2020.

43. S'agissant de l'encours de la dette publique au 31 décembre 2021, il est ressorti à 4 885,8 milliards FCFA contre 4 156,9 milliards FCFA en 2020. L'évolution de

l'encours de la dette publique est essentiellement portée par les tirages intervenus au cours de l'année 2021 (notamment les émissions d'eurobonds de janvier 2021 et de juillet 2021).

44. En effet, il faut noter que plusieurs faits ont marqué positivement la gestion de la dette publique béninoise au cours de la période. En termes de distinction et de reconnaissance, il convient de souligner que le Bénin a été reconnu par la Banque Mondiale, pour une deuxième année consécutive, premier au classement des 76 pays IDA en matière de transparence de la gestion de la dette publique. Pour l'évaluation de 2021, le Bénin totalise la note maximale sur 8 des 9 indicateurs, soit une amélioration en comparaison avec la notation de 2020 (le Bénin avait totalisé la note maximale sur 7 des 9 indicateurs).

45. Le taux d'endettement public (encours de la dette rapporté au PIB) ressort à 49,8% à fin décembre 2021 contre respectivement 46,1% et 41,2% en 2020 et 2019. La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 34,1% et 15,7% du PIB. Il est à noter que le taux d'endettement public du Bénin demeure toujours en dessous du seuil communautaire de 70% fixé pour la zone UEMOA dans le cadre du pacte de convergence.

46. Le service de la dette publique est ressorti à 787,7 milliards FCFA en 2021 contre 604,1 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 30,4%. Le service assuré de la dette à fin décembre 2021 comprend le service de la dette publique à court, moyen et longs termes et le service lié à une opération de reprofilage partiel de la dette intérieure. S'agissant de la réalisation de l'opération de reprofilage partiel de la dette intérieure (portefeuille des obligations de trésor), le service a été assuré pour un montant total de 217,9 milliards de FCFA et qui se décline ainsi qu'il suit : (i) 209,6 milliards de FCFA en remboursement du principal et (ii) 8,2 milliards de FCFA en paiement des charges financières.

47. Le Bénin s'emploie résolument comme par le passé, à respecter ses obligations vis-à-vis de ses partenaires notamment en termes de service de la dette publique. Au cours de l'année 2021, le Bénin a maintenu sa position de non-participation à l'Initiative

de Suspension du Service de la Dette (DSSI) afin de préserver la qualité de signature du pays, l'accès au marché de capitaux et de rassurer ses investisseurs quant à la solidité de ses fondamentaux macroéconomiques.

48. Les échanges avec le reste du monde sont caractérisés en 2021 par une nette reprise des importations, en lien avec l'amélioration de l'environnement économique mondiale à la suite du repli enregistré en 2020 du fait de la pandémie et, d'une part, l'ouverture des frontières avec le Nigeria et d'autre part, occasionnant un déficit courant de 4,1% du PIB en 2021 contre 1,7% du PIB en 2020 et 4,0% du PIB en 2019. En conséquence, le solde global de la balance des paiements s'est affiché excédentaire à 6,1% du PIB en 2021 contre 3,4% du PIB en 2020 et 0,5% du PIB en 2019.

49. A fin décembre 2021 la situation monétaire, a été marquée par une expansion de la masse monétaire, induite par un accroissement des actifs extérieurs nets. En effet, la masse monétaire est ressortie à 3 210,5 milliards FCFA à fin décembre 2021 contre 2 751,9 milliards FCFA en 2020 et 2 346,0 milliards FCFA en 2019, soit une hausse moyenne de 17,3%. Elle a été couverte principalement par les actifs extérieurs nets (+38,8%), portées par l'augmentation des actifs des banques commerciales (+55,8%). Quant aux créances sur l'économie, elles ont également enregistré une contribution non négligeable (+6,9%), soutenue par la mise en place des crédits effectués dans les secteurs des télécommunications, de la construction, du pétrole et énergies.



## Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD

---

50. L'Agenda 2030 définit les opportunités, les objectifs et les défis du développement durable. Pour sa mise en œuvre efficace, il a été instauré un mécanisme de suivi et d'examen des progrès au niveau mondial. Chaque pays devrait à son tour procéder au suivi, à l'évaluation et au rapportage des progrès accomplis au niveau national. Les Etats doivent de ce fait entreprendre et mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable.

51. En 2021, le suivi s'est fait, entre autres, à travers : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; (ii) l'élaboration du rapport national de suivi du développement durable ; (iii) la dissémination des résultats du rapport du suivi de la mise en œuvre des ODD auprès des acteurs au niveau local ; (iv) les travaux de la Task Force ODD. ; v) le renforcement de capacités des responsables et cadres communaux sur les outils d'intégration des cibles spécialisées dans les PDC nouvelle génération et vi) la réalisation de l'étude relative à l'opérationnalisation des cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et celles de l'ODD 17.

### **2.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD**

52. La mise en œuvre des ODD requiert des dispositions et mesures qu'il convient de prendre en vue d'avoir un contrôle sur le pilotage quotidien des ODD. Ainsi, en 2017, l'application web « MeSODD » a été développée pour mesurer la sensibilité des interventions annuelles des ministères aux ODD. C'est un outil qui met à la disposition des ministères une méthode d'analyse systématique de leurs actions et activités avec les cibles prioritaires des ODD et les indicateurs associés. Il a été opérationnalisé sur les PTA gestion 2021 des ministères et les résultats sont présentés dans le rapport dénommé « Rapport de l'analyse de la sensibilité des Plans de Travail Annuels (PTA) exercice 2021, des ministères aux cibles prioritaires des ODD ».

53. Il ressort de l'analyse de la sensibilité des PTA, exercice 2021, des ministères, que la sensibilité globale aux ODD est de 66,71% avec l'appréciation « Bien », pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA 2021 de tous les ministères, contre

respectivement 66,39%, 55,10% et 53,69% en 2020, 2019 et 2018. Une amélioration du niveau de sensibilité des PTA des ministères de 0,32 point de pourcentage est donc observée entre les années 2020 et 2021. Au niveau des ODD, la sensibilité varie entre 53,95% et 80,59%. La sensibilité la plus élevée (80,59%) est enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à « l'énergie propre et d'un coût abordable » et la plus faible au niveau de l'ODD 10 « Inégalités réduites » (53,95%).

54. Les difficultés majeures rencontrées sont entre autres : le nombre trop élevé d'activités au niveau de certains ministères et la mauvaise compréhension des natures d'activités à classer.

55. Les bonnes pratiques enregistrées pour une meilleure amélioration des niveaux de sensibilité sont notamment : la prise en compte des recommandations issues des autres ateliers d'analyse de la sensibilité des éditions antérieures ; l'élaboration et la validation des documents de planification avec tous les acteurs concernés et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne PPBS sur l'application et la formulation des activités sensibles aux ODD.

## **2.2. La dissémination des résultats du rapport du suivi de la mise en œuvre des ODD auprès des acteurs au niveau local**

56. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la reddition de comptes et pour susciter l'engagement des acteurs de développement à la base pour la mise en œuvre participative des actions en vue de l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Elle vise à (i) partager les résultats du rapport national de suivi du développement durable avec les acteurs ; (ii) présenter les difficultés liées à la mise en œuvre des ODD au Bénin ; et (iii) partager les principales recommandations pour l'accélération de la marche vers le développement durable.

57. Rappelons que l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 constitue un défi important pour tous les acteurs de développement tant au niveau national que local. Aussi cette initiative de la DGCS-ODD de disséminer dans les communes les résultats obtenus quant à la mise en œuvre des ODD constitue-t-elle une occasion de communiquer sur les réalisations et l'impact sur l'atteinte des ODD ; l'objectif étant de galvaniser les acteurs

à la base et de motiver les autorités communales à œuvrer à une bonne sensibilité des PDC aux ODD.

58. Au terme des séances, les contributions des uns et des autres ont permis de formuler quelques recommandations qui s'énoncent ainsi qu'il suit :

- ✓ Nommer ou formaliser les points focaux ODD dans les mairies ;
- ✓ Décentraliser le suivi des ODD et élaborer les rapports tenant compte des réalités communales ;
- ✓ Appuyer les mairies dans la mobilisation des ressources en vue des actions sensibles aux ODD.

### **2.3. Les travaux de la Task Force ODD**

59. Les premiers travaux réalisés par la Task-force entre la DGCS-ODD et l'INStAD ont fait ressortir, par la suite, 164 indicateurs retenus après la contextualisation des 80 indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin dont (i) 121 indicateurs sont disponibles soit 74%, (ii) 05 indicateurs pouvant être calculés soit 03% et (iii) 38 indicateurs ne pouvant pas être calculés dans le cadre statistique actuel soit 23%.

60. Dans le but de poursuivre les travaux de la phase 2 de la Task force, que la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD a organisé conjointement avec le Ministère de l'Economie et des Finances à travers l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) avec l'appui technique et financier du Projet d'Appui à l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement (PASD), phase 2 du PNUD, a démarré la deuxième phase des travaux de la task force ODD. Dans le cadre de ces travaux ont été prévus cinq principaux ateliers :

- un atelier de sensibilisation et d'informations des acteurs ;
- un atelier technique consacré à l'état des lieux et au diagnostic sur les indicateurs non calculables avec les acteurs sectoriels concernés ;
- un atelier de mise en place des algorithmes de calcul des indicateurs des indicateurs de suivi des ODD de sources d'enquêtes ;

- un atelier de calcul des valeurs des indicateurs de sources d'enquêtes ; et
- un atelier de validation des résultats des travaux par les acteurs.

61. Les travaux de la task force ODD au titre de 2021 se sont déroulés de septembre à novembre 2021. Cependant, toutes les phases de réalisation de ladite activité n'ont pu être achevées en dehors des contraintes liées à la disponibilité des acteurs.

62. Les phases restantes concernent essentiellement :

- l'organisation de l'atelier de calcul des indicateurs et leur évaluation ;
- l'organisation de l'atelier de validation des travaux de la task force par les acteurs.

63. Ainsi, en attendant l'étape de calcul des indicateurs de sources d'enquêtes notamment à partir de la base de données de l'enquête EHCVM (2019), les résultats des travaux de la deuxième édition de la task force ODD sur la base des 164 indicateurs associés aux cibles prioritaires des ODD se présentent comme il suit :

- 126 indicateurs sont disponibles soit 76,83% ;
- 08 indicateurs peuvent être calculés soit 4,88% ;
- 30 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre statistique actuel soit 18,29%.

#### **2.4. Renforcement de capacités des responsables et cadres communaux sur les outils d'intégration des cibles spatialisées dans les PDC nouvelle génération**

64. Au dernier trimestre 2021, les acteurs au niveaux communal (SE et RDLP) ont bénéficié d'une série d'ateliers de renforcement de capacités sur les outils d'intégration des cibles spatialisées dans la nouvelle génération des PDC. Ces ateliers s'inscrivent dans la droite ligne du respect des orientations internationales auxquelles le Bénin a souscrit afin de mieux opérationnaliser et faire le suivi de la mise en œuvre des ODD dans les communes. Cela participe à faciliter l'intégration et l'alignement des documents de planification notamment, les Plans de Développement Communal (PDC) et les Plans Annuels d'Investissement (PAI) aux ODD.

65. L'objectif global de cet atelier est d'assurer une appropriation et une utilisation effective des outils pour une meilleure prise en compte des cibles prioritaires dans les documents de planification du développement local par les acteurs concernés ; c'est-à-dire, outiller les chefs de service planification pour qu'ils sachent comment assurer que les cibles prioritaires par leurs communes respectives soient prises en compte lors des prochains documents de planification (PAI 2021, PDC 4ème génération) et aussi échanger sur le dispositif de mise en œuvre et de suivi des cibles spatialisées.

### **2.5. Réalisation de l'étude relative à l'opérationnalisation des cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et celles de l'ODD 17**

66. A l'issue du processus de priorisation, sur les 105 cibles candidates à la priorisation, le Bénin a retenu 49, en tenant compte de ses spécificités et de ses aspirations. Par suite, le Bénin a procédé à la domestication des indicateurs des cibles des ODD. Cet exercice très important pour disposer de données et d'indicateurs fiables et actualisés a pris uniquement en compte, les indicateurs des 49 cibles prioritaires.

67. Ainsi, les différents rapports (rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD, rapport revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, rapport bilan biennal 2017-2018 de mise en œuvre des ODD...) permettant de suivre la mise en œuvre des cibles des ODD se concentrent sur les indicateurs des 49 cibles prioritaires ignorant les indicateurs des 43 cibles de mise en œuvre et des 19 cibles de l'objectif 17 qui sont pourtant d'office prioritaires.

68. Cependant, le chapitre intitulé « Moyens de mise en œuvre » du document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », précise que les cibles de moyens de mise en œuvre de chaque objectif de développement durable et les cibles de l'ODD 17 sont essentiels à la réalisation du programme et sont d'une importance égale aux autres objectifs et cibles.

69. Il serait alors judicieux de rendre exploitables les indicateurs des 43 cibles de mise en œuvre et des 19 cibles de l'ODD 17. C'est à cette préoccupation qui a amené à réaliser l'étude relative à l'opérationnaliser les indicateurs des cibles de mise en œuvre et celles de l'ODD 17. Elle a permis entre autres : faire une analyse de la situation (du

niveau de maîtrise et de collecte) des indicateurs associés aux 43 cibles de mise en œuvre et aux 19 cibles de l'objectif 17, de préciser les sources de renseignement des différents indicateurs et relever les gaps existants et de produire une note synthèse sur la gestion des défis en lien avec le suivi des indicateurs des 43 cibles de mise en œuvre et des 19 cibles de l'objectif 17.

## Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD

70. Cette partie aborde par pilier ODD les grandes réalisations, réformes et politiques publiques en lien avec les cibles prioritaires au 31 décembre 2021.

### 3.1 Pilier « Population »

71. Ce pilier concerne les ODD 1 « pas de pauvreté », ODD 2 « Faim zéro », ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Education de qualité », ODD 5 « Egalité des sexes » et ODD 6 « Eau propre et assainissement ».

#### 3.1.1 Niveau de réalisations des actions prioritaires du pilier au titre de l'année 2021

72. Pour l'exercice 2021, un montant total de 253 966,15 millions de FCFA a été programmé pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Population ». À fin décembre 2021, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Population » est établi à 76,53% comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 :** Synthèse des taux d'exécution financière des actions prioritaires du pilier « Population » au titre de l'année 2021

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD1	MAEC	342,2	306,61	89,6
	MASM	13 266,39	12 277,00	92,54
	MDN	2	2	100
<b>Total ODD1</b>		<b>13 610,59</b>	<b>12 585,61</b>	<b>92,47</b>
ODD2	MAEP	536,69	430,47	80,21
	MDC	150	150	100
<b>Total ODD2</b>		<b>686,691</b>	<b>580,469</b>	<b>84,53</b>
ODD3	MS	133 984,34	90 044,08	67,21
	MSP	98	72,25	73,72
<b>Total ODD3</b>		<b>134 082,34</b>	<b>90 116,33</b>	<b>67,21</b>
ODD4	MEMP	22 975,19	24 272,20	105,65
	MESTFP	32 231,39	26 729,36	82,93
	MESRS	14 650,28	9 418,95	64,29
<b>Total ODD4</b>		<b>69 856,86</b>	<b>60 420,51</b>	<b>86,49</b>
ODD5	MASM	69,12	45,06	65,2

ODD/Ministère	Montants (en millions)		TEF (%)	
	Programmés	Réalisés		
<b>Total ODD5</b>	<b>69,12</b>	<b>45,06</b>	<b>65,2</b>	
ODD6	MEM	35660,54	30602,49	85,82
<b>Total ODD6</b>		<b>35660,54</b>	<b>30602,49</b>	<b>85,82</b>
<b>Total Pilier Population</b>		<b>253 966,15</b>	<b>194 350,46</b>	<b>76,53</b>

Source: DPAF/Ministères, DGCS-ODD, 2021

73. Cependant, des disparités se distinguent au niveau des réalisations financières par ODD comme le montrent les paragraphes suivants.

### 3.1.1.1. ODD 1 : Pas de pauvreté

74. Au 31 décembre 2021, les interventions relatives à l'ODD 1 ont enregistré un taux d'exécution financière de 92,80% correspondant au niveau d'exécution financière des interventions du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance et du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération et du Ministère du Travail et de la Fonction Publique intervenant au niveau de cet ODD. Les principales réalisations enregistrées pour le compte de l'ODD 1 concernent :

75. Pour le compte du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance :
- la finalisation de l'enquête PMT-RAVIP dans les dernières 56 communes et disponibilité d'une base de données de 1 082 013 pauvres extrêmes recensés dans les 77 communes du Bénin ;
  - le lancement de la phase de généralisation de l'assurance maladie ;
  - le déploiement de lecteurs biométriques dans cinq zones sanitaires de l'assurance-maladie (Zone sanitaire Abomey Calavi-So-ava et les quatre (4) zones sanitaires de Cotonou);
  - le déroulement des premières sessions de formations en menuiserie-aluminium, menuiserie du bois, électricité photovoltaïque, maçonnerie, carrelage, plomberie et autres, au profit 224 artisans
  - l'appui en kits à 375 OEV du primaire et à 200 OEV du secondaire ;



- l'acquisition de kits scolaires pour 30 000 élèves filles et adolescentes du primaire et du secondaire pour leur maintien à l'école ;
- l'octroi des microcrédits au profit des couches démunies et exclues du système financier par le biais des opérateurs de téléphonie mobile et des Systèmes Financiers Décentralisés à 186 070 bénéficiaires en 2021 contre 9.568 en 2020 à travers le microcrédit ALAFIA ;
- l'appui en vivres et produits de première nécessité à 1 599 Personnes Âgées, personnes indigentes et/ou handicapées et à 10 Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (orphelinat plus ou moins aux normes) et aux familles hôtes ;
- l'appui nutritionnel au profit de 24 associations de PVVIH et de 5 associations de personnes âgées contre 21 associations de PVVIH en 2020;
- l'équipement en matériels de travail au profit de 24 groupements féminins et formation au profit de dix (10) Groupements Féminins (GF) dans 9 communes du département du Zou
- la formation continue de près de 80 apprenants personnes handicapées dans des métiers de cordonnerie, couture, coiffure, agro-animale ; ...
- l'appui sanitaire ou financier et autres à 365 personnes handicapées et autres personnes vulnérables pour des traitements chirurgicaux et pour l'inscription des étudiants handicapés non boursiers et non bénéficiaires d'aides universitaires ;
- l'achèvement des travaux de construction/réhabilitation de sept (7) Centres de Promotion Sociale (CPS) dans les communes de Cotonou, Kétou, Djadja, Lalo, Comè, N'Dali et Ouaké pour la prise en charge des couches vulnérables.

76. Pour le compte du Ministère de la Défense :

- la remise de kits scolaires aux orphelins de militaires décédés en missions commandées.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

77. Les facteurs de succès sont liés à :

- la poursuite de la construction progressive d'un modèle optimal de prise en charge intégrée des personnes vivant dans la précarité et des plus démunis à travers le projet ARCH ;
- la mise en œuvre du projet SWEDD dans les 77 communes du Bénin ;
- la mise en œuvre du projet de microcrédit ALAFIA .
- la forte implication des acteurs du niveau central au niveau déconcentré ;
- le fonctionnement de la Ligne d'Assistance aux Enfants (LAE) ;
- la dynamisation du système d'information statistique lié à la protection sociale.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Organisations de la Société Civile**

78. Les facteurs de succès liés aux interventions des OSC en faveur de l'ODD 1 sont :

- Sensibilisation des citoyens de 4 communes : Tori-Bossito, Allada, Abomey-calavi et Cotonou sur l'accès des citoyens aux domaines sécurisés et leur contribution au développement économique local ;
- Constitution de 10 dossiers pour assistance dans le cadre de la formalisation en vue de l'obtention des attestations de détention coutumière et les titres fonciers ;
- Processus d'accompagnement pour d'installation d'une ferme sécurisée de 113 ha pour lutter contre la pauvreté dans la commune de Djidja par l'ONG IJEB BENIN ;
- Plaidoyer pour le dédommagement de 8 propriétaires terriens qui ont vu leur terrain exproprié par l'Etat dans la commune de Tori ;

- Elaboration de 200 guides des usagers fonciers pour informer les populations vulnérables ;
- Facilitation des procédures aux populations pour l'obtention de 12 ADC et de 4 TF via attestation de recasement dans les départements de l'atlantique et du Mono ;
- renforcement des capacités de 18 acteurs (OSC, Mairie de Bohicon, Centre des Impôts) pour la facilitation des droits fonciers.

Par ailleurs, les interventions en faveur de l'ODD 1 ont permis aux groupements de femmes d'être renforcées pour mener des Activités Génératrices de Revenus susceptibles d'impacter positivement leur quotidien. A titre illustratif, environ 100.000 groupements de femmes ont bénéficié des interventions des OSC avec une amélioration de leurs conditions de vie à travers la qualité de leurs interventions et la satisfaction progressive des besoins vitaux. En outre, de milliers de jeunes et femmes renforcées prennent dorénavant des initiatives entrepreneuriales pour leur autonomisation. (Rapport parallèle des OSC sur la mise en œuvre des ODD au Bénin (novembre 2022)).

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

- la disponibilité et l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment l'UNICEF, la Banque Mondiale, l'UNFA et les Pays Bas ;
- l'existence du groupe technique genre et protection sociale des PTF.

**3.1.1.2. ODD 2 : « Faim zéro »**

79. La performance financière enregistrée au niveau de l'ODD 2 au cours de 2021 est établi à 80,21% portée entièrement par les actions du MAEP et du MDC. Les principales réalisations concernent :

- L'accroissement de la production des cultures ayant permis les niveaux de couverture des besoins alimentaires de la population : Céréales de 6,3% ; Légumineuses de 14,38% ;

- la mise en place de 71172 plants d'anacardiens, de 611,5 tonnes de semences de maïs contre 1195,96 tonnes de semences certifiées de maïs ; 695,16 tonnes de semences certifiées de riz et 555,291 tonnes de semences certifiées de soja en 2020 ;
- la production et la mise en place de 22 664 708 alevins contre 19 860 782 alevins en 2020;
- la mise en place de 4 503,55 tonnes d'aliments aquacoles ;
- la mise en place de 260 599,50 tonnes d'engrais minéraux dont 180 570 tonnes de NPK, 80 000 tonnes d'urée et de 15 000 tonnes d'engrais organiques contre , contre 305 649,66 tonnes d'engrais minéraux dont 212 575,83 tonnes de NPK, 76 951,25 tonnes d'urée, 2103,15 tonnes d'engrais potassique et 14 019,43 tonnes d'engrais calciques pour la campagne 2020-2021;
- la mise en place de 915 000 poussins et l'insémination artificielle de 294 vaches ;
- la formation de 470 acteurs regroupant des enseignants des lycées techniques agricoles (19), des mécaniciens (72), des tractoristes (380) et a appuyé la réparation des machines agricoles sur le terrain.

80. En dehors des interventions ci-dessus citées, certaines OSC ont travaillé pour une meilleure atteinte des cibles de l'ODD 2. Au titre des interventions menées, on distingue entre autres :

- la mise en œuvre des actions de sensibilisation des populations sur la malnutrition;
- la sensibilisation sur la promotion des aliments bio ;
- l'appui aux activités de transformation agricole des femmes ;
- la Formation des agriculteurs et ou pêcheurs.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

81. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur de l'agriculture, on peut retenir :

- l'élaboration et l'homologation de 07 normes spécifiques sur trois filières : ananas, karité et œuf de table ;
- la facilitation à l'export des découpes de fruits de l'entreprise Blue sky ;
- l'accréditation du LCSSA pour l'analyse sur l'éthéphon, processus consécutif à l'auto-suspension de l'exportation de l'ananas frais du Bénin sur le marché européen;
- la réalisation à prix subventionné d'analyses sur l'ananas frais à l'export au profit des exportateurs de ce produit ;
- la délivrance des certificats phytosanitaires à l'exportation ;
- la délivrance par l'ABSSA de 29 certificats sanitaires autorisant la mise sur le marché béninois des produits (septembre 2020 à janvier 2021).

➤ **Facteurs liés aux interventions des OSC**

- La forte implication des OSC dans la mise à l'échelle du programme cantine scolaire ;
- les plaidoyers des OSC pour la mise en œuvre du FIC-Nutrition au niveau des communes.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement béninois dans le développement du secteur agricole. Ces accompagnements sont sous forme d'appuis à la mise en œuvre des projets et programmes dans le secteur ou sous forme d'appuis institutionnels. Au titre des facteurs clés, on peut citer le développement d'un partenariat sino-béninois sur l'exportation du soja du Bénin avec la signature d'un accord commercial entre les deux pays.

### 3.1.1.3. ODD 3 : Bonne santé et bien-être

82. Au 31 décembre 2021, le taux d'exécution financière pour l'ODD 3 est de 67,29%. Ce niveau d'exécution financière est la conjugaison des taux d'exécution financière des trois ministères intervenant dans cet ODD : le Ministère de la Santé (67,20%) ; le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (80,77%) et le Ministère des Sports (73,72%).

83. Les principales réalisations en 2021 concernent :

✓ dans le domaine de la santé :

- la vaccination de 356 636 enfants de 0 à 11 mois contre les maladies évitables par la vaccination et 514 152 femmes enceintes contre le vaccin antitétanique (Vat2+);
- la vaccination de 1 805 538 enfants de 0 à 5 ans afin de riposter à l'épidémie de PVDVc2 dans les sept départements ciblés ;
- l'introduction du vaccin contre l'hépatite B dans le PEV de routine pour la protection de 31867 enfants de 0 à 11 mois ;
- l'acquisition d'ARV et de réactifs pour la prise en charge et le suivi biologique des PVVIH ;
- la mise à échelle de Sayana Press dans les centres de santé et dans la communauté des zones sanitaires ;
- l'acquisition des produits contraceptifs (Kit de pose de Dispositif Intra Utérin et Kit de retrait d'Implants) ;
- le renforcement de l'assainissement du secteur sanitaire privé à travers les inspections des établissements privés de soins et mise en ligne des différentes autorisations ;
- la prise en charge gratuite du paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de 0 à 11 mois ;
- l'acquisition de 482 chaînes de froid au profit de 60% des formations sanitaires ;

- la réception définitive de 10 incinérateurs dans les communes de Banikoara, Djougou et Zogbodomey ;
- l'acquisition de médicaments antituberculeux de 1<sup>ère</sup> ligne pour la prise en charge des malades tuberculeux ;
- acquisition d'un IRM (CNHU) et d'un scanner au Centre Hospitalier Départemental du Borgou/Alibori ;
- l'acquisition d'équipement de dialyse au profit du CNHU-HKM, des CHU Parakou et Ouémé et du CHD Abomey ;
- l'installation et mise en service de l'IRM au CNHU-HKM ;
- l'acquisition d'équipements d'aphérèse au profit du CNHU-HKM et du CHUD-Borgou/Alibori;
- l'acquisition d'équipements de chirurgie à cœur ouvert au profit du CNHU-HKM ;
- l'achèvement et mise en service prochaine des unités de dialyse d'Abomey et de Porto-Novo ;
- la réception définitive des travaux de construction des trois antennes départementales de l'Agence de la transfusion sanguine (Porto-Novo, Abomey et Parakou) ;
- l'achèvement et réception de l'unité de dialyse du CHUD de l'Ouémé/Plateau ainsi que du bâtiment abritant le laboratoire du Centre Hospitalier Départemental de l'Atacora à Natitingou ;
- l'acquisition des équipements de Radiodiagnostic et d'Echographie au profit des formations sanitaires bénéficiaires ;
- l'autonomisation en eau et en énergie des formations sanitaires ;
- l'acquisition et installation des équipements de chaîne de froid (congélateurs) au profit de l'Agence Nationale de Transfusion Sanguine (ANTS) ;
- l'acquisition de réactifs et consommables pour la qualification des poches de sang ;
- l'achèvement des études architecturales et techniques et disponibilité des plans détaillés des travaux de construction des Hôpitaux de Zone

Adjarra/Avrankou/Akpro-Missérété, Adjohoun/ Bonou/ Dangbo, Zogbodomey/ Bohicon/ Zakpota et de l'extension de l'Hôpital de Zone d'Allada/Toffo/Zè ;

- l'achèvement des études techniques et architecturales et lancement des travaux de construction du Centre Hospitalier de Référence dans la Commune d'Abomey-Calavi.

✓ dans le domaine des Sports :

- la promotion de la pratique du sport dans l'administration publique pour le bien-être physique et mental des agents de l'Etat qui ont défendu l'étendard de leur ministère respectif à travers la pratique des disciplines sportives que sont le football, le handball et l'Athlétisme.;
- la promotion de la pratique sportive chez les personnes de petites tailles et celles ayant un handicap ;
- l'organisation de la marche du cœur ;
- la sensibilisation des responsables des associations et clubs de sport d'entretien à l'intensification de la pratique ;
- l'organisation de séances de fitness dans les communes par les Directions Départementales des Sports avec la participation effective de 2614 personnes de diverses couches de la société dont 754 femmes contre 1791 en 2020 dont 614 femmes ;
- la formation de 310 moniteurs de sports d'entretien dont 39 femmes contre 450 moniteurs dont 55 femmes en 2020 opérant dans diverses communes à travers les douze départements du pays sur les thématiques telles que : (i) les différents types d'exercices sportifs adaptés aux différentes tranches d'âge, (ii) les mouvements, gestes et pratiques sportives adaptés aux personnes adultes (iii) les différents types de séance de fitness, (iv) les outils nécessaires pour une séance de fitness, (v) les différentes parties d'une séance de fitness, (vi) quelques conseils sur la nutrition, (vii) la chrono-nutrition et sport, (viii) les premiers



secours, (ix) les maladies et le sport et (x) comment réussir une séance de sport pour tous ou de fitness ?.

### ➤ **Facteurs liés aux interventions des OSC**

En dehors des interventions ci-dessus citées, certaines OSC ont travaillé pour une meilleure atteinte des cibles de l'ODD 3. Au titre des interventions menées, on peut citer l'amélioration des connaissances de plusieurs milliers de jeunes, femmes, adultes et élèves sur la santé sexuelle et reproductive et la mise en pratique des connaissances pour le bien-être familial à travers le planning familial. Ainsi, environ 200.000 mutuelles de solidarité et de santé dans les communautés en faveur des jeunes et des femmes se sont constituées et opèrent en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations béninoises. De même 85% des personnes vulnérables notamment des enfants, exprimant des besoins nutritionnels sont prises en charge par les OSC consultées dans le cadre de l'élaboration du rapport parallèle des OSC édition novembre 2022.

### ➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

84. Les actions et réformes audacieuses engagées par le Gouvernement concernent :

✓ dans le domaine de la santé :

- le recrutement de 1394 agents de santé toutes catégories confondues qui a permis de contribuer à l'amélioration des soins de santé dans les formations sanitaires ;
- la Préparation du dispositif de mise en route de l'assurance maladie obligatoire ;
- la promulgation de la loi sur la protection de la santé des personnes en République du Bénin ;
- la poursuite des travaux de la Commission chargée du contrôle de la qualité des structures de prestations de soins médicaux qui assure le contrôle physique et le respect des normes de prestation de soins de santé par les établissements publics et privés ;

- le processus de révision de la loi 97-020 sur l'exercice de la médecine en clientèle privée et transmission à l'Assemblée Nationale pour adoption ;
- l'adoption d'un nouveau décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère pour se conformer entre autres aux exigences des réformes engagées depuis 2016 dans le secteur et aux celles de la réforme budgétaire ;
- la fonctionnalité du dispositif du suivi de traitement des plaintes et gestion des sanctions des mauvaises pratiques pour la sécurité des usagers et la discipline dans la profession de la santé ;
- le renforcement du fonctionnement des structures de régulation et de pilotage du système pour renforcer le management et le leadership dans le système de santé : CNMH, CNSSP, CMMR, CMAI, Commission administrative paritaire ;
- le renforcement du fonctionnement des nouvelles agences : ANSSP, ABRP, ANCQ, AISEM, SOBAPS, SAMU ;
- l'évaluation des performances des différents responsables occupant des fonctions essentielles dans le secteur notamment les Directeurs Départementaux de la Santé et les Médecins Coordinateurs de Zones Sanitaires ;
- la mise en fonction effective de la plateforme EMPLOI SANTÉ pour le recrutement des agents de santé ; la mise en œuvre du décret 2020-498 portant règles d'organisation et de fonctionnement des hôpitaux publics avec la sélection de 20 médecins aspirants à la fonction de Médecin Directeur d'Hôpital et le démarrage de leur formation en janvier 2022 ;
- l'organisation de la formation des agents d'hygiène des zones sanitaires sur la lutte antivectorielle intégrée et la gestion des pesticides.

✓ dans le domaine des Sports :

- la forte implication des autorités du Ministère des Sports et de celles des autres Ministères à la réussite du tournoi ;
- la forte adhésion des agents de l'Etat des Ministères participant au tournoi ;
- la forte collaboration entre le Ministère des Sports et le comité Paralympique du Bénin ;
- l'étroite collaboration entre les autorités du Ministère des Sports et les responsables de la Fédération Béninoise du Sport d'Entretien ;
- L'étroite collaboration entre les Directions Départementales des Sports et les responsables des Ligues régionales de la Fédération Béninoise de Sport d'Entretien.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

85. Au titre de l'année 2021, les principaux facteurs de succès liés aux interventions des partenaires sont :

- la mise en œuvre du cadre commun de planification ascendante ;
- la tenue régulière des réunions techniques Ministère de la Santé /Partenaires Techniques et Financiers ;
- l'évaluation annuelle des performances des différents responsables gestionnaires de crédits du secteur de la santé ;
- la mise en œuvre du plan opérationnel de renforcement du Système National d'Information et de Gestion Sanitaire ; la poursuite de l'opérationnalisation de la politique de la Santé Communautaire.

**3.1.1.4. ODD 4 : Éducation de qualité**

86. Le taux d'exécution financière de l'ODD 4 s'établit à 86,56% au 31 décembre 2021. L'atteinte de ce niveau d'exécution est la résultante des performances de trois (03) Ministères intervenant en faveur de cet ODD à savoir : le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire : 105,65% ; le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle : 82,93%, le Ministère de

l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : 64,29%.. Le taux d'exécution financière du MEMP qui excède 100% s'explique d'une part, par la hausse du montant engagé (1 467 367 000 f CFA prévu et 2 099 644 000 engagé, soit un taux d'exécution financière de 143,09%) au niveau de l'activité "Formation du personnel d'encadrement de l'éducation nationale" du fait que l'effectif du personnel d'encadrement présent lors de la formation dépassait l'effectif prévu. Ce qui a nécessité la négociation des ressources complémentaires auprès d'un autre partenaire (UNICEF). Et d'autre part, l'activité "Construction et équipement de salles de classe avec bureau magasin et toilettes par le projet de développement de l'enseignement primaire au Bénin (BID 4) qui a enregistré un taux d'exécution financière de 142,27%. Cette hausse s'explique par décaissement complémentaire par le partenaire (BID) du fait que le projet a connu de retard dans sa mise en œuvre.

87. Pour le compte de cet ODD, les principales réalisations sont les suivantes :

✓ Au Ministère des Enseignants Maternel et Primaire :

- les réceptions provisoires de 176 salles de classe, 28 bureaux avec magasins et 4400 tables bancs et de 87 salles de classe réfectionnées ;
- la scolarisation dans les centres BARKA (Centre d'Education Alternatives) est passée 4 584 enfants en 2020 à 5 305 enfants en 2021 ;
- le passage de 50% de couverture d'écoles à cantines scolaires en 2020 à 54% en 2021 ;
- la remise de prix aux 170 meilleurs écolières et écoliers dans les disciplines sportives ;
- la formation des RUP, Co-RUP, CP et CRP par les cadres du Ministère de la santé pour une meilleure sensibilisation ;
- l'administration de la dose de Praziquantel et de Albendazol aux enfants de 5 à 14 ans ;
- la sensibilisation de 16 665 apprenants des cours moyens sur l'éducation à la santé sexuelle et la prévention de la sexualité précoce dans les départements du Mono, du Couffo, du Borgou et de l'Alibori.

- la subvention de 7507 écoles primaires publiques et 1640 écoles maternelles publiques pour leur fonctionnement ;
  - la formation d'environ 550 CP et inspecteurs sur les documents révisés de CI ;
  - la formation de plus de 22 000 enseignants du CI et directeurs d'école au nouveau programme de français et de mathématiques ;
  - l'acquisition et distribution de près de manuels de français et de mathématique CI et CP (les manuels ne sont plus acquis depuis des années) ;
  - la disponibilité de la progression annuelle des apprentissages du CP, du manuel , du cahier d'activité et du guide ;
  - la poursuite de l'enseignement de l'anglais dans de 216 écoles primaires expérimentales ;
  - l'organisation de l'inspection de 1 575 enseignants dont 446 directeurs dans tous les départements du Bénin ;
  - la réalisation par les inspecteurs et les Conseillers Pédagogiques de inspections de classe et visites de classe dans les régions Pédagogiques."
- ✓ Pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle :
- le transfert de ressources à l'ACISE pour la construction de nouvelles infrastructures ;
  - la poursuite, l'achèvement des travaux de construction d'infrastructures scolaires et administratives du PTA 2020
  - la réception provisoire de 52 modules de 4 salles de classe, 104 blocs de latrine à 4 cabines ;
  - le paiement des frais de scolarité de 229 260 filles ;
  - la sensibilisation dans le cadre de la protection sociale sur le harcèlement sexuel et les violences faites aux filles en milieu scolaire. (1228 élèves ; 77 enseignants ; 25 vendeuses, 245 parents d'élèves et 24 administratifs de l'Atacora, 1175 acteurs dont 63 enseignants et 1112 apprenants de la Donga, 809 apprenants dont 337 filles du Borgou, 1030 apprenants dont

481 filles et 27 enseignants de l'Alibori, 118 acteurs (chef d'établissement, fondé, censeur ou SG) des Collines, 2168 élèves du Mono, 2038 élèves du Couffo, 1105 personnes dont 471 filles de l'Ouémé, 7446 élèves dont 3238 filles, 282 enseignants et 144 vendeuses du Plateau, 577 participants dont 289 filles de l'Atlantique, 649 personnes dont 229 de sexe masculin du Littoral) ont été

- l'identification de 892 élèves cas sociaux. qui ont bénéficié d'un appui psychosocial et d'une exonération des frais de scolarité ;
- le fonctionnement des établissements d'ESG à internat (LMJF Natitingou, PM Bembèrèkè, LJF Natitingou, Ouidah, Parakou, Lokossa, Porto-Novo et Abomey) est assuré ;
- la dotation de totale ou partielle de 38 établissements sur 42 de l'EFTP en vivres, fournitures de bureaux, carburant et autres ;
- la prestation de 16 313 Aspirants aux Métiers d'Enseignants est prise en charge ;
- l'exécution des formations initiale et continue des Personnels d'Encadrement de l'ESG et de l'EFTP ;
- l'inspection de 5189 enseignants (dont 3187 AME et 1810 FE et ACDPE et 192 enseignants des établissements privés) ; 3793 enseignants ont bénéficié des remédiations pédagogiques individuelles, la participation de 12375 aux animations pédagogiques, 6203 cahiers de textes examinés, 8266 cahiers d'apprenants vérifiés ; l'inspection de 86 établissements (dont 79 publics et 7 privés) ;
- l'élaboration et l'exécution des programmes de visites de classe et d'animations pédagogiques par les 342 CP en activité. 6788 visites de classe réalisées, 3423 enseignants ont bénéficié de visites groupées, 22 animations pédagogiques réalisées
- le suivi des manuels scolaires approuvés dans 82 établissements ; la restitution du rapport de suivi dans 32 établissements
- la rédaction de deux (02) modules d'animation relativement aux 2 thèmes choisis – la participation de 12885 enseignants aux journées pédagogiques

nationales dans 431 ateliers sur 116 sites de regroupement les 09 et 10 septembre 2021

- la formation de 109 (C/SAENF, CCA, Superviseurs) du 14 au 20 novembre 2021 et la formation de 168 facilitateurs du 08 au 15 décembre 2021 sur les principes andragogiques, l'adulte et sa psychologie, le rôle et les bonnes pratiques du facilitateur ;
- le suivi de proximité et d'appui conseils de 109 centres / espaces privés d'alphabétisation des départements de Alibori, Atacora, Borgou, Donga, Zou et Collines courant la campagne d'alphabétisation 2021 ;
- "la réception provisoire des travaux de construction d'un bloc restaurant et d'un dortoir garçon (17/02/2021) ; des logements pour l'équipe de direction et enseignants en mission (5 villas de type F2, 4 villas de type F3,1 villa de type F) prononcée le 27/08/2021 au LTP de Bopa ;
- la réception provisoire de 3 grands ateliers (menuiserie, mécanique automobile, construction métallique) prononcée le 17/02/2021
- l'achèvement et la réception des travaux de construction partielle de murs de clôture et d'aménagement des voies d'accès au LTP de Bopa le 30.11.2021 ;
- la réception des travaux de construction de logements pour l'équipe de direction du LT de Tchaourou le 4.12.2021"
- la subvention des frais de formation de la cohorte de 24 formateurs mis en formation en France sur 60 enseignants de l'EFTP recrutés en 2019 à hauteur de 481 151 701 FCFA
- l'organisation d'un test de sélection complémentaire de 662 aspirants au métier d'enseignant au profit du MESTFP au titre de l'année 2021-2022
- la subvention des frais de scolarité de 1612 filles inscrites dans la filière STI à hauteur de 40 000 FCFA par élève
- la mobilisation des fonds pour 4367 élèves boursiers des LTA/LTI/EFMS mis à la disposition des établissements.

✓ Pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- "la construction du siège de la Chaire Internationale de Physiques et de Mathématiques Appliquées (CIPMA) à l'Université d'Abomey-Calavi ;
- la construction d'une infirmerie à l'IUEP – Djougou ;
- la construction d'un bloc administratif au profit de la FLASH de l'Université de Parakou ;
- la poursuite et achèvement des travaux de câblage réseau, de couverture WIFI et de tirage de fibre optique au Centre Universitaire de Tchaourou ;
- les travaux de génie civil de l'ENSET-LOKOSSA ;
- l'achèvement des travaux de construction d'un bloc pédagogique de type R+1 sur le site de Sakété ;
- l'achèvement des travaux de reprise totale de la toiture sur le bloc pédagogique de type R+1 à Sakété ;
- l'achèvement des travaux de raccordement en électricité et en eau des trois ateliers à Sakété ;
- la participation à la table ronde de réflexion entre universités, entreprises et décideurs : formation et employabilité au Bénin et dans la sous-région ;
- les travaux de construction d'infrastructures technologiques au profit des unités d'application des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnels (hangars, ateliers).

88. En dehors des interventions ci-dessus citées, certaines OSC ont travaillé pour une meilleure atteinte des cibles de l'ODD 4. Au titre des interventions menées, on distingue entre autres :

- la mise en œuvre des actions de sensibilisation des populations sur la scolarisation des enfants;
- la distribution de kits aux enfants;
- l'appui à la formation professionnelle des jeunes ;
- la formation des jeunes sur le leadership.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**



89. Les mesures concrètes prises par le Gouvernement dans le secteur de l'éducation concernent :

- la mise en place de l'Agence de Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Éducation (ACISE), seule structure habilitée à conduire les travaux de construction d'infrastructure dans le secteur de l'éducation au Bénin ;
- la mise en œuvre de la mesure d'exonération des élèves filles du 1er cycle de l'ESG des frais d'inscription ;
- la décision du Conseil des Ministres en date du 18 mars 2020 relative à l'endossement par le Bénin du GAP de 3,6 milliards dans le cadre de la mise œuvre du projet BID 4 ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la mesure de gratuité des enseignements maternel et primaire ;
- la mise en œuvre du Plan d'urgence de la stratégie EFTP ;
- la mise en place du Conseil National de l'Education.

#### **3.1.1.5. ODD 5 : Égalité entre les sexes**

90. Le niveau de réalisation financière des interventions en lien avec cet ODD est établi à 65,2% à fin décembre 2021. Les principales réalisations qui sous-tendent ces performances sont les suivantes :

- l'offre des services de soins sanitaires et de prise en charge psycho-sociale à 200 femmes et filles handicapées victimes de Violences Basées sur le Genre dans les communes de Parakou, Natitingou, Toukountouna, Allada, Ouidah et Tori ;
- l'organisation d'une séance de renforcement de capacité de 25 agents des CPS et DDASM sur l'accueil des cibles, l'enquête sociale, l'accompagnement des victimes de VBG et la rédaction des comptes rendus ;
- l'organisation des rencontres des C/CPS, des leaders d'opinion, des DDASM du Borgou et de l'Alibori, des C/SPGFE sur la réponse à la VBG, y compris le MGF à Parakou et à Kandi ;
- L'élaboration et la validation du rapport d'évaluation de la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) ;
- le renforcement des capacités des cellules focales genre ;

- l'appui financier (transferts monétaires : programme cash +care) à 13 689 écolières et élèves (de 9 à 15 ans) dans les communes de Kandi et Tchaourou contre 26 000 filles de ménages vulnérables de Tchaourou, Kandi, de Sô-Ava, d'Allada, des Aguégués, de Porto-Novo, de Sèmè-Kpodji et de Cotonou en vue de l'élimination du mariage des enfants.

91. En plus des interventions ci-dessus citées, il est à noter que certaines OSC ont travaillé pour l'opérationnalisation des cibles de l'ODD 5. Au titre des interventions menées, on distingue entre autres :

- l'organisation de séances de renforcement de capacités sur le leadership féminin;
- la sensibilisation sur les violences faites aux filles et aux femmes;
- l'appui à l'autonomisation financières des femmes;
- le renforcement de capacités des jeunes filles sur les compétences de vie.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

92. Les facteurs de succès liés aux actions des PTF sont :

- La mise en œuvre du projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD : Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend) ;
- la mise en œuvre du projet « Cash plus care » pour mettre fin au mariage des enfants avec l'appui financier de l'UNICEF ;

3.1.1.6. **ODD 6 : Eau propre et assainissement**

93. Au titre de l'année 2021, les interventions relatives à l'ODD 6 ont enregistré un taux d'exécution financière de 85,84%. Ce taux est porté par le Ministère de l'Eau et des Mines (MEM). Les principales réalisations en faveur de cet ODD concernent :

- la finalisation du processus de contractualisation des opérateurs privés pour l'affermage du service public de l'eau potable en milieu rural ;

- la réalisation à hauteur de 65% des travaux de construction de 16 SAEPmV démarrés en 2020 dans le cadre du projet PEPRAU ;
- la réalisation de 98 forages à gros débit sur les 112, contre la réalisation d'environ 85 en 2020 dans le cadre du Programme OmiDelta ;
- l'exécution à hauteur de 52,3% des travaux de construction de 03 SAEPmV dans les départements du Plateau et de l'Ouémé dans le cadre du Programme OMIDELTA ;
- le démarrage des travaux pour l'extension du SAEPmV de Kouarfa dans la Commune de Toucountouna sur le programme OMIDELTA ;
- l'exécution à hauteur de 86,6% des travaux d'Adductions d'Eau Villageoise du Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 localités (PASAEP 24) avec la réception provisoire des ouvrages de Agbohoutogon (Djidja) et Kissamey (Aplahoué)" ;
- la pose de 19 PEA sur 123 dans le cadre du Projet Eau Potable pour Ecoles à Cantine (la construction des Bornes Fontaines et Branchements Privés est en cours) ;
- la numérisation des réseaux et d'adressage des abonnés de la SONEB ;
- l'achèvement des travaux d'exécution de 8 forages et d'un piézomètre dans le cadre du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Cotonou Phase III" ;
- l'achèvement des travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Parakou et environs ;
- la poursuite et l'achèvement des travaux de pose de conduites et accessoires dans les villes de Cotonou et Abomey-Calavi ;
- l'achèvement des travaux de construction des infrastructures de la nouvelle station, de pose de conduites, de construction des bâtiments de forages, de réhabilitation de l'ancien château d'eau et de bâtiment de forages à Adjarra ;
- la poursuite des travaux de génie civil, de pose de conduites, de construction de barrages, de stations de traitement d'eau potable dans le cadre du projet de renforcement du Système d'Alimentation en Eau Potable des Villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et Environs ;

- la réalisation à hauteur de 99,18% des travaux de construction de la Station de Traitement de Boues de Vidange (STBV) de Sèmè Podji démarrée en 2019 ;
- la réalisation des travaux de construction des barrages et d'aménagement de périmètres irrigués de Péhunco, Kérou, Nikki et de Kandi respectivement à hauteur de 15%, 30%, 26,19% et 25,14% dans le cadre du projet PDISSA ;
- la réalisation de huit (08) forages équipés de pompes à motricité humaine sur les sites de barrages du projet PDISSA ;
- l'entretien des stations hydrométriques et le relevé quotidien des données limnimétriques sur le réseau national (lecteurs d'échelles) ;
- le contrôle de la qualité des ressources en eau (surfaces et souterraines) ;
- la collecte de données et l'entretien du réseau péizométrique (Suivi des eaux souterraines) ;
- l'achèvement des travaux de réalisation et de réhabilitation de piézomètres du réseau national (y compris forafes profonds dans le Bassin de la Pendjari et Kandi dans le cadre du projet AIEA).

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

94. Au nombre des conditions de réussite liées à la mise en œuvre des politiques publiques et ayant permis l'atteinte de ces résultats, on peut retenir essentiellement :

- la réforme institutionnelle du secteur de l'eau à travers la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eaux Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) et la restructuration de la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) ;
- l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable (en Milieu rural et en milieu urbain) ;
- l'opérationnalisation du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des OSC**

95. En plus des interventions ci-dessus citées, il est à noter que certaines OSC ont travaillé pour l'opérationnalisation des cibles de l'ODD 6. Au titre des interventions menées, on distingue entre autres :

- la sensibilisation des populations sur le transport, la conservation et le puisage de l'eau;
- la formation sur l'utilisation des postes d'eau potable à l'école;
- l'appui à l'entretien des ouvrages;
- la formation des ménages sur la confection des dispositifs de lavage des mains (DLM);
- l'organisation des campagnes de salubrité et de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ;
- la réalisation du Suivi d'Impact Local Participatif de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP).

### **3.1.2 Niveau des indicateurs ODD du pilier « Population »**

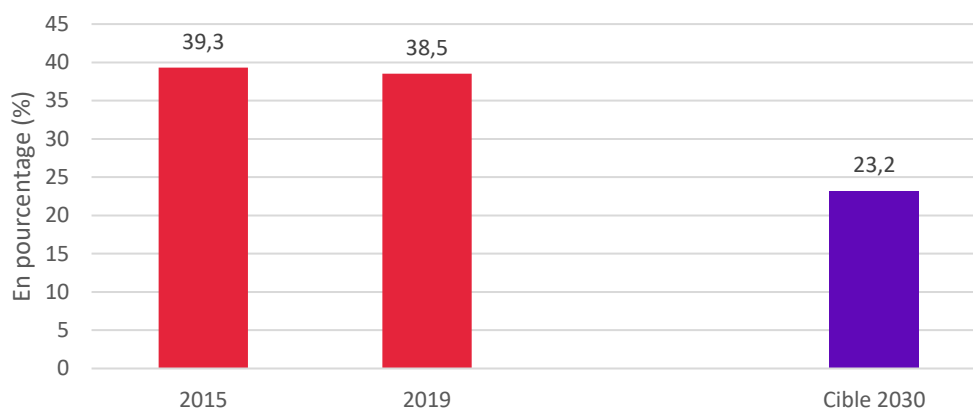
#### **➤ ODD1 : Pas de pauvreté**

96. Cette section présente le niveau d'évolution de certains indicateurs clés des cibles 1.2 (pauvreté) et 1.4 (accès aux ressources) de l'ODD 1 tels que l'indicateur 1.2.1 proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG) et l'indicateur 1.4.1 proportion de la population vivant dans les ménages ayant accès aux services de base.

97. Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de la pauvreté estimée à 246 542 FCFA. Ce seuil est composé d'une composante alimentaire (146 793 FCFA) et d'une composante non alimentaire (99 749 FCFA). Cependant, des disparités sont observées au niveau des départements. En effet, les départements de l'Ouémé (18,3%) et du Littoral (18,9%) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5%), le Borgou (53,3%) et le Couffo (52,3%) sont les départements où la pauvreté sévit le plus. Par rapport à l'année 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse dans les départements de l'Ouémé (-9,8 points), de l'Atlantique (-6,5 points), du littoral (-4,6 points), des Collines (-2,9 points) et du Plateau (-0,2 point) en 2019. L'aggravation de l'incidence dans les autres départements varie de 1,0% à 6,9%. Les départements de la Donga (+6,9 points)

et de l'Atacora (+6,6 points) sont les plus touchés par cet accroissement de la population pauvre.

**Graphique 1 :** indicateur 1.2.1 proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG)

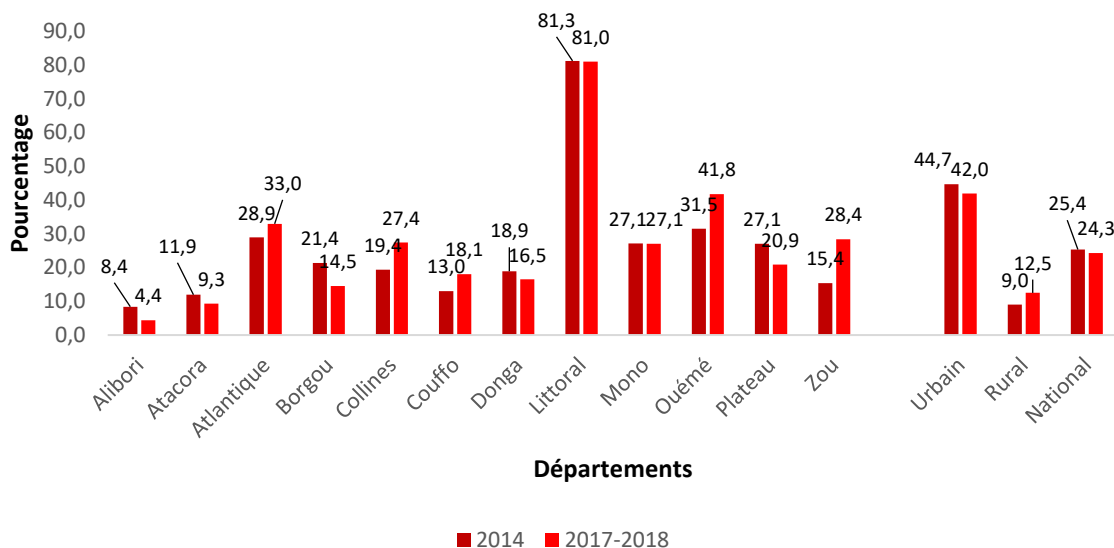


**Source :** EHCVM 2019, INStAD

98. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base correspond au pourcentage de la population (ou de ménage) qui a accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation, au service de santé, aux infrastructures marchandes.

99. Il ressort du niveau de prévalence de la pauvreté sur la période de 2014 à 2019, une baisse de 1.6 points de pourcentage, passant de 40.1% à 38,5%. Cet indicateur est estimé à 39,3% en 2015. Les travaux sont en cours pour la désagrégation de cet indicateur pour l'année 2019 selon le sexe et l'âge

**Graphique 2 :** indicateur 1.4.1 proportion de la population vivant dans les ménages ayant accès aux services de base



**Source :** MICS5, EDSB5, INSAE

100. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base est passée de 25,4% en 2014 à 24,3% en 2017-2018. Les niveaux de cette proportion en milieu rural montrent que bien qu'en hausse légère par rapport à 2014 (9%), la proportion de la population rurale vivant dans des ménages ayant accès aux services de base reste faible en 2018 (12,5%).

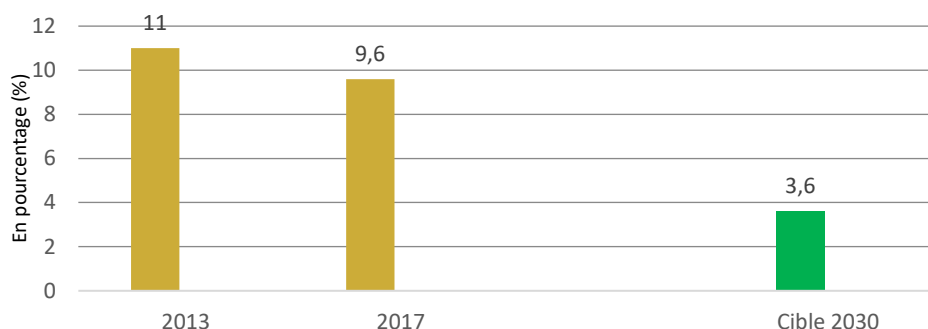
101. Cependant, de fortes disparités se font remarquer au niveau départemental. En 2017-2018, le Littoral (81%), l'Ouémé (41,8%), le Mono (27,1%) et l'Atlantique (33%) enregistrent des proportions supérieures à la proportion nationale contrairement aux départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, du Couffo, de la Donga et du Zou. En outre, la lecture des données révèle une amélioration du niveau de la proportion dans les départements de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, de l'Ouémé et du Zou contrairement aux autres départements dans lesquels la proportion est en régression.

### ➤ ODD 2 : Faim zéro

102. Les progrès accomplis pour l'atteinte de la cible 2.1 (D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante) sont appréhendés à travers l'indicateur

2.1.3 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience.

**Graphique 3 :** Indicateur 2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave



**Source :** AGVSA 2013, 2017, INStAD



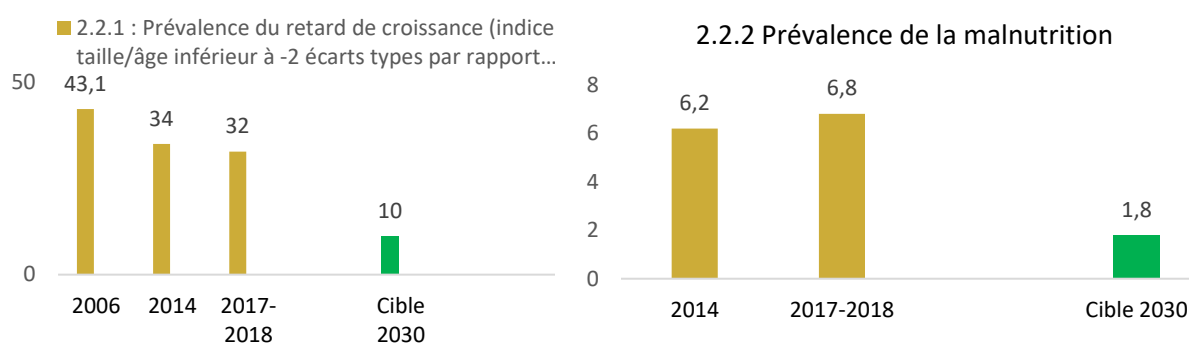
103. Ainsi, le Bénin a connu, sur la période 2013-2017, une baisse de la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience. Entre 2013 et 2017, selon les données de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire, la prévalence de l'insécurité alimentaire a baissé de 1,4 point en passant de 11% à 9,6%.

104. En ce qui concerne la cible 2.2 (D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers l'examen de l'évolution des indicateurs 2.2.1 (Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) et 2.2.2 (Prévalence de la malnutrition).



105. Comme le montre le graphe ci-après, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, s'est globalement améliorée sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 43,1% à 32%.

**Graphique 4 :** Indicateurs 2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%) et 2.2.2 Prévalence de la malnutrition



**Source :** EDS 2006 ; 2017-2018, MICS 2014, INStad

106. Entre 2014 et 2017-2018, la prévalence de la malnutrition a légèrement augmenté en passant de 6,2% à 6,8%.

107. En absence d'un dispositif de suivi des indicateurs de l'AGVSA et de l'EDS qui se réalisent tous les 05 ans, le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire en 2020 est apprécié avec les résultats du Cadre Harmonisé (CH) de la Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT/SAGSA).

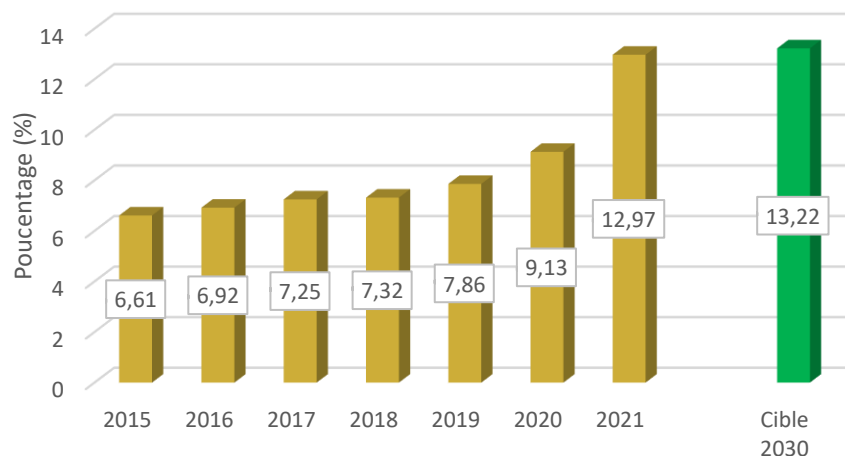
108. Selon la CT/SAGSA du MAEP et sur la base de la classification des différents indicateurs, en situation courante, aucune commune n'est en phase 3 dite de « crise » dans la période d'octobre à décembre 2020. Cependant, 384 655 personnes (soit 4,27 % de la population) se trouvent en phase « crise », ce qui veut dire qu'elles ne peuvent couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires sans épuiser leurs avoirs relatifs aux moyens d'existence. Ces personnes sont pour la plupart des très pauvres et pauvres. Elles nécessitent donc des interventions immédiates pour couvrir leurs besoins alimentaires et protéger leurs moyens d'existence.

109. Les résultats classent 26 communes en phase 2 (sous pression). Il s'agit des communes de Matéri, Toucountouna dans le département de l'Atacora, Allada, Kpomassè, Toffo, Tori-Bossito, Zè dans le département de l'Atlantique, Ouessè,

Savalou, Savè dans le département des Collines, Djakotomey, Dogbo , Klouékanmey dans le département du Couffo, Copargo, Ouaké dans le département de la Donga, Bopa, Grand-popo, Houéyogbé dans le département du Mono, Adjarra, Aguégués, Bonou, dans le département de Ouémé, Pobè dans le département du Plateau, Abomey, Agbangnizoun, Djidja dans le département du Zou, Malanville dans le département de l'Alibori. Les populations de ces communes en phase 2 sont estimées à 1 697 609 personnes soit 18,85 % de la population analysée. Ces personnes n'ont pas des besoins immédiats mais nécessitent de soutiens pour renforcer leur résilience, développer leurs moyens d'existence pour s'assurer qu'elles ne tomberont pas en Phase 3 « Crise » plus tard dans l'année. La relative accessibilité aux aliments et le taux de couverture des besoins alimentaires adéquats constituent les principaux facteurs œuvrant pour la sécurité alimentaire de 39 communes. Les populations concernées sont estimées à 6 921 573 (76,87%) pour lesquelles l'action requise est la surveillance de leur situation alimentaire dans le moyen terme. On retrouve néanmoins dans ces communes, des populations en Phase 2 'Sous Pression' et phase 3 'Crise' qui ont besoin d'assistance pour renforcer leur résilience à travers des interventions immédiates d'assistance alimentaire et de protection de leurs moyens d'existence. En situation projetée, 15 communes sont en phase 2 (sous pression). Cette situation serait en partie liée à l'installation de la période de soudure dans la partie septentrionale du pays. Les communes concernées sont Malanville, Karimama (Alibori), Cobly, Matéri, Toucountouna (Atacora), Sinendé, Tchaorou (Borgou), Copargo, Ouaké (Donga) de même que certaines communes de la zone sud malgré la disponibilité des nouvelles récoltes. Il s'agit des communes de Klouékanmey, Dogbo (Couffo), Bopa, Houéyogbé (Mono), Aguégués (Ouémé), Sakété (Plateau).

110. D'après les prévisions, au cours de la période juin-juillet-août 2021, 281 638 personnes seraient en phase de « crise » et auront besoin d'assistance humanitaire. Les personnes en « sous pression » sont estimées à 1 436 375. Ces personnes auront besoin d'actions de renforcement de leurs moyens d'existence afin de ne pas basculer en phase « crise ». La population estimée en phase minimale (phase 1) est de 7 285 823 de personnes (Rapport de performance du secteur agricole, DPP/MAEP/2020 page 109 et suivantes).

**Graphique 5 : indicateur 2.3.1 (Volume de production par unité de travail)**



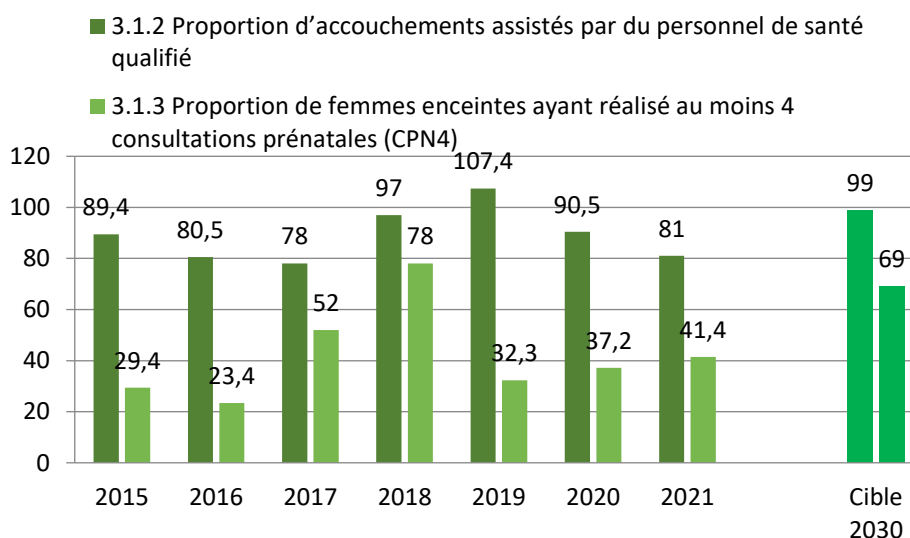
**Source :** DPAF/MAEP

111. Une nette progression est observée au niveau du volume de production par unité de travail sur la période 2015-2021. En effet, le volume est passé de 6,6 tonnes par unité de travailleur en 2015 à 12,97 tonnes par unité de travail en 2021. Cela s'explique par le fait que la hausse de la production céréalière sur la période. Elle est passée de 2.061.189 tonnes en 2017 à 2.109.384 tonnes en 2018 soit un accroissement de 2,34 %. La production cotonnière est également en hausse sur la période passant de 714 714 tonnes en 2019 à 731 056 tonnes en 2020.

### ➤ ODD 3 : Bonne santé et bien-être

112. Le point de l'évolution des indicateurs de l'ODD 3 sera présenté à travers les indicateurs : 3.1.2 (Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié) et 3.1.3 (Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)) ; 3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans ; 3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH et 3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants.

113. Selon les données de l'annuaire statistique du Ministère de la Santé, entre 2015 et 2021, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a faiblement diminué passant de 89,4% à 81%, après avoir atteint son plus fort niveau en 2019 (107,4%). La proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) a augmenté entre 2015 et 2021. En 2018, elle est de 78% et a baissé de 40,8 points pour s'établir à 41,4% en 2021.



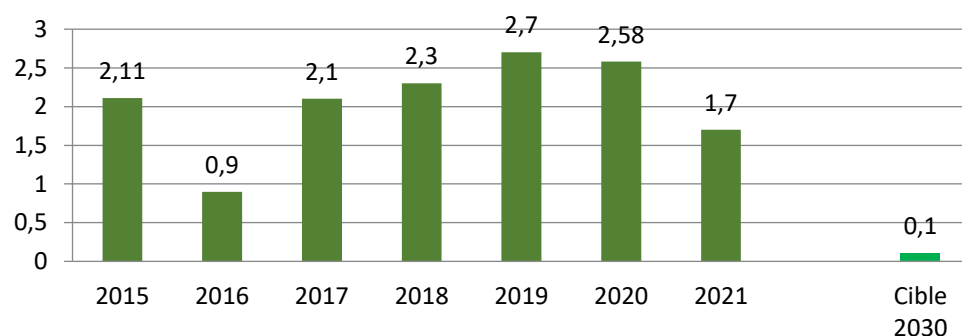
**Source** : DPAF/MS

114. S'agissant de la cible 3.2 (D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans), sa mise en œuvre est appréhendée par l'examen de l'évolution des indicateurs 3.2.1 (Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans) ;

3.2.2 (Taux de mortalité néonatale) ; 3.2.3 (Taux de couverture vaccinale complète) et 3.2.4 (Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans).

115. Selon les données de la DPAF/MS (2021), la létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a connu une diminution de 1 point entre 2019 et 2021 passant respectivement de 2,7‰ à 1,7‰. Toutefois, ce taux a augmenté entre 2019 et 2020 avant de rechuter à 1‰ en 2021. Ce qui dénote d'une bonne performance au niveau de cet indicateur.

**Graphique 6 :** Indicateur 3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans (‰)

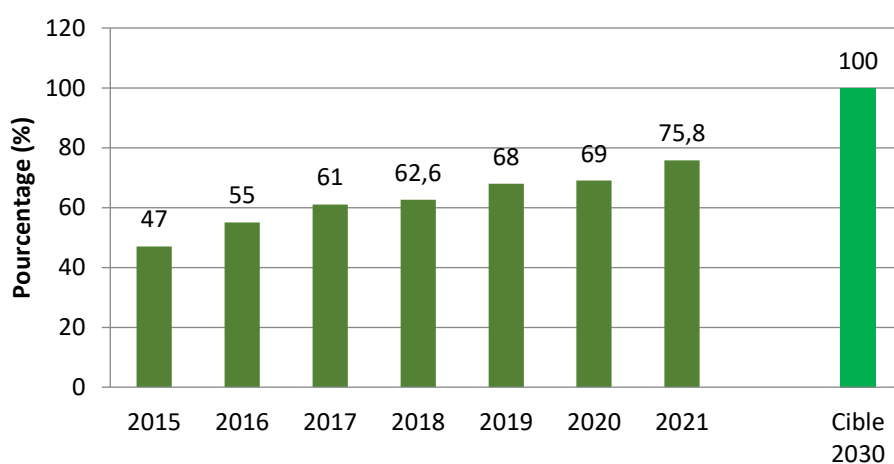


**Source :** DPAF/MS

116. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la cible 3.3 (D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles) sont appréciés à travers les niveaux atteints par les indicateurs ci-après : 3.3.1 (Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes) ; 3.3.2 (Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant) ; 3.3.4 (Taux de couverture en ARV des PVVIH) ; 3.3.5 (Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants) et 3.3.6 (Incidence du paludisme pour 1000 habitants).

117. Selon les données du PSL/MS (2021), sur la période 2019-2021, le nombre de nouvelles infections à VIH a connu une baisse. Ces données ont connu une diminution de 220 points où le nombre de nouvelles infections est passé de 1870 pour 1000 en 2019 à 1730 en 2020 avant de s'établir à 1650 en 2021. Le taux de transmission brut du VIH de la mère à l'enfant est de 2,90% en 2021. Le taux de couverture en ARV des PVVIH a connu une augmentation progressive sur la période de 7,33 points en passant de 68,49% (2019) à 69,80% (2020) puis à 75,82%(2021).

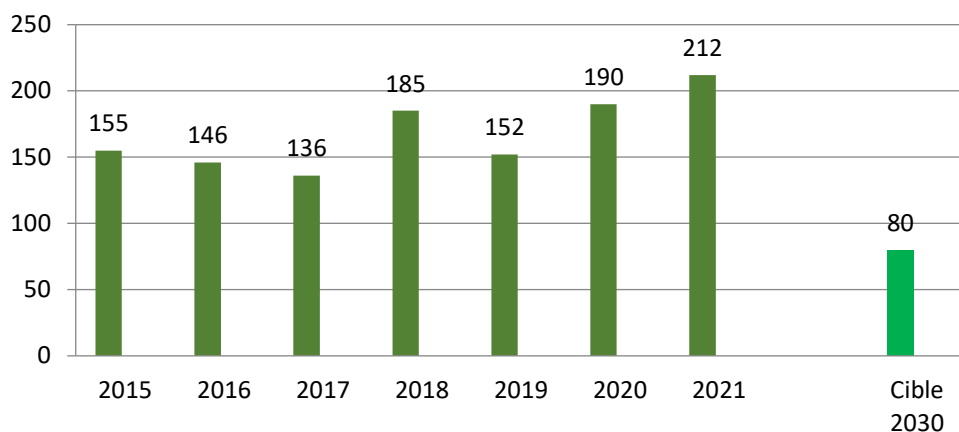
**Graphique 7 :** Indicateur 3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH



**Source :** DPAF/MS

118. Selon les données de la DPAF/MS (2021), l'incidence du paludisme pour 1000 habitants a connu une augmentation de 57 points entre 2019 et 2021 passant respectivement de 155 à 212. Toutefois, ce taux a diminué de 5 points entre 2018 et 2020 avant de connaître une hausse de 22 points de 2020 à 2021. Ce qui dénote d'une contre-performance au niveau de cet indicateur.

**Graphique 8 :** 3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants (‰)



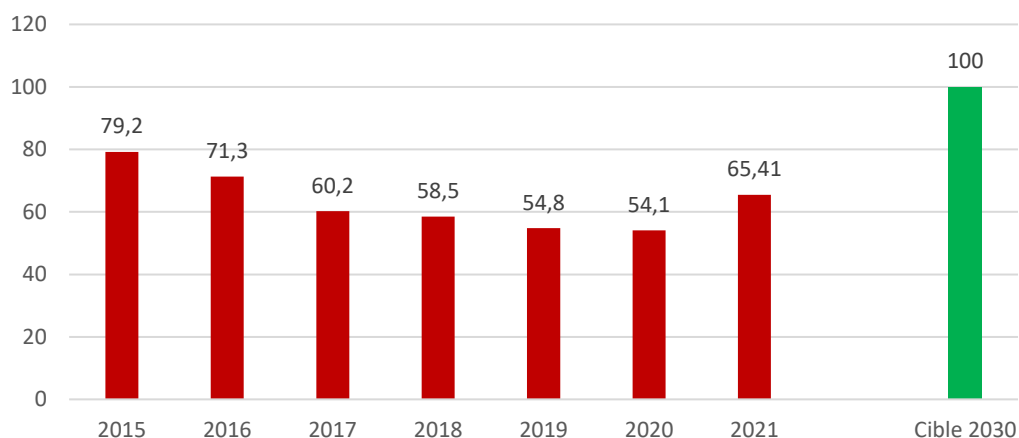
Source : DPAF/MS

### ➤ ODD 4 : Éducation de qualité

119. Pour ce qui est de la cible 4.1 (D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles), quatre indicateurs permettent de suivre son niveau d'atteinte à travers les actions prioritaires mises en œuvre. Il s'agit des indicateurs 4.1.8 (Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire), 4.1.9 (Taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.1.10 (Taux brut de scolarisation dans le secondaire) et 4.1.11 (Taux net de scolarisation dans le secondaire).

120. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est passée de 79,2% en 2015 à 71,3% en 2016. Elle a ensuite baissé progressivement de 60,2% en 2017 à 58,5% en 2018 puis 54,8% en 2019 pour s'établir à 54,1% en 2020.

**Graphique 9 :** Indicateur 4.1.8 (Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire)



Source: DPAF/MEMP

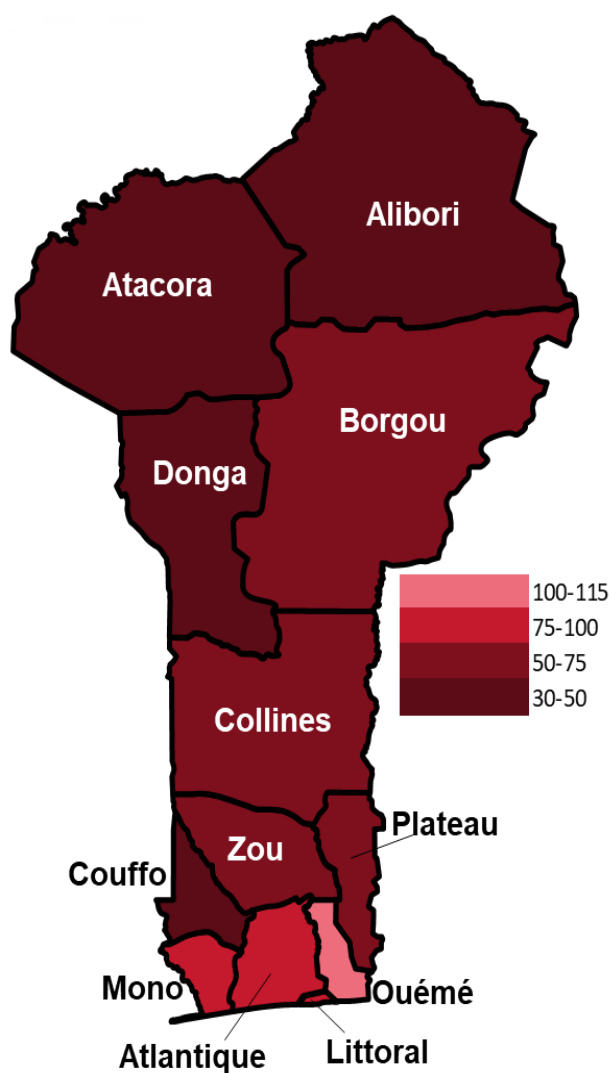
121. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est passée de 79,2% en 2015 à 71,3% en 2016. Elle a ensuite progressivement baissé de 60,2% en 2017 à 58,5% en 2018, puis à 54,8% en 2019 pour s'établir à 54,11% en 2020. Elle a connu un regain de 11,3 points de pourcentage entre 2020 à 2021 pour s'établir à 65,41% en 2021. Cela traduit une meilleure fréquentation des apprenants et une meilleure capacité de rétention des apprenants dans le cycle primaire. L'amélioration de la qualité et des conditions de travail des apprenants sont les causes de ces performances et méritent d'être poursuivies. Si cette tendance pourrait être maintenue, cela augure de belles perspectives pour le sous-secteur de l'enseignement primaire.

122. Des disparités notables sont notées pour le taux d'achèvement au niveau des départements. En effet, le nombre d'apprenants qui achèvent le cycle primaire demeure très faible dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Couffo et de la Donga, où le taux d'achèvement est inférieur à 50% pour chacun de ces 4 départements. Ce taux affiche des valeurs moyennes dans l'ordre de 53% pour les départements du Borgou, du Plateau, du Zou et des Collines. Les départements du Mono, de l'Atlantique et du Littoral présentent une forte proportion d'apprenants qui achèvent le cycle primaire avec les valeurs comprises en 75,42% et 99,87%. Le département de l'Ouémé a enregistré le plus fort taux d'achèvement : 111,16%, cette situation peut se justifier entre autres par la présence de nombreux enfants d'âge précoce, ou ayant dépassé l'âge du CM2 parmi l'effectif des apprenants de ce cours.



123. Parmi les 77 communes, huit (08) communes enregistrent une proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires et qui terminent l'école primaire, comprise entre 10 et 25%. Par ailleurs, cinq (05) communes enregistrent une proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire, supérieure à 100%. Il s'agit des départements de : Ouidah (102,51%), Adjarra (103,67%), Abomey Calavi (116,72%), Sèmè-Podji (124,34%) et Akpro-Missérété (128,8%).

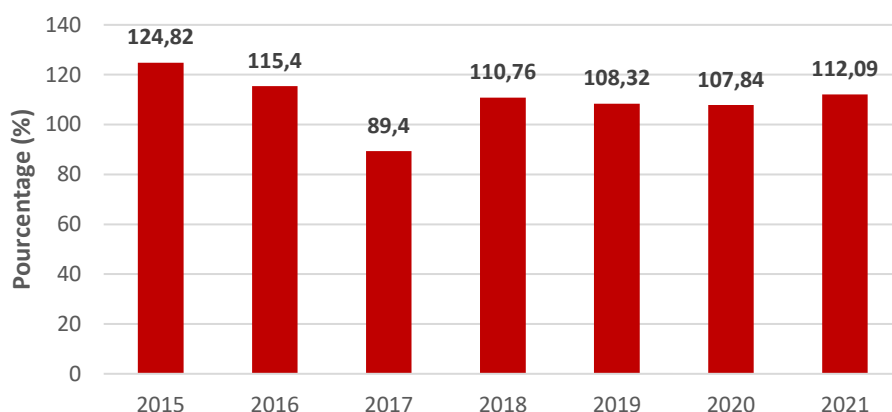
**Figure 1** : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département en 2021



Source : DPAF/MEMP

124. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, entre 2011 et 2015, le taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté de 97% à 116,2%. Cependant entre 2015 et 2021, le taux brut de scolarisation dans le primaire a progressivement baissé de 124,82% à 112,09%. En outre, le taux brut de scolarisation a connu une hausse de 4,25% en passant de 107,84% en 2020 à 112,09% en 2021. Cette augmentation indique que de nombreux apprenants d'âge précoce, ou trop âgés, et ou redoublants demeurent dans le cycle primaire. Certes, cette valeur du TBS indique que la capacité d'accueil des apprenants au primaire est suffisante, mais encore, faudrait-il que les apprenants d'âge précoce, ou trop âgés, et ou redoublants libèrent les places assises pour les apprenants qui sont dans les tranches d'âge normalement recommandées pour ce niveau d'apprentissage.

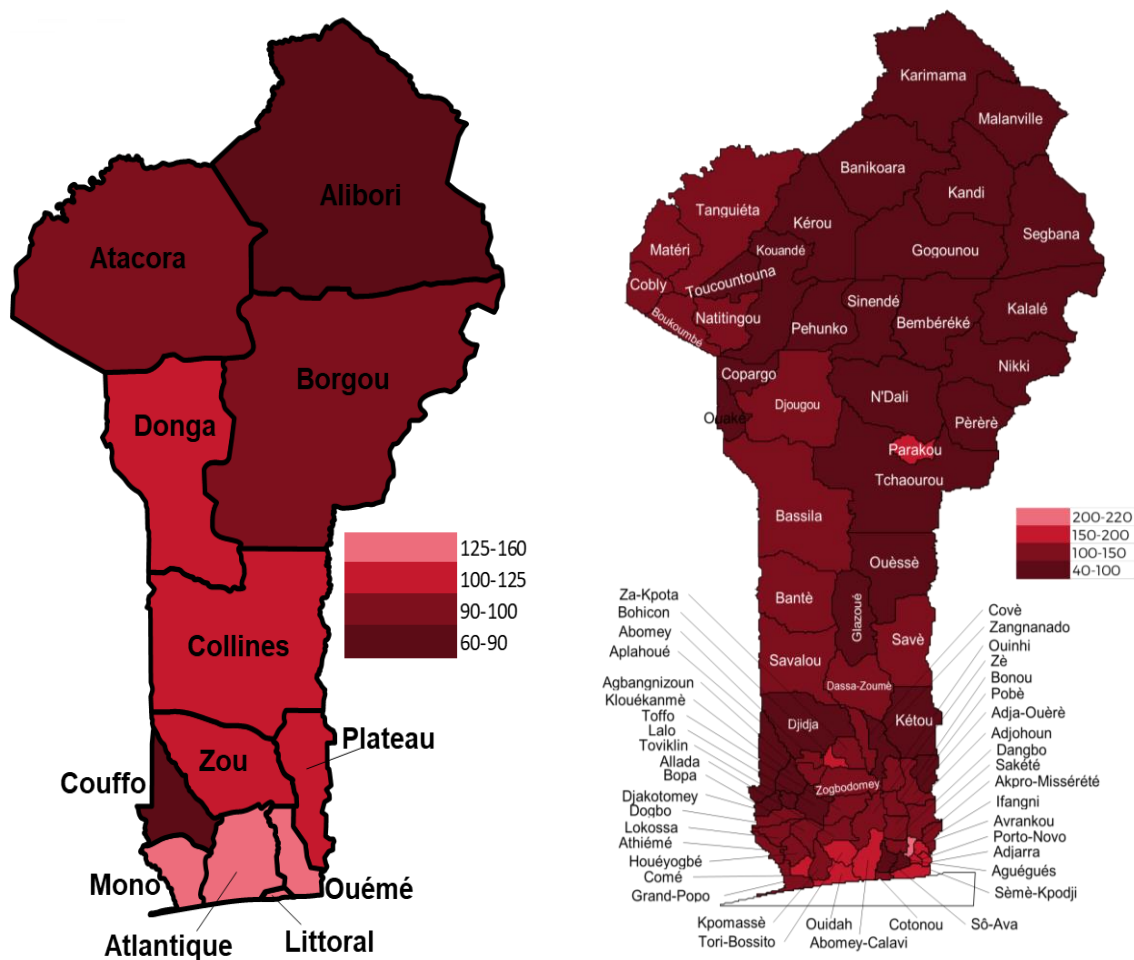
**Graphique 10** : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives)



**Source** : DPAF/MEMP

125. Des disparités considérables sont notées aussi bien entre départements, qu'entre les communes. Le TBS départemental le plus élevé est enregistré dans l'Ouémé avec une valeur de 158,39%, contre 61,78% pour l'Alibori qui affiche la valeur la plus faible. Malgré les efforts du gouvernement, les sensibilisations et l'action des Organisations non gouvernementales, la scolarisation dans l'Alibori peine à atteindre les valeurs souhaitées, les actions pertinentes méritent d'être poursuivies afin de relever le niveau de scolarisation dans ce département.

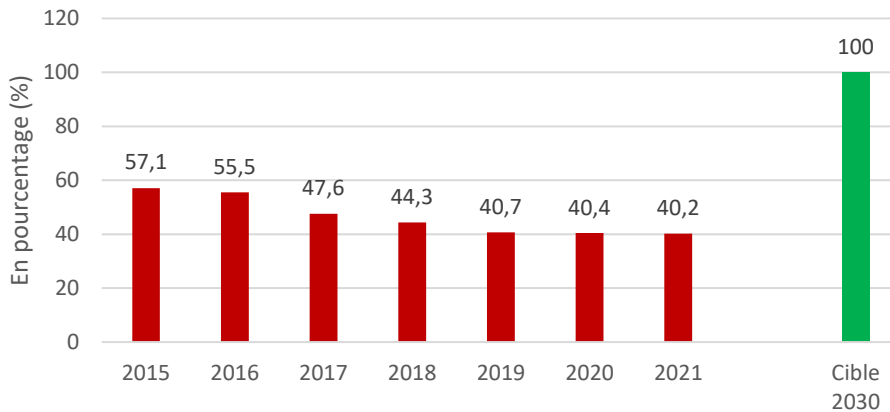
**Figure 2:** Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par département et par commune en 2021 (%)



Source : DPAF/MEMP

126. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux brut de scolarisation (TBS) dans le secondaire a connu une baisse de de 15,5% entre 2017 et 2021 pour s'établir à 40,2% en 2021. De 2017 à 2021, le TBS a baissé en passant de 58,68% à 49,4% au premier cycle et de 29,68% à 26,3% au second cycle. Il est important de réaliser une étude pour comprendre la baisse du taux brut de scolarisation de 2017 à 2021.

**Graphique 11 :** indicateur 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (données administratives)

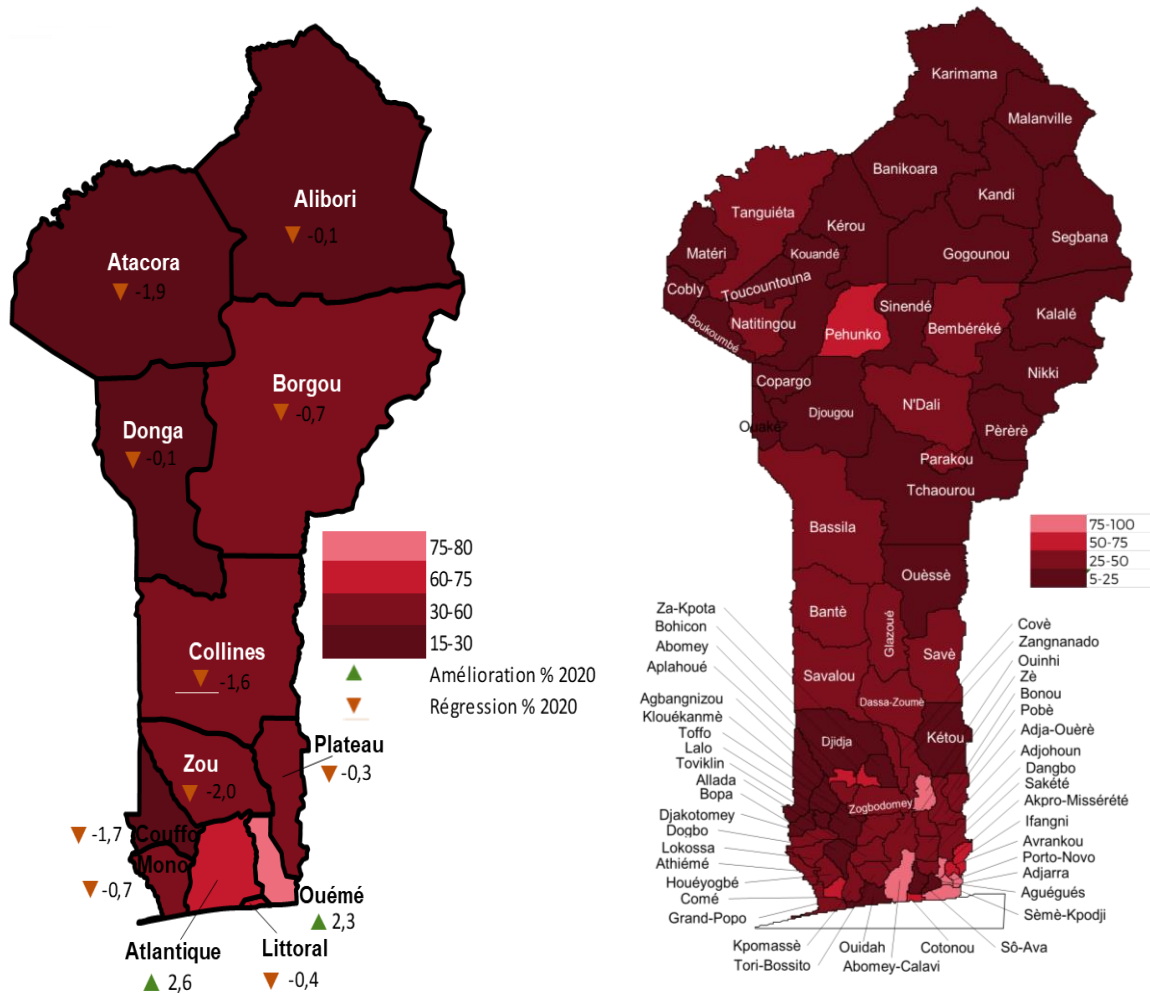


**Source** : DPAF/MESTFP

127. Cependant, on note une disparité, au niveau départemental, du TBS dans le Secondaire en 2021. Les taux les plus élevés sont enregistrés par les départements de l'Atlantique (63,9%), du Littoral (70,6%) et de l'Ouémé (75,1%). Par contre, les taux les plus faibles s'observent au niveau des départements de l'Alibori (16%) et du Couffo (19,1%). Par ailleurs, tous les autres départements ont enregistré un TBS dans le secondaire compris entre 20% et 40%.

128. Au niveau communal, selon les données du MESTFP, six (06) communes (Ouidah (80,2%), Porto-Novo (86,3%), Adjarra (90%), Abomey-Calavi (92,6%), Sèmè-Podji (96,5%) et Akpro-Misséréti (99,4%) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un taux brut de scolarisation dans le secondaire compris entre 75% et 95%. De plus, dix (10) communes ont obtenu un TBS dans le secondaire inférieur à 15% dont deux ont enregistré un taux inférieur à 10%. Il s'agit des communes de Copargo (9,5%) et de Karimama (5,4%).

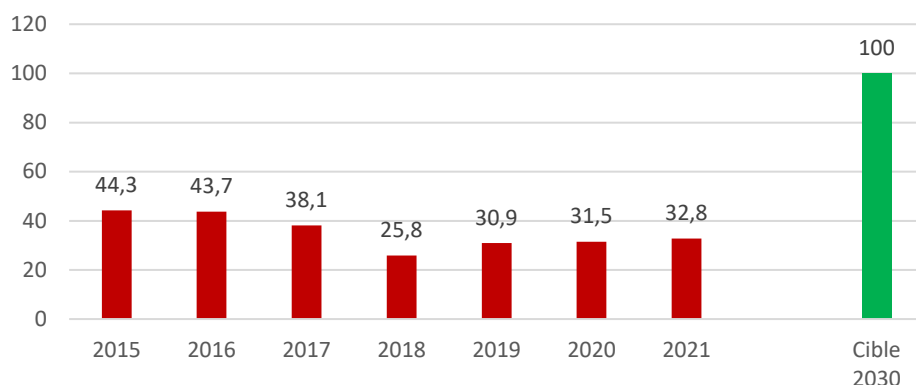
**Figure 3 :** Taux brut de Scolarisation dans le secondaire par département et par commune en 2021 (%)



Source : DPAF/MESTFP

129. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux net de scolarisation dans le secondaire a évolué en dent de scie sur la période de de 2017 à 2021 avec une baisse globale de 5,3 points passant de 38,14% en 2017 à 32,8% en 2021.

**Graphique 12 : indicateur 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire**

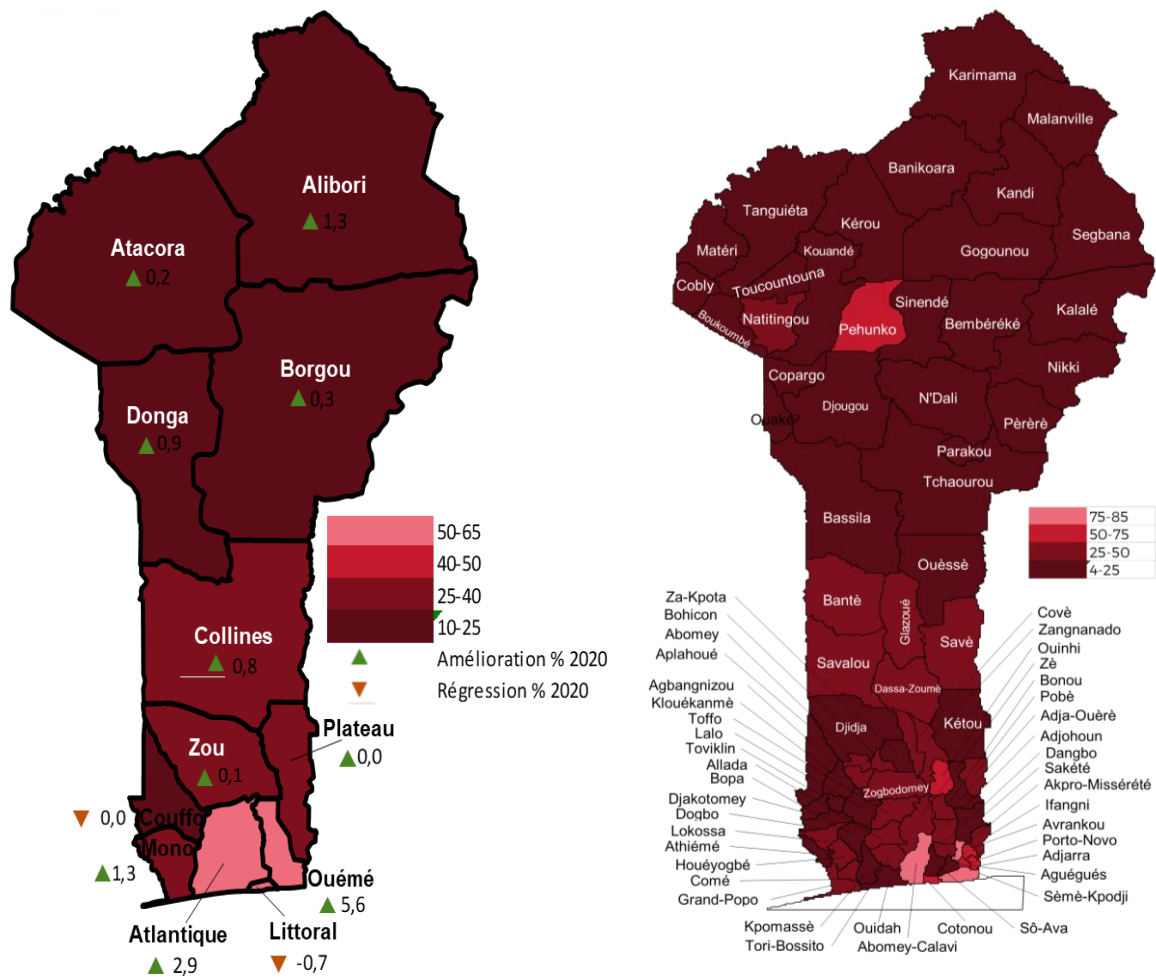


**Source** : DPAF/MESTFP, 2021

130. Au niveau départemental, cinq (05) départements ont enregistré un TNS dans le secondaire inférieur à 25% à savoir : Alibori (12,5%), Couffo (16%), Donga (16,5%), Atacora (18,4%) et Borgou (24,3%). Les plus forts taux se retrouvent au niveau des départements de l'Atlantique (54,6%), du Littoral (60%) et de l'Ouémé (61,2%). Les quatre (04) départements restants ont enregistré des taux qui varient entre 25% et 32%.

131. Au niveau communal, selon les données du MESTFP, les communes ayant enregistré les TNS secondaire les plus élevés, compris entre 66% et 82%, sont : Akpro-Misséré (81,8%), Abomey-Calavi (80,5%), Sèmè-Podji (79,8%), Porto-Novo (71,5%), Adjarra (68,8%) et Ouidah (66,9%). Six (06) communes (Karimama (4,2%), Copargo (7,3%), Kalalé (7,6%), Malanville (9%), Sègbana (9%) et Lalo (9,4%)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré les plus faibles taux nets de scolarisation dans le secondaire.

**Figure 4** : Taux net de scolarisation dans le secondaire par département et par commune en 2021

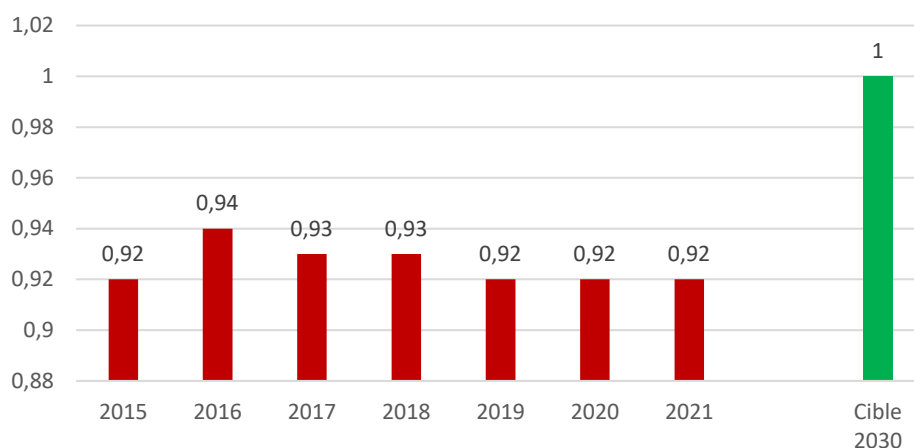


**Source** : DPAF/MEMP

132. Concernant la cible 4.5 (D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle), l'état des lieux de sa mise en œuvre est appréhendé à travers les indicateurs 4.5.1 (indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.5.2 (Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire), 4.5.3 (Indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.5.4 (Indice de parité (Rural /Urban) du taux brut de scolarisation dans le secondaire) et 4.5.5 (indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants).

133. L'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté, selon les données du MEMP entre 2015 et 2016 en passant de 0,92 à 0,94. Depuis, il a légèrement baissé pour s'établir et se stabiliser à 0,92 en 2021.

**Graphique 13 :** indicateur 4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire



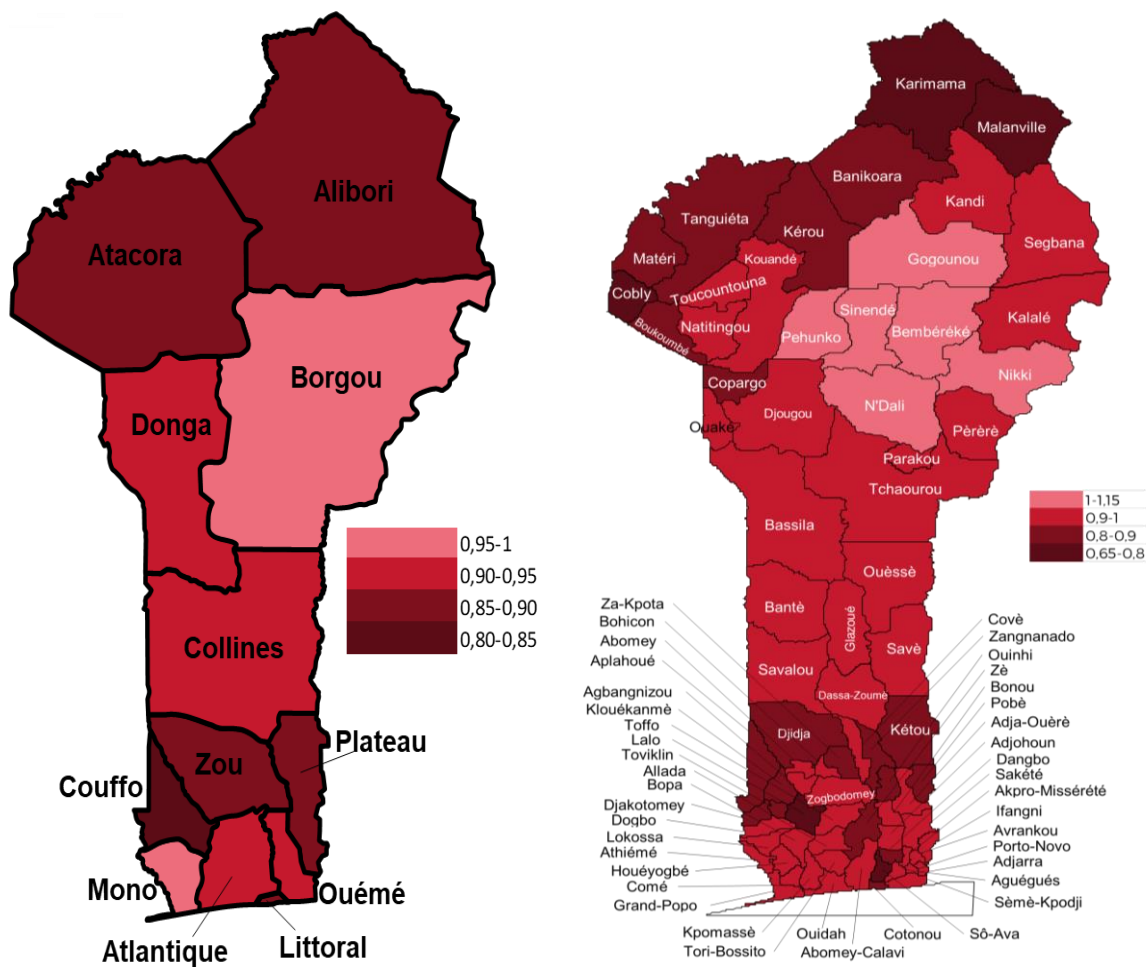
**Source :** DPAF/MEMP

134. Par ailleurs, au niveau des départements, l'indice de parité (filles/garçons) du TBS est supérieur à 88% pour chacun des départements en 2021. Il existe donc peut de disparité entre les sexes relativement à la scolarisation brute au primaire. Les mesures incitatives pour faciliter la scolarisation des filles doivent être poursuivies afin d'atteindre la 100%.

135. En 2021, au niveau des communes, l'indice de parité (filles/garçons) du TBS est supérieur à 80% pour chacune des communes. Ceci confirme qu'il existe peu de disparité entre les sexes relativement à la scolarisation brute au primaire. Les mesures incitatives pour faciliter la scolarisation des filles doivent être poursuivies afin d'atteindre la valeur de 1. Certaines communes notamment Akpro-Misséréte, Bembéréké, Gogounou, N'dali, Nikki, Péhunco et Sinendé, affichent un indice supérieur à 1. Il y a donc une disparité positive en faveur des filles dans ces communes. La vigilance doit être de mise afin que l'égalité des chances soit assurée dans ces communes.



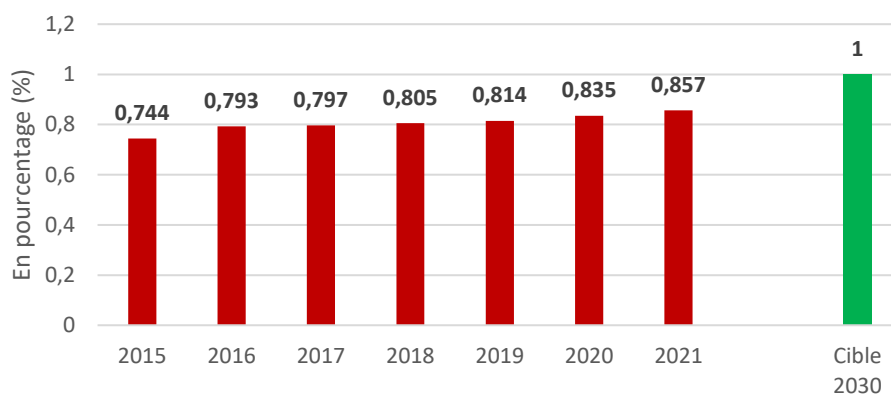
**Figure 5** : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département et par commune en 2021



Source : DPAF/MEMP

136. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire s'est progressivement amélioré sur la période 2017-2021 passant de 0,795 à 0,857.

**Graphique 14 : 4.5.2 Indice de parité (filles/garçons du taux de scolarisation dans le secondaire**

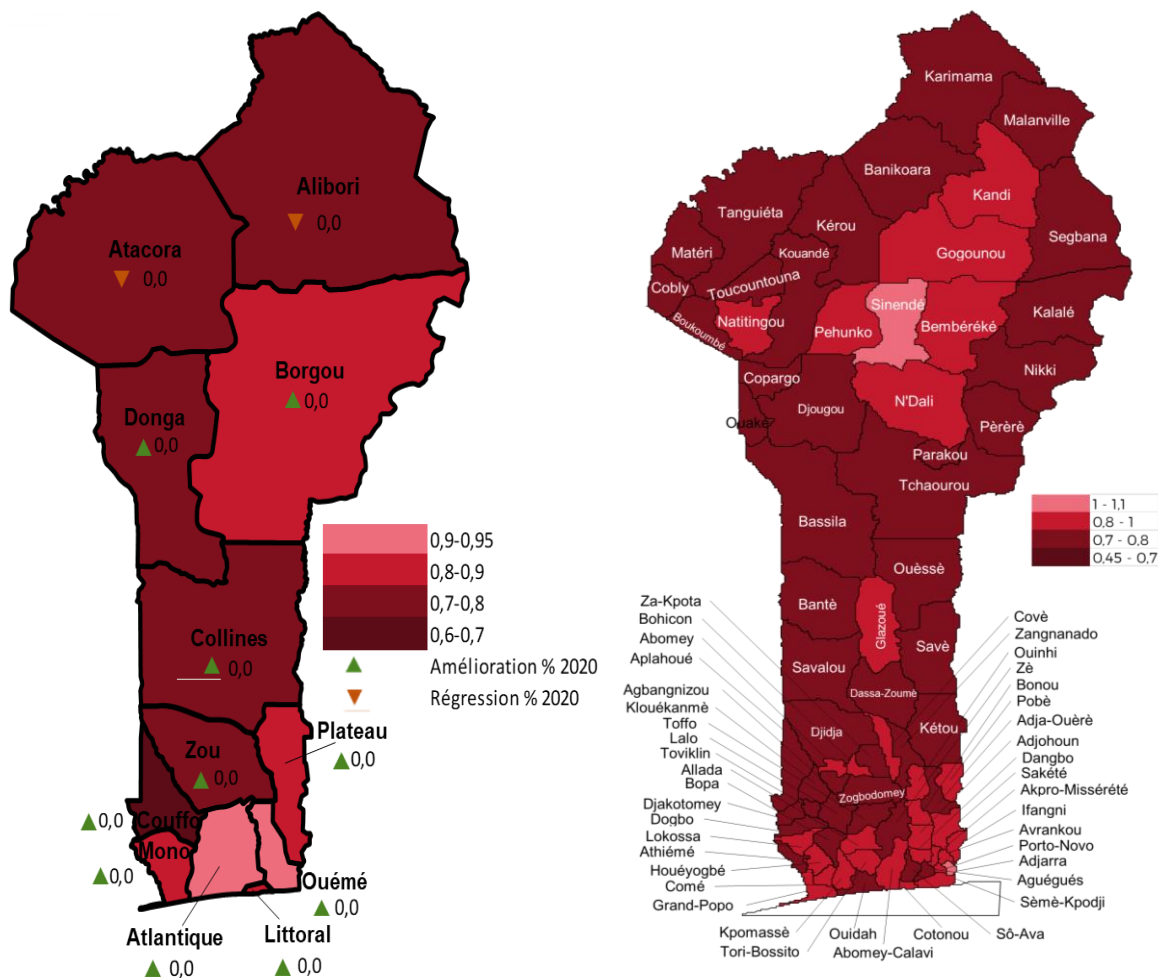


**Source :** DPAF/MESTFP

137. En 2021, les départements de l’Ouémé (0,934), de l’Atlantique (0,93) et du Mono (0,89) présentent des indices de parité du TBS dans le Secondaire au-dessus de la moyenne nationale (0,857).

138. Par ailleurs, en 2021, deux communes à savoir : Sinendé (1,018) et Adjarra (1,015) ont connu un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire supérieur à 1. Treize (13) communes sur les soixante-dix-sept ont enregistré un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire compris entre la moyenne nationale (0,857) et 1. La plus faible valeur de l’indice s’élève à 0,492 et s’observe au niveau de la commune de Sô-Ava.

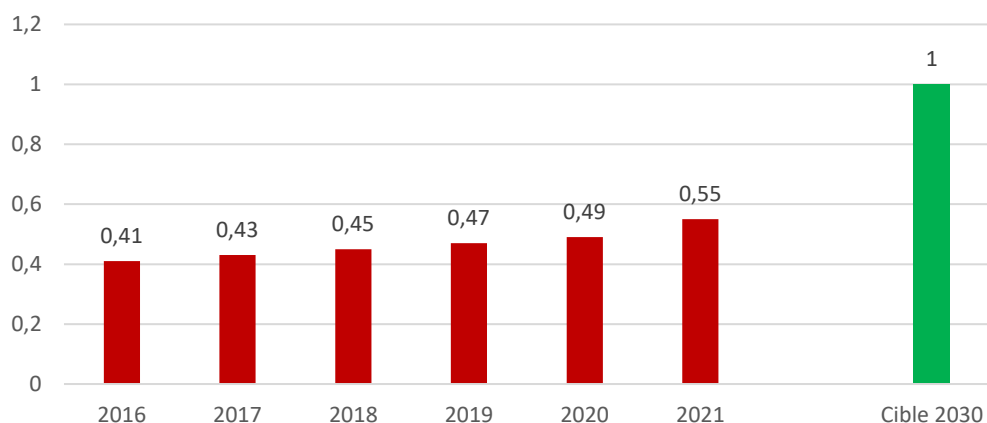
**Figure 6 :** Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par département et par commune en 2021



**Source :** DPAF/MESTFP

139. Pour ce qui est l'indicateur 4.5.5 relatif à l'indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants, il a connu une hausse continue sur la période 2017-2021 passant de 0,43 à 0,55. Ce qui traduit une diminution progressive de la disparité entre femme et homme.

**Graphique 15 :** indicateur 4.5.5 : indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants



Source : DPAF/MESRS

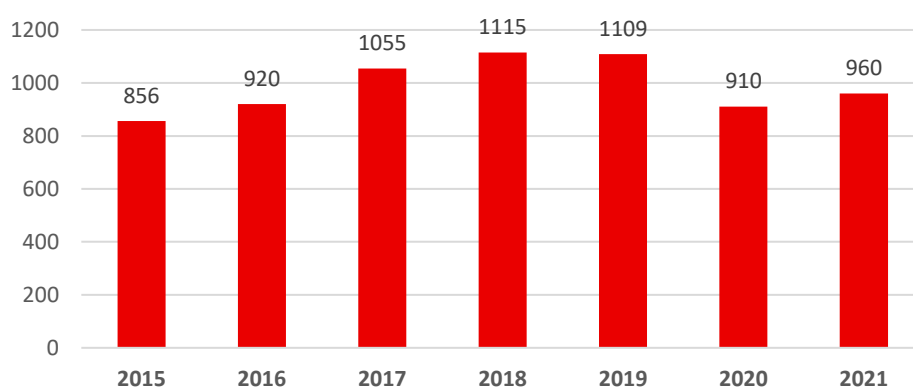
### ➤ ODD 5 : Égalité entre les sexes

140. La mise en œuvre de la cible 5.1 (Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles) est appréhendée via l'examen des indicateurs 5.1.1 (présence ou absence des textes réglementaires ou de convention internationale ratifiée par le pays visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe), 5.1.2 (Indice de la Condition de la Femme), 5.1.3 (Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale), 5.1.4 (Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans) et 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge).

141. Il existe, au Bénin, un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est de 13% en 2006. Son niveau s'est amélioré et est resté invariant en 2011-2012 et en 2017-2018 en s'établissant à 7%. En outre, La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans a augmenté entre 2014 et 2017-2018 en passant de 24,9% à 30,6%.

142. De 2015 à 2018, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge a augmenté progressivement de 856 en 2015 pour s'établir à 1155 en 2018. De 2018 à 2020, on note une baisse de 205 cas reçus qui fait passer l'indicateur à 910 cas. En 2021, l'indicateur a enregistré une augmentation de 50 cas pour s'établir à 960 cas.

**Graphique 16 :** indicateur 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charge)



**Source :** DPAF/MASM

143. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 5.5 (Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité) sont examinés à travers les indicateurs 5.5.1 (Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national) ; 5.5.2 (Proportion de femmes ministres) et 5.5.3 (Proportion de femmes conseillères communales).

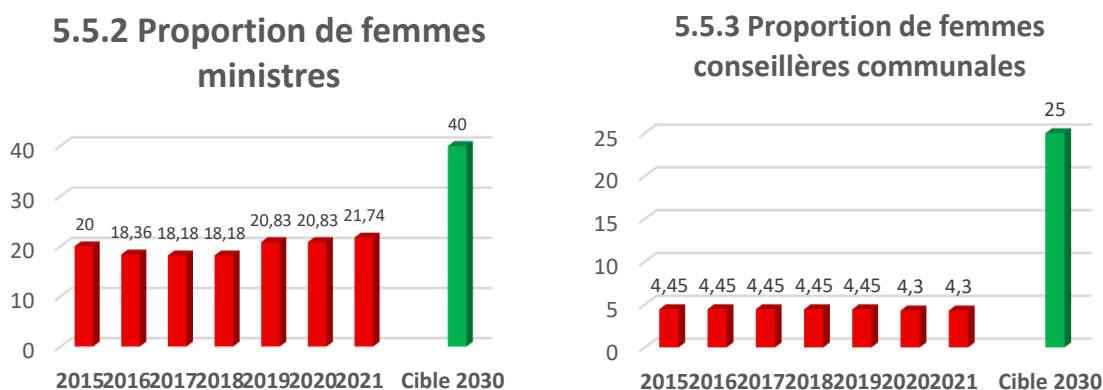
144. Selon les données de la DPP/MASM, sur la période 2015 à 2018, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national est égale à 8,43%. Elle a baissé à 7,23% au cours de la période de 2019-2021 suite à la dernière élection législative de 2019 où les six (6) femmes sont élues députés sur les 83 sièges au total.

145. Par ailleurs, entre 2015 et 2019, la proportion de femmes ministres a augmenté de 0,8 point pourcentage, en passant de 20% en à 20.83% après une baisse de 1.64 point de pourcentage en 2016 puis de 0.18 point de pourcentage en 2017. La plus faible proportion sur la période est de 18,18% en 2017 et en 2018. La hausse observée en 2019

se justifie par le remaniement du Gouvernement intervenu en 2019 avec une augmentation du nombre de femmes ministres. Ce taux est maintenu jusqu'en 2020. L'évolution de l'indicateur en 2021, passant de 20,83% en 2020 à 21,74%, est due à la nouvelle composition du gouvernement depuis le 25 mai 2021 qui a réduit le nombre total de postes ministériels à vingt-trois (23) avec cinq (5) femmes nommées ministres.

146. De 2015 à 2019, la proportion de femmes conseillères municipales est restée égale à 4,45%. Par la suite, elle a connu une légère diminution à partir des dernières élections de 2020 pour s'établir à 4,3%.

**Graphique 17 :** Indicateurs 5.5.1 (Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux) et 5.5.2 (Proportion de femmes ministres)



**Source :** DPAF/MASM.

Par ailleurs, en vue de mieux renforcer le suivi de l'Agenda 2030 par les communes, la DGCS-ODD en collaboration avec l'INStad et le MDGL a défini une liste de 15 indicateurs de suivi ODD qui sont directement renseignables par les communes.

Dans un processus expérimental, 34 communes ont été accompagnées pour renseigner ces indicateurs à travers la plateforme SIG ODD. Ces indicateurs sont relatifs aux ODD 5, 6, 8, 12, 13, 16 et 17.

Cette expérience pilote est appuyée par le champ d'action 5 : Agenda 2030/Données statistiques du projet REFORME/GIZ conduit par AMBERO

L'analyse des données fournies par ces communes au titre de l'année 2021 sur les indicateurs de l'ODD 5 "Egalité entre les sexes" se trouve ci-dessous.

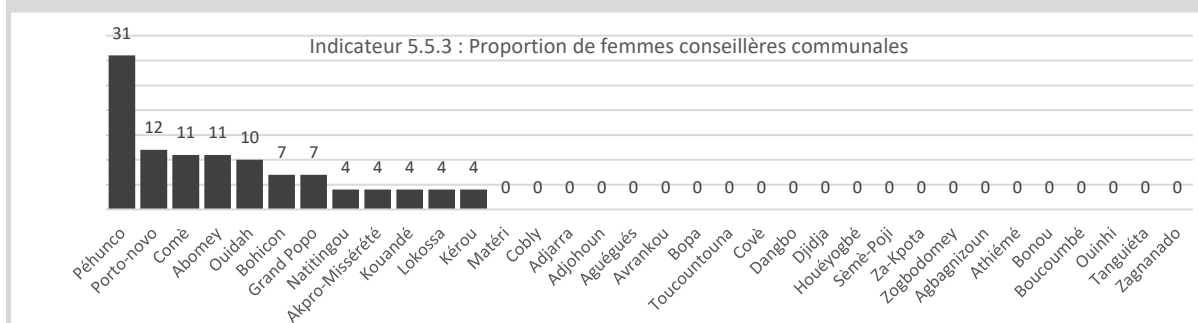
## **Encadré 1 : Expérience communale de renseignement de certains indicateurs relatif à l'ODD 5**

### **Indicateur 5.5.3 : Proportion de femmes conseillères communales dans les communes**

En ce qui concerne l'indicateur 5.5.3 : Proportion de femmes conseillères communales, sur l'ensemble des 34 communes de cette phase pilote, 4 communes (12% des 34 communes) ont une valeur proche de la référence nationale (4,3 selon DPAF MDGL 2021). Il s'agit de Natitingou, Akpro Missrété, Kouandé, Lokossa et Kerou (confer le graphique ci-dessous). Sept (7) communes soit 21% des 34 communes ont des proportions de conseillères communales supérieures à la valeur nationale. Ces proportions oscillent entre 31% et 7%. Il s'agit de Péhunco, Porto Novo, Comè, Abomey, Ouidah, Bohicon et Grand Popo.

On constate par contre que près des deux tiers des communes (22 communes sur les 34) n'ont pas de conseillères communales. Il s'agit de Matéri, Coby, Adjarra, Adjohoun, Aguégoués, Avrankou, Bopa, Toucountouna, Covè, Dangbo, Djidja, Houéyogbé, Sèmè-Poji, Za-Kpota, Zogbodomey, Agbagnizoun, Athiémé, Bonou, Boucoubmé, Ouinhi, Tanguiéta, et Zagnanado.

### **Indicateurs 5.5.3**



Source : SIG-ODD 2022, données des communes.

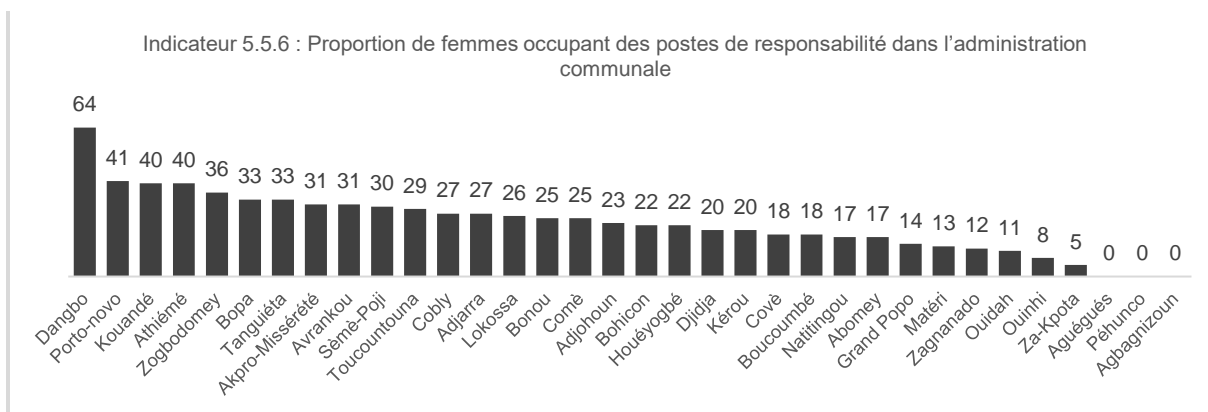
### **Indicateur 5.5.6 : Proportion de femmes occupant des postes de responsabilité dans l'administration communale**

Le poste de responsabilité signifie ici, les postes de Secrétariat Exécutif, de Direction, des différents responsables et autres chef(fe)s de service dans l'administration communale.

Il ressort de l'analyse du graphique ci-dessous que la proportion des femmes responsables dans l'administration communale varie entre 0 et 64% sur l'ensemble des 34 communes pilotes. C'est seulement dans la commune de Dangbo que la parité des responsables dans l'administration communale tourne en faveur des femmes, soit 64%. La valeur moyenne dans les 34 communes est de 23% soit en moyenne 1 une femme Responsable pour 4 postes de responsabilité dans l'administration communale.

Par contre, trois communes à savoir, les Aguégoués, Péhunco et Agbagnizou n'ont que des hommes au poste de responsabilité dans leur administration au titre de 2021. On espère bien que ces dernières donneront priorité désormais à la candidature féminine lors d'un prochain recrutement ou nomination pour de postes de responsabilité.

### **Indicateurs 5.5.6**



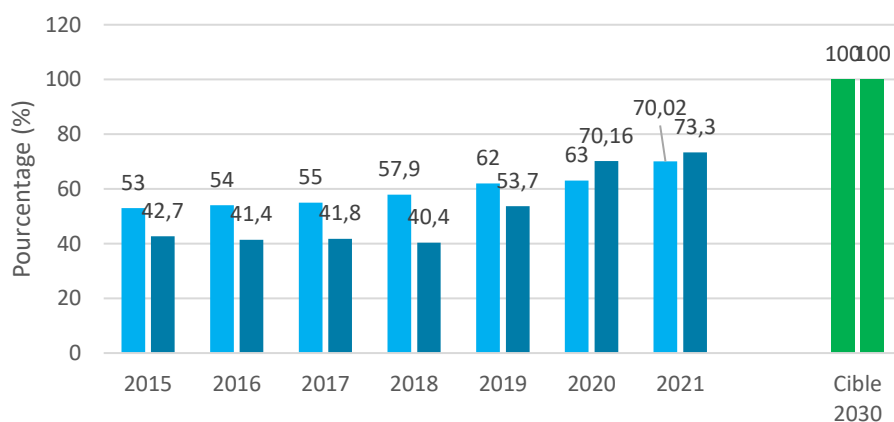
Source : SIG-ODD 2022, données des communes.

### ➤ ODD 6 : Eau propre et assainissement

147. L'état des lieux de la mise en œuvre de la cible 6.1 (D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable) est fait à travers l'examen des indicateurs 6.1.2 (Taux de desserte en eau potable en milieu urbain) et 6.1.3 (Taux de desserte en eau potable en milieu rural).

148. Le taux de desserte en eau potable en milieu rural est égal au rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

**Graphique 18 :** Indicateurs 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural



**Source :** DPAF/MEM



149. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a augmenté de 53% en 2015 à 63% en 2020 contre respectivement 58% et 62% en 2018 et 2019. Ces résultats résultent principalement de 140 205 branchements au réseau de distribution de la SONEB effectués sur la période 2015-2021<sup>3</sup>.

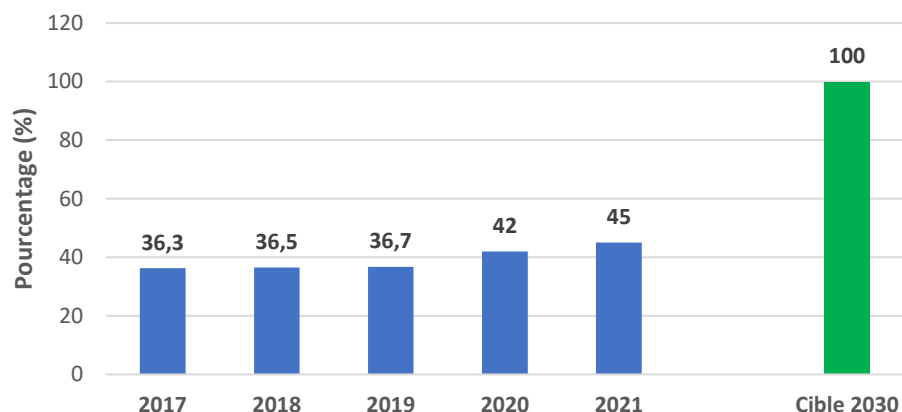
150. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance en dents de scie et a très peu varié sur la période 2015-2018. Ce taux est passé de 42,7% en 2015 à 40,5% en 2018 avant d'amorcer une tendance vers la hausse en 2019 (53,7%). Cette tendance est maintenue en 2021 (73,3%). Les principales actions ayant permis d'atteindre ces niveaux se résument en la construction de plus de 2258 nouveaux Equivalents Point d'Eau (EPE) sur la période 2015-2020. Ce qui fait qu'à la date d'aujourd'hui, 6 292 542 habitants sont desservis en milieu rural.

151. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 6.5 (D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient) sont appréhendés à travers l'indicateur 6.5.1 (Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau). Globalement, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un point par an en passant de 35% en 2015 à 36% en 2016 et puis de 36,3% en 2017 à 36,5% en 2018 et à 36,7% en 2019. Entre 2019 et 2021, on note une augmentation significative de 8.3 points de la valeur de l'indicateur qui s'est établie à 45% en 2021 en passant par 42% en 2020.

---

<sup>3</sup> (31922 en 2015, 15271 en 2016, 12279 en 2017, 17467 en 2018, 13971 environ en 2019, 24404 en 2020 et 24891 en 2021)

**Graphique 19 :** Indicateur 6.5.1 -Degré de mise en œuvre de la politique intégrée des ressources en eau



**Source :** DG-Eau/MEM.

### 3.2 Pilier « Prospérité »

152. Les cinq (5) ODD du pilier Prospérité concernent : ODD 7 « Energie propre et à un coût abordable », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures », ODD 10 « inégalités réduites » et ODD 11 « Villes et communautés durables ». Cette section rend compte des mesures, des grands axes d'interventions et des performances enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre des cibles prioritaires de pilier "Prospérité", au titre de la gestion 2021.

#### 3.2.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2021

153. Au titre de l'exercice budgétaire 2021, un total de 453 076,40 millions de FCFA a été programmé pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Prospérité ». Le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Prospérité » s'élève à 63,31% au 31 décembre 2021, comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 2** : Synthèse des taux d'exécution financière des ODD du pilier « prospérité »

ODD/Ministère		Montants (en millions de FCFA)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
<b>ODD7</b>	ME	62 702,34	50 235,58	80,12
<b>Total ODD7</b>		<b>62 702,34</b>	<b>50 235,58</b>	<b>80,12</b>
<b>ODD8</b>	MPMEPE	4 726 706	829 432	17,55
	MTCA	75 730,38	30 366,50	40,10
	MIC	947,26	311,36	32,87
	MTFP	1 141	612	53,64%
<b>Total ODD8</b>		<b>81 373,98</b>	<b>31 470,20</b>	<b>38,67</b>
<b>ODD9</b>	MND	13 258,71	5 135,23	38,73
	MIT	137 278,66	47 655,05	34,71
	MESRS	10 232,65	2 616,37	25,57
<b>Total ODD9</b>		<b>160 770,02</b>	<b>55 406,65</b>	<b>34,46</b>
<b>ODD11</b>	MCVDD	148 230,06	149 713,95	101,00
<b>Total ODD11</b>		<b>148 230,06</b>	<b>149 713,95</b>	101,00
<b>Total Pilier Prospérité</b>		<b>453 076,40</b>	<b>286 826,38</b>	<b>63,31</b>

Source : DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2021

### 3.2.1.1. ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

154. A fin décembre 2021, les réalisations du Ministère de l'Énergie adressant l'ODD7 affichent un taux d'exécution financière (TEF) de 80,12%.

Les principales réalisations concernent :

- Achèvement des travaux sociocommunautaires en appui à la construction de la centrale thermique de 127 MW avec : réception des 2000 kits de branchement ; recrutement et paiement d'un auditeur pour l'audit technique de la centrale ; correction du réseau électrique de Maria-Gléta après le recasement ; réfection des locaux du centre de santé de Maria- Gléta ; extension du réseau électrique complémentaire au profit de HOUETO ;
- Paiement des impayés dus à AGGREKO international Power Projects BV au titre des frais de location d'une centrale électrique d'une puissance de 100 MW ainsi qu'un transformateur et un poste de 161 KV.
- Réalisation de 16 km de réseaux MT avec pose de 05 transformateurs et 05 interrupteurs aériens à commande manuelle (IACM) dans quatre (04) localités (AHLAN, AÏZÈ CENTRE ZOUNGBOMIN-KINZODJI, AÏZÈ OZOKPODJI) ;

- Renforcement et extension de la ligne ALLADA-DESSA longue de 10 km pour alimenter le nouveau camp militaire en construction ;
- Réalisation des travaux d'alimentation en énergie électrique de 14 localités ;
- Fourniture de matériels et construction de réseaux HTA et BT dans 21 quartiers de la commune d'Abomey-Calavi (volet urbain) ;
- Fourniture de matériels et construction de réseaux HTA et BT dans 37 localités rurales (volet rural Sud) ;
- Fourniture de matériels et construction de réseaux HTA et BT dans 45 localités rurales (volet rural Nord).
- Réalisation des travaux de fouilles, d'implantation des poteaux et d'armement dans le cadre de la construction des lignes complémentaires HTA KOTARI ;
- Changement du transformateur et la construction d'un km de réseau BT à DUNKASSA ;
- Pose des transformateurs, des interrupteurs aériens à commande manuelle (IACM) et des Isolateurs dans le cadre de changement du niveau de tension de 20 à 33 dans les localités de MAREGOUROU et BORI ;
- Réalisation des travaux de densification des réseaux de distribution BT de la ville de Kalalé ;
- Réalisation des travaux d'alimentation en énergie électrique des localités de Loukintowin, Segui, Bamè, Hounnoukon (Logozohè, Commune de Savalou), Bessassi-Bouka et Dunkassa
- Réalisation des travaux d'alimentation en énergie électrique des localités de Kpohoungonou et Djakoté dans la Commune de Comè, Zopah Zone 8, Womey Von ADC, Atadje, Zoundja, Kansounkpa (Abomey Calavi), Djeffa (Sèmè Podji), Abomey ;
- Acquisition et remplacement des lampadaires classiques en lampadaires économiques LED dans les communes d'Abomey Calavi, Abomey, Savalou, Tchaourou ;
- Raccordement au réseau conventionnel de la localité de Kodonou (Commune de Dangbo) par des moyens spécifiques ;

- Réalisation des travaux d'extension du réseau électrique y compris création de poste dans la localité de Hovidokpo (Sèmè-Kpodji) ;
- Réalisation des travaux de densification du réseau dans la localité de Gangan (Agouna) ;
- Réalisation des travaux d'extension du réseau basse tension dans la localité de Wémè (Abomey)
- Réalisation des travaux de renforcement de la résilience de réseau électrique au profit de au profit : Dokon2 et Akouta 2, Glazoué, Bantè, Akimey et Adjahonmey, Womey
- Construction de réseaux électriques dans les localités de Tori, Tokoli, Sèmè Kpodji, Pahou, Zoundja, Gbodjoko et Zè.
- Réalisation des travaux d'extension de réseau des localités de AGONKAMEY(PAHOU), TCHANKANHOUE (ZINVIE) KPANROUN.

155. Dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, on note :

- Acquisition d'instruments de mesure et de contrôle et de logiciels : logiciel RETSCREEN EXPERT, logiciel VSOFT, logiciel GAP et les logiciels PV et MG Manager) ;
- Etude de faisabilité pour la promotion des mesures d'efficacités énergétiques pour l'éclairage public conventionnel de 6 Chefs-lieux de départements ;
- Acquisition d'équipements solaires pour l'accès à l'énergie des services sensibles du centre départemental de zone de Porto Novo avec des mesures d'efficacité énergétique ;
- Acquisition et réalisation des travaux de préparation et de mise en terre de plants pour une plantation de 50 ha sur le site de GOVI dans la Commune de Savalou
- Fourniture et installation au profit des populations rurales de 150 kits solaires de 10 W, cinquante (50) kits de 30 W, trente-cinq (30) kits TV solaire, trente-cinq (30) kits ventilateur solaire, cinquante (40) kits (ensemble TV + Ventilateur) et quarante (40) kits congélateur/Réfrigérateur

- Acquisition complémentaire et installation de lampadaires solaires dans les localités Adjarra Porto-Novo Adjawere Sinendé Nikki Agbokpa Sehoun Agguégué Kouandé Iwoyé.
- Fourniture et installation de cinq (5) mini centrales solaires dans les localités de Sinendé (Kparo, Bro), Savalou (Agnibé) et Abomey (Zassa, Akouessan)
- Création d'espace vert dans la localité de Tokpota (Porto Novo)
- Acquisition et implantation des lampadaires solaires dans les localités d'Abomey, Logozohe, Lahotan, Monkpa, Kogadji, Angaradebou (Kandi) Sèkèrè.
- Acquisition et l'installation de 90 lampadaires dans les localités de Adjara, Porto-Novo, Djakotomeu, Bouka (Kalalé), Bohicon.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

156. Les facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques sont constitués, entre autres de réformes en cours dans le secteur que sont :

- la mise en œuvre du Contrat de Gestion au profit de la SBEE ;
- l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi n°2020-05 du 1er avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin ;
- l'adoption et création de la SBPE par décision gouvernemental du le 02 décembre 2020.

➤ **Facteurs liés aux interventions des OSC**

Les organisations de la société civile aux travers de leurs interventions ont contribué à la réalisation des initiatives en lien avec les énergies renouvelables notamment le solaire. Ce qui a permis de réduire le nombre de ménages utilisant le pétrole comme source d'énergie en facilitant leur accès à la lumière, à l'information, à l'eau avec un impact positif sur le rendement scolaire, les activités socio-économiques des femmes et l'amélioration des conditions de vie des jeunes.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

157. Le ME est retenu à travers cinq (05) projets pour bénéficier du produit des émissions obligataires ODD émises par le Bénin. Des ressources supplémentaires ont été accordés à certains projets.

### **3.2.1.2. ODD 8 : Travail décent et croissance économique**

158. Globalement, les actions mises en œuvre en faveur de l'ODD 8 ont affiché un taux d'exécution financière (TEF) de 38,18%. Les Ministères MTCA, MPMEPE et MIC qui contribuent à la réalisation de cet ODD, affichent un taux d'exécution financière respectivement de 40,10%, 17,55% et 32,87%.

Les principales réalisations concernant les sous-secteurs des petites et moyennes entreprises, de l'industrie et du commerce sont :

- Accompagnement à l'accréditation des laboratoires température et pression ;
- Acquisition d'équipement de protection individuelle (EPI) ;
- Acquisition de 5 balances électroniques de 150kg pour les contrôles des produits préemballés (sacs de ciment, sacs de riz etc) ;
- Acquisition de scellés au profit de l'ANM ;
- Actualisation du document de projet portant sur l'Approche Communale de l'Intégration du Commerce au Bénin ;
- Appui au développement de partenariats entre les Institutions de Microfinances, les Banques, les Fonds Publics de Financement et les Organisations Professionnelles de la Chaîne de Valeur Karité ;
- Appui à l'organisation de 02 réunions du Cadre National de dialogue Public - Privé en faveur des Initiatives de l'Aide pour Commerce (ApC);
- Certification de soixante-six (66) produits ;
- Appui à la mise en place d'un Système d'Information de Marché auprès de l'Interprofession Karité ;
- Elaboration d'un plan d'actions d'incitation à la formalisation des PME informelles ;

- Formalisation des entreprises des jeunes autour des projets collectifs et coopératifs au niveau du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) de l'APIEx (RCCM, IFU, Statuts, etc.) ;
- Signature d'un accord cadre de partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-Bénin) dans le cadre de l'accompagnement des entreprises de jeunes à la production d'informations financières et comptables de qualité ;
- Signature d'un contrat de partenariat avec le cabinet WURAMI en vue de la mise en œuvre du programme de développement des compétences et la certification de 1000 jeunes femmes entrepreneures au numérique dans le programme "BOOST WITH FACEBOOK" en partenariat avec le réseau Women Impact Network-WIN ;
- Diagnostic stratégique, organisationnel et financier de 63 entreprises de jeunes dans les secteurs d'intervention de l'ADEJ, avec l'appui des BDS ;
- Identification et présélection de mille cinq cent (1 500) porteurs d'idées de projet sur la base de la pertinence, la connaissance et la flexibilité de leurs projets, dans les secteurs de l'agrobusiness, l'économie numérique, le tourisme, l'écotourisme, les énergies renouvelables et les services à forte valeur ajoutée ;
- Réalisation d'un dispositif technique d'identification et de diagnostic pour la transformation des PME ;
- Appui à l'élaboration des documents de Politique Communale de l'Emploi dans 10 communes ;
- Organisation des séances d'information et de travail avec les autorités locales sur le processus d'opérationnalisation des PCE dans les 40 communes bénéficiaires de PCE ;
- Reconversion de 400 jeunes (20 groupes pédagogiques de 25), titulaires du BAC et plus, aux métiers du numérique (community management, création de site, design graphique, photoshop, logiciels de gestion) ;
- organisation de 946 prospections auprès des entreprises ;



- réception de 3196 offres d'emplois des entreprises ;
- mise en relation de 7023 personnes ;
- insertion de 711 personnes ;
- appui aux renforcements des capacités de production de 173 entreprises artisanales exerçant dans les filières en lien avec les cinq produits labellisés (ananas séché, pagne tissé kanvo, farine de manioc panifiable, beurre de karité et amande de cajou torréfiée) ;
- renforcement des capacités de 49 techniciens des panneaux solaires sur l'installation et la maintenance des équipements photovoltaïques (niveau 2 et 3) à Parakou et à Lokossa ;
- appui à la participation des artisans sélectionnés aux foires, aux salons et autres événements nationaux sous régionaux et internationaux ;
- réalisation d'une étude pour l'actualisation de la nomenclature des métiers de l'artisanat du Bénin au regard du règlement d'exécution 04/2018 portant nomenclature des activités de l'artisanat de l'UEMOA ;
- appui à la riposte contre la pandémie du COVID-19 au profit de 250 artisans dans les communes de Adjara, Allada, Abomey, Ouidah et Houéyogbé ;
- Réalisation de la clôture du musée plein air de Parakou ;
- Réhabilitation de la maison de la culture de Logozohè ;
- Réfection des équipements et espaces d'exposition du musée plein air de Parakou ;
- Réhabilitation de la stèle de Kaaba ;
- Réalisation de l'inventaire Général du Patrimoine National du Bénin par l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA). 2526 patrimoines de tout genre dont 799 patrimoines culturels immatériels (PCI), 1275 patrimoines immobiliers (PMI) et 452 patrimoines mobiliers (PMO) ;
- Appui à la restitution des biens culturels ;
- Renforcement du capital humain pour la prise en charge des œuvres restituées ;
- Edition des plaquettes de renseignement sur la restitution des biens culturels ;

- Restitution de 26 trésors royaux par la France ;
- Actualisation du cadre juridique et règlementaire de préservation et de promotion du patrimoine culturel à travers le décret portant classement de biens culturels au patrimoine culturel national, après signature de l'acte de restitution, par la France, de 26 trésors royaux extorqués, le 10 novembre 2021 ;
- Réalisation du plan d'aménagement et de gestion du complexe de la Pendjari par les communautés et les parties prenantes ;
- Signature du contrat de concession pour le lodge haut de gamme entre la Société de Financement et de Participation (SFP), APN, ANPT et le Ministère du Cadre de vie et du Développement durable (MCVDD).
- Extension des communications et infrastructures à Mekrou et Seri. Les principaux sites opérationnels du parc restent accessibles toute l'année avec environ 113,3 km de routes améliorées pour une capacité toutes saisons et l'ouverture de 60 km de route ;
- Poursuite des travaux de construction de l'aérodrome de Mare Cachée ;
- Entretien de tous les points d'eau dans le parc de la pendjari, et coupe de 2000 balles de chaume qui serviront à la construction en 2022 ;
- Formation des cinquante (50) étudiants gardes forestiers après une prolongation de leur séjour de 10 jours dans le complexe de la Pendjari
- Recyclage des écogardes sur les procédures à la porte d'entrée en prélude à l'ouverture de la nouvelle saison touristique 2021-2022 ;
- Extension des communications et infrastructures à Mekrou et Seri permettant l'accessibilité dans le parc Pendjari avec l'aménagement de 113,3 km de routes et l'ouverture de de 60 km de route
- Réalisation de séances de renforcement des capacités des écogardes et des unités de l'armée béninoise en vue de renforcer les synergies entre les patrouilles et les tactiques de communication au sein de l'aire protégée ;
- Réalisation des études techniques et environnementales des travaux de construction de marchés flottants à Ganvié;
- Réhabilitation du Fort portugais ;
- Poursuite des travaux de réhabilitation des Bâtiments coloniaux ;

- Poursuite des travaux relatifs à l'aménagement de la Place aux enchères, de la Porte du non-retour, du Mémorial et de l'arbre de retour de Zoungbodji;
- Démarrage du chantier pour la construction d'un complexe touristique « Marina » près de la porte du non-retour à Djègbadji sous la marque DHAWA ;
- Reconstruction des infrastructures scolaires et sociocommunautaires situées dans l'emprise du projet de construction du complexe touristique « Marina », notamment : le collège, l'école maternelle, le centre de santé, le commissariat de police et le siège de l'arrondissement de Djègbadji ;
- Achèvement des études techniques et architecturales des couvents : Djenna (Zomadonou & Segbo-Lissa) à Abomey et Mami Wata à Grand-Popo ;
- Réalisation des études architecturales et techniques du projet de construction du palais et de l'arène de la Gaani ;
- Sensibilisation des communautés à Nikki dans le cadre de la construction du nouveau palais royal et de l'arène culturelle de la Gaani ;
- Poursuite des travaux de réhabilitation et d'aménagement du musée Akaba Idénan de Kétou (lot 1 et 2 en cours) ;
- Réalisation des études architecturales de réfection partielle de l'hôtel tata somba à Natitingou ;
- Poursuite de la réhabilitation et de la modernisation des infrastructures d'art et de culture ;
- Travaux d'assainissement de l'embarcadère de Calavi ;
- Restructuration du système de tarification des visites à Ganvié;
- Réalisation et l'attribution de 10 maisons témoins à Ganvié .
- Appui aux activités de l'ONG Eco-Bénin sur la Route des Tatas ;
- production de sept (07) nouveaux services en ligne sont mis en production : à savoir : la délivrance d'attestation de non-litige, la déclaration d'établissement, la délivrance de visa sur les règlements intérieurs d'entreprises, l'autorisation de licenciement pour motif économique ou motif personnel, la délivrance de décision d'agrément d'exercice en qualité de médecin d'entreprise, le visa de contrat d'apprentissage et l'attestation d'existence et viennent s'ajouter à ceux

relatifs aux contrats de travail des nationaux, des étrangers et du permis de travail ;

- bancarisation des paiements des différentes prestations, la mise en œuvre des e-services pour la délivrance des attestations d'immatriculation et de versement des cotisations, la mise en service effective d'une application mobile dénommée "CNSS MI TON" qui informe sur toutes les prestations de la CNSS et rend accessibles les imprimés de demande de diverses prestations de la Caisse, l'interconnexion du siège aux agences régionales.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des interventions des OSC**

Parlant de l'ODD 8, les interventions des OSC ont contribué à la promotion de la formation technique et professionnelle et l'insertion des jeunes dans l'auto-emploi, ce qui a permis à des centaines de jeunes des deux sexes de prendre des initiatives dans l'entrepreneuriat et d'avoir les compétences et qualités requises pour une gestion efficace de leurs entreprises.

Ces initiatives ont contribué à la mise en place et accompagnement des groupements de femmes qui opèrent dans divers secteurs avec une amélioration des conditions de vie des membres à travers l'augmentation de leurs revenus quotidiens.

La construction de magasins stockage au profit des communautés et à la promotion de l'adoption de véhicules électroniques en vue de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

## ➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

159. Les facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques sont constitués, entre autres, des réformes mises en œuvre que sont :

- la loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin ;
- la loi n° 2020-02 du 20 mars 2020 portant code des investissements en République du Bénin ;
- la loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin ;
- la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'investissement dans la loi de finances 2021 ;
- la loi n°2020-24 du 28 juillet 2020 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA-Bénin) ;
- La loi n° 2020-1673 du 24 décembre 2020 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal (Assemblée nationale et le Sénat de la République Française) ;
- La loi N° 2021-09 Du 22 Octobre 2021 portant protection du Patrimoine culturel en République du Bénin.
- le Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle de jeunes diplômés dans les entreprises.

## ➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

- La prise en compte des recommandations des travaux de la 44<sup>ème</sup> Session des travaux du Comité du patrimoine mondial de juillet à Fuzhou en Chine notamment la préparation d'une mission pour la réalisation des études d'impact patrimonial demandé par l'UNESCO dans le cadre de la construction du musée de l'épopée des amazones et des rois du Danhomè et réhabilitation du site palatial environnant

- La formalisation du partenariat avec le CLUB MED pour le développement et l'exploitation du village de vacances d'Avlékété
- l'accompagnement technique de l'AFD à travers la mise à disposition de INSUCO/ORYX Expertises pour conduire une mission d'évaluation environnementale et sociale complémentaire conformément aux exigences des standards environnementaux et sociaux concernant le système d'épuration des eaux usées domestiques à Ganvié,
- le transfert de la totalité de la subvention annuelle de l'État à African. Parks (APN) au début de l'exercice 2021 pour la mise en œuvre du Business Plan et du Contrat de délégation.

### 3.2.1.3. **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures**

160. En ce qui concerne les actions adressant l'ODD 9, elles ont enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de **34,46%**.

De façon spécifique, pour les ministères sectoriels intervenant au niveau de l'ODD, les taux d'exécution financière s'établissent à 34,71% (MIT), 25,57% (MESRS) et à 38,73% (MND) ;

161. Les principales réalisations concernant la recherche scientifique sont :
- Organisation de sessions de renforcement de capacité au profit des chercheurs du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI) ;
  - Acquisition de matériels et d'équipements au profit de neuf (09) projets sélectionnés en 2020 et 2021 ;
  - Organisation d'une tournée d'échange et de visite de site d'implantation des projets de résultat de recherche et d'innovation retenus pour appui par l'Agence Béninoise de la Valorisation des Résultats de recherches et de l'Innovation Technologique (ABeVRIT) ;
  - Validation du document de la politique nationale de la recherche et de l'innovation ;

- organisation de la Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique Edition 2021 ;
- Finalisation de la construction de Sèmè One
- Mise en place de Laboratoires d'Innovation Ouverte.

Les réalisations en lien avec le numérique et la digitalisation sont :

- Raccordement par fibre optique du site de la Zone Economique Spéciale (ZES) de Glo-Djigbé à partir d'un point de présence de la fibre optique depuis Abomey Calvi, avec une redondance à partir d'Allada jusqu'à l'entrée du site de la GDIZ ;
- Poursuite de la mise en place du système national de PKI et de Signature Electronique (Installation des équipements PKI sur le site du Data Center National, Configuration et installation système PKI et réseaux finalisés au MEF, Réalisation des câblages électriques sur les onduleurs finalisés au datacenter national, Aménagement du centre PKI et de sa salle de supervision au Data Center National ;
- Poursuite de la mise en place de l'interopérabilité (Intégration de la PKI à la plateforme XROAD BJ, Acquisition des équipements PNI/PNS : Infrastructure installée, configurée et déployée au Data Center du MEF et à la Salle Gouv. Composants centraux de XROAD BJ migré sur la nouvelle infrastructure) ;
- Poursuite de l'acquisition et de la fourniture de solution centralisée GED (Installation et déploiement de la solution GED au MAEC, au MND, au MPD et au MTFP) ;
- Poursuite de l'acquisition équipement et matériel pour la GED (Acquisition d'équipements et matériels : 01 Serveur NAS HPE STORE EASY 1660, 02 serveurs DL 380 Gn10 8SFF CTO server, 19 onduleurs 650 VA, 02 imprimantes HP LaserJet Pro MFP M130fn, 02 écrans d'ordinateurs 22 pouces HP V22 FHD monitor ,19 régulateurs 600 VA, 02 scanner Canon DR-G2090, 15 scanner Canon DR-F120, 02 unités centrales (Core i7, 1To de disque dur, 16Go de RAM, 3 ports USB minimum, 2 ports HDMI minimum)) ;
- Sécurisation des points de sortie du backbone gouvernemental (Acquisition et installation des équipements pour la sécurisation des points de sortie du

backbone gouvernemental (pare-feu frontal, de serveurs de supervision, de collect de logs )) ;

- Mise en place de salles numériques adaptées aux personnes en situation de handicap visuel.

162. Concernant les infrastructures de transport, on note :

- Aménagement et bitumage de la traversée urbaine de Parakou et son contournement 7,8 km ;
- Aménagement et bitumage de la route Lokossa Dévé Akpahoué 36,11 km ;
- Construction du pont de TOVEGBAME sur l'axe AKPRO-MISSERETE KPEDEKPO ;
- Conception et installation d'un système intégré, informatisé de gestion, de suivi et de l'évaluation des projets et programmes d'infrastructures: Les travaux sont confiés au groupement GID/NAVCITIES/PRODEVELOP.

#### ➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

163. Les réformes menées dans le secteur de l'industrie et du commerce au titre de l'année 2021 concernent :

- la mise en place d'une procédure courte d'instruction des dossiers de demande d'agrément au Code des investissements ;
- l'opérationnalisation de la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) pour être le catalyseur de la transformation agroindustrielle ;
- l'application des mesures incitatives à l'investissement prévues par la loi de finances 2021.

164. Dans le secteur du numérique, les résultats obtenus ont été favorisés par les réformes ci-après :

- le renforcement du cadre institutionnel de trois (03) agences : à savoir l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI), l'Agence Nationale de la



Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et l'Agence pour le Développement du Numérique (ADN) ;

- la création de la Société Béninoise des Infrastructures Numériques (SBIN) ;
- la création de l'Agence Nationale de Sécurité Numérique ;
- la création de l'Organe de Contrôle des Prestataires des Services de Confiance,

165. Au niveau du ministère des Infrastructures et des transports les réformes concernent :

- les projets en portage par les entreprises qui se substituent à l'Etat et financent directement l'exécution des travaux ;
- la création de la Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire ;
- la réorganisation de la Direction Générale des Infrastructures et des Transports ;
- le partenariat de gestion du Port Autonome de Cotonou et du Port d'Anvers ;
- la mise en place d'un comité de concessions au port Autonome de Cotonou ;
- le renouvellement des équipements navals ;
- le renforcement de la gestion financière du Port Autonome de Cotonou ;
- l'amélioration du système d'information du Port Autonome de Cotonou.

#### ➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des interventions des OSC**

Les initiatives des OSC dans l'atteinte de l'ODD 10 ont permis à plusieurs centaines de femmes et groupements de femmes de bénéficier des renforcements de connaissances et d'être coachés et appuyés techniquement. Les actions d'appui conseil aux populations sur les plans de construction des habitations, de formation des populations sur les documents de droits de propriétés foncier et de sensibilisation sur l'obligation d'avoir un permis de construire et de l'action de sensibiliser les maraichers à l'utilisation des engrais bio.

#### **3.2.1.4. ODD 11 : Villes et communautés durables**

166. Les actions mises en œuvre en faveur de l'ODD 11 ont affiché un taux d'exécution financière (TEF) de 101,00% représentant exclusivement celles du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Ce dépassement

s'explique entre autres, par la prise en compte de nouvelles orientations survenues en cours d'exercice relatives à la construction des infrastructures socio-économiques et l'assainissement du cadre de vie.

Les principales réalisations concernent :

- Organisation de la session du Système d'Information et de Suivi de l'Environnement par Internet (SISEI);
- Validation de deux cent neuf (209) rapports d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et délivrance de cent soixante-dix-sept (177) Certificats de Conformité Environnementale (CCE) ;
- Réalisation de vingt-quatre (24) audits environnementaux externes d'unités industrielles ;
- Opérationnalisation du système d'information statistique du MCVDD ;
- Appui des communes de l'A-L dans la destruction des dépôts sauvages de déchets et l'organisation des campagnes de salubrité et la sensibilisation contre les sachets plastiques (Atacora) ;
- Sensibilisation de 400 agriculteurs et maraichers dans le cadre des missions d'Information, éducation et communication des agriculteurs et maraichers sur la gestion rationnelle des produits chimiques dans les bassins cotonniers et les zones de maraichage ;
- Organisation d'un séminaire de renforcement des capacités en inspection environnementale au profit de la police environnementale ;
- Organisation d'un concours pilote de villes vertes et durables regroupant toutes les communes du Bénin ;
- Vulgarisation de la loi sur l'interdiction de l'usage des sachets plastiques non biodégradables et sensibilisation sur l'utilisation des sachets biodégradables auprès des élus locaux et communaux, en milieu scolaire et dans les marchés (dans tous les départements) ;
- Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation sur les procédures d'évaluation environnementale à Porto-Novo ;
- Acquisition et installation de douze (12) identificateurs de sachets biodégradables ;

- Acquisition et installation de stations à partir de 21 capteurs solaires de polluants atmosphériques ;
- Célébration des journées mondiales de l'Environnement, de la lutte contre les sachets biodégradables ;
- Délivrance de trois (3) permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques : 02 permis de déversement (SOBEBRA Possotomè, NOCIBE) et 01 permis d'émission atmosphérique (SOBEBRA Cotonou) ;
- Nettoyage des plages et la mise en dépôt des ordures collectées ;
- Travaux de viabilisation, de voirie et de construction de toilettes publiques sur les sites de relogement des pêcheurs de la route des pêches à Agouin (Avlékété - Ouidah) et des occupants des Xwlacodji ;
- Installation de ceintures vertes, d'ouverture de pistes périphériques, d'aménagement de piste pare-feu, de construction d'enclos du ranch faunique ;
- Mise à disposition des plants pour le verdissement, reboisement des artères des villes, réalisation des jardins publics ;

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

167. Le MCVDD a engagé des réformes :

- Stratégie Sectorielle de Développement de la statistique ;
- Loi sur les Changements Climatiques ;
- Politique Nationale d l'Habitat et définition d'une stratégie de logements et de la promotion immobilière ;
- Loi Cadre sur l'Environnement en République du Bénin (décret portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale au Bénin) ;
- Loi N° 2017-39 DU 26 DÉCEMBRE 2017 portant Interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin.

### 3.2.2 Niveau d'évolution des indicateurs du pilier « Prospérité »

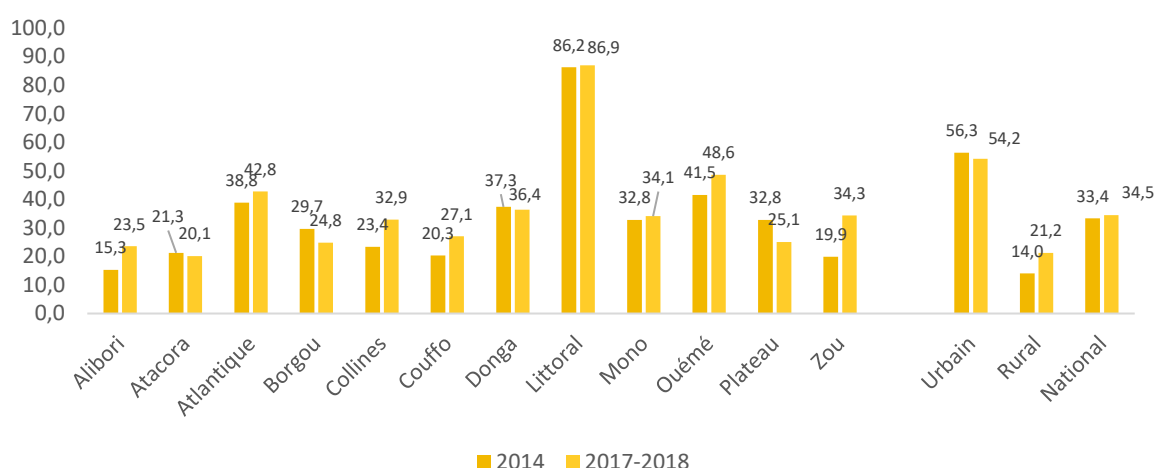
#### ➤ ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

168. Le suivi de la mise en œuvre de la cible 7.1 est fait à travers l'examen de trois indicateurs à savoir : 7.1.1 (Proportion de la population ayant accès à l'électricité), 7.1.2 (Taux d'électrification) et 7.1.3 (Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson).

169. Par rapport à la proportion de la population ayant accès à l'électricité, il est noté une amélioration, elle est passée de 34,5% à 45,5% de 2017-2018 à 2021 grâce aux importants investissements consentis par le gouvernement dans le domaine. Elle est également en progression en milieu rural où elle est passée de 14% à 21,2%. Cependant, malgré la baisse remarquée en milieu urbain, la proportion de la population ayant accès à l'électricité y est plus élevée, soient 56,3% en 2014 et 54,2% en 2017-2018.

170. Sur les douze (12) départements, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est en baisse de 2014 à 2017-2018 dans quatre (04) départements à savoir : l'Atacora (21,3% à 20,1%), le Borgou (29,7% à 24,8%), la Donga (37,3% à 36,4%), et le Plateau (32,8% à 25,1%).

**Graphique 20 : indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité**

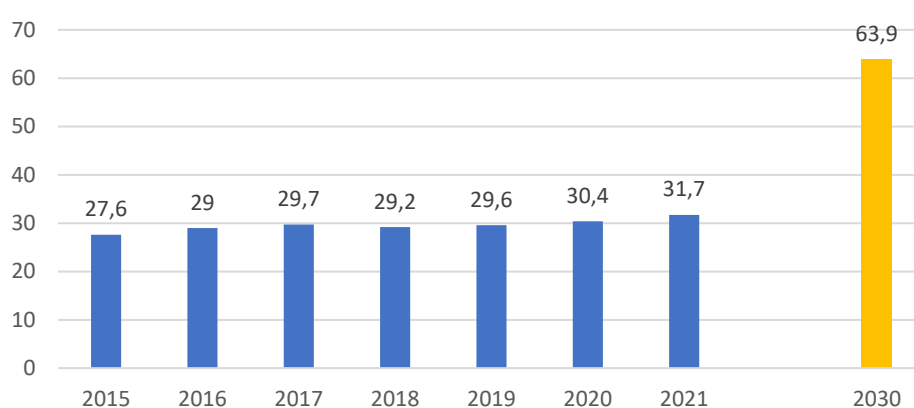


**Source :** MICS, EDS, INSAE

171. Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

Les efforts engagés dans le domaine ont permis d'améliorer la couverture du territoire en matière d'électricité qui est passé de 29,6% en 2019 à 30,4% en 2020 puis à 31,7% en 2021. (voir graphique ci-dessous).

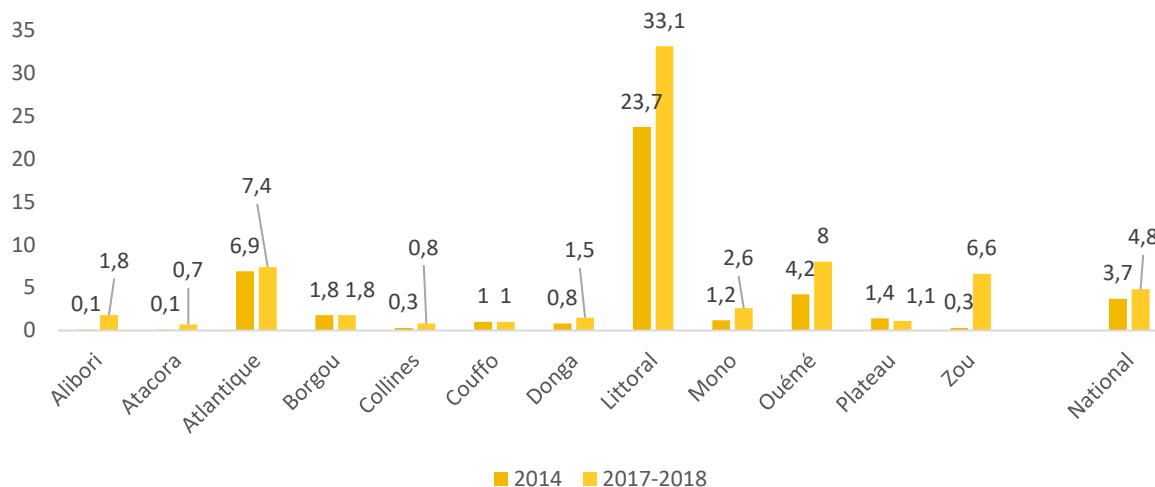
**Graphique 21** : indicateur 7.1.2 : Taux d'électrification



**Source** : DPP/ME

172. En ce qui concerne, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson, on note une légère évolution, passant de 3,7% en 2014 à 4,8% en 2017-2018. Dans tous les départements, en 2014 comme en 2018, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est inférieure à 10%, excepté le département du Littoral pour lequel la proportion est passée de 23,7% à 33,1%.

**Graphique 22 : indicateur 7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson**



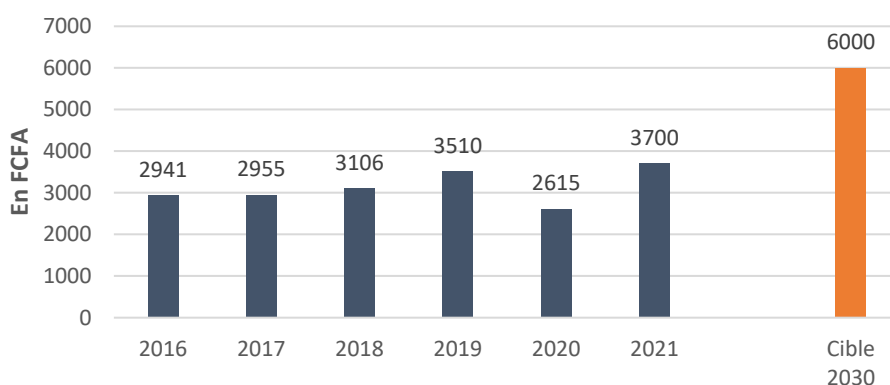
**Source :** MICS, EDSB-V, INSAE

➤ **ODD 8 : Travail décent et croissance économique**

173. L'examen de l'indicateur 8.2.2 Ressources propres de la commune par habitant), rend compte de l'effort fait dans la mise en œuvre de la cible 8.2 (Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre)

174. Les ressources propres des communes par habitant permettent de mesurer la contribution de chaque habitant à l'effort de mobilisation des ressources propres de la commune. Entre 2016 et 2021, les Ressources propres de la commune par habitant ont varié sur la période. Globalement, on constate une hausse de ces ressources de 2016 à 2021 passant respectivement de 2941 FCFA à 3700 FCFA.

**Graphique 23** : indicateur 8.2.2 Ressources propres de la commune par habitant



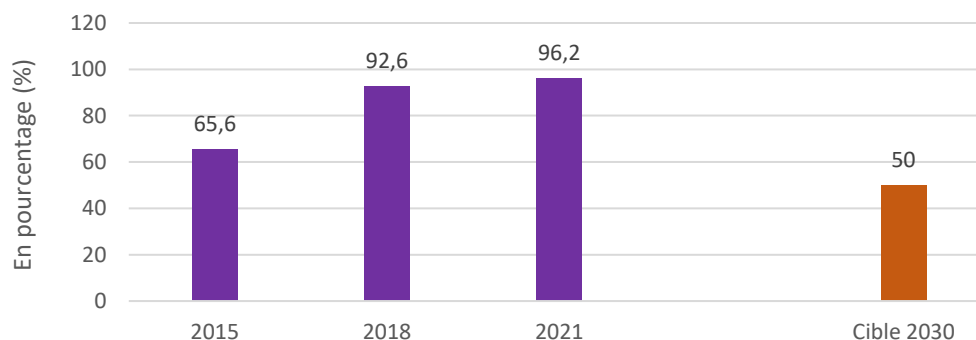
**Source** : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MDGL

L'analyse du graphique ci-dessus laisse apparaître une augmentation des ressources propres des communes enregistrées en 2021. Les efforts conjugués des communes et des Partenaires Techniques et Financiers en vue de l'accroissement des recettes communales ont porté leur fruit.

175. La situation de la cible 8.3 (Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation stimulent la croissance des micro, des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers), sa mise en œuvre est appréhendée à travers l'indicateur 8.3.1 (Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles).

176. L'emploi informel reste une préoccupation importante avec une régression sensible dans plusieurs secteurs non agricoles, où la proportion de l'emploi informel est passé de 65,6% en 2015 à 92,6% en 2018 puis à 96,2% en 2021.

**Graphique 24** : indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles



**Source** : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INStAD

177. Quant au taux de chômage, il est resté inchangé à 2,3% de 2015-à 2018 avant de connaître une légère augmentation, passant de 2,3% en 2018 à 2,4% en 2021.

178. En ce qui concerne le secteur du tourisme, d'importants projets innovants et structurants sont en train d'être mis en œuvre pour améliorer et renforcer l'offre, le service et l'attrait touristique. En effet, le taux de croissance du nombre d'arrivées de touristes est de 0,93% en 2019 et de -34,69% en 2020. La chute enregistrée en 2020 est due au fait que toute la chaîne hôtelière et touristique a connu une forte récession en raison de la pandémie de coronavirus. L'absence de la clientèle, la fermeture des frontières aériennes et terrestres, la suspension des vols et l'instauration et la délimitation partielle du cordon sanitaire freinant la libre circulation des personnes à l'interne ont entraîné la baisse drastique en 2020 de 35,82 points du nombre d'arrivées touristiques et de 48,41 points des recettes touristiques (taux de croissance des recettes touristiques : 13,00% en 2019 et -35,41% en 2020). Les impacts socio-économiques de cette pandémie sont entre autres : la baisse de productivité dans le secteur du tourisme et connexe, la perte de capacité productive et d'emplois, les contraintes liées aux débouchés, l'accès limité au marché et la réduction des capacités d'investissements.

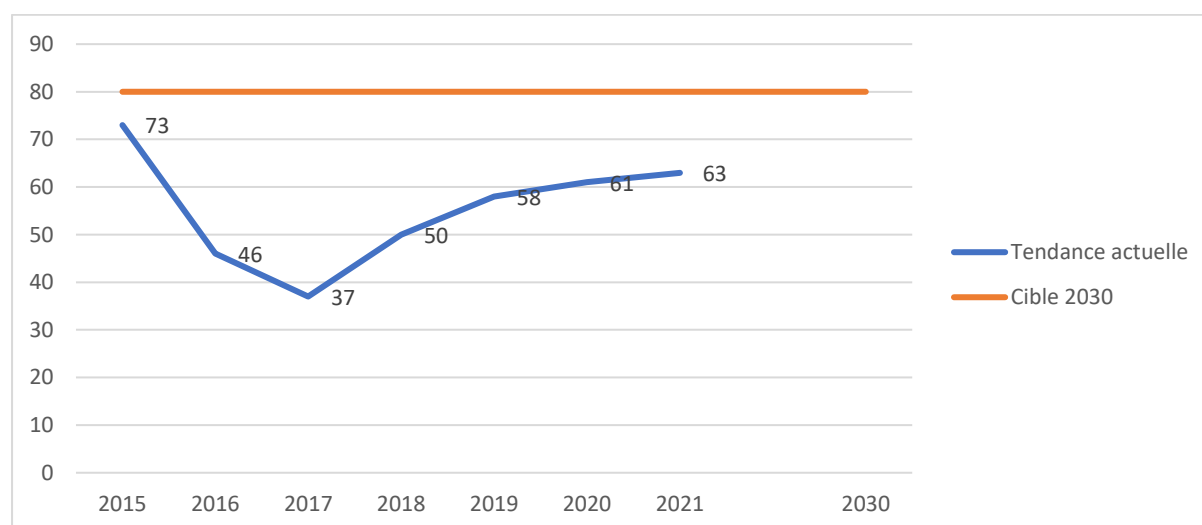


➤ **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure**

179. L'examen de la situation de mise en œuvre de la cible 9.1 (Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable) est fait suivant les indicateurs 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier), 9.1.4 (Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin), 9.1.5 (Trafic fret aérien), 9.1.6 (Transport de marchandises au port), 9.1.8 (Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières), 9.1.9 (Temps moyen de séjour des navires au port), 9.1.10 (Taux d'accès à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) des foyers béninois), 9.1.11 (Taux de pénétration de la Radiodiffusion Numérique Terrestre (RNT)), 9.1.13 (Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe), 9.1.14 (Taux de couverture du territoire en internet très haut débit), 9.1.15 (Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens).

180. 164. Depuis 2017, l'indice d'état du réseau routier est en progression régulière passant de 37% en 2017 à 63% en 2020. Cette performance qui est le fruit de nombreux travaux de réfection des routes classées et pistes rurales et leur maintien en bon état de service pendant toute l'année rassure quant à l'atteinte de la cible en 2030.

**Graphique 25 : indicateur 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier)**

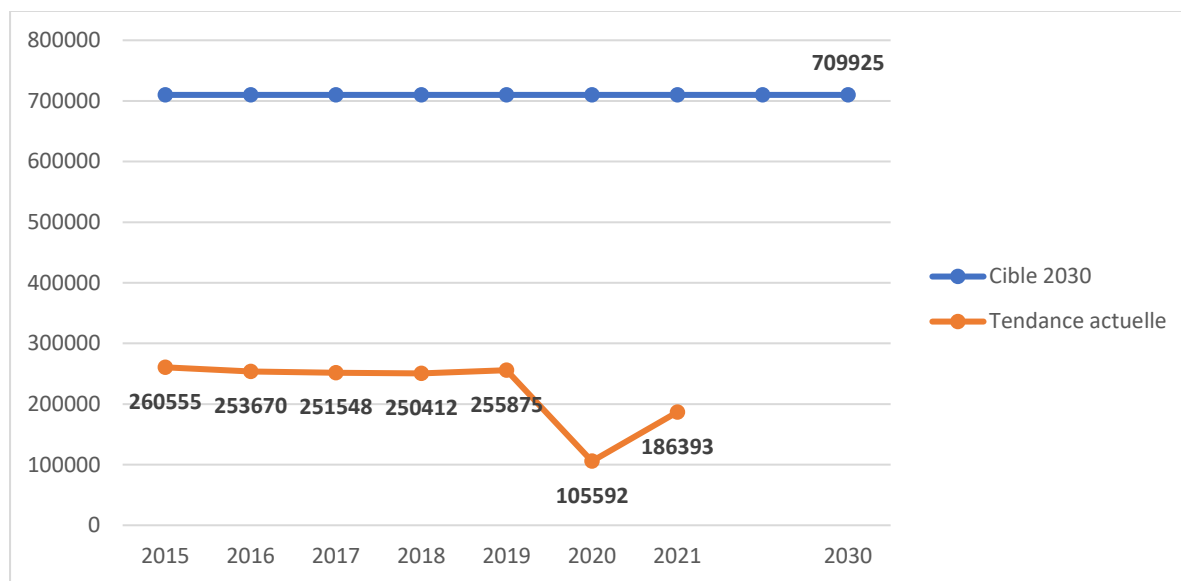


**Source :** DPP/MIT

181. En effet, le réseau d'infrastructures de transport routier a connu au cours de ces cinq (5) dernières années un rythme de développement et de modernisation accéléré grâce à plusieurs projets qui sont mis en œuvre dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement.

182. Sur la période de 2015 à 2019, le niveau de l'indicateur 9.1.4 a presque stagné sur 254 399 avec une marge de 1,7%. Il a ensuite chuté pour atteindre son bas niveau de 105 592 passagers en 2020 ; une diminution de 59% due à la pandémie de la COVID. En 2021, le niveau remonte à 186 393 passagers suite à l'allègement des mesures de restrictions liées à la COVID.

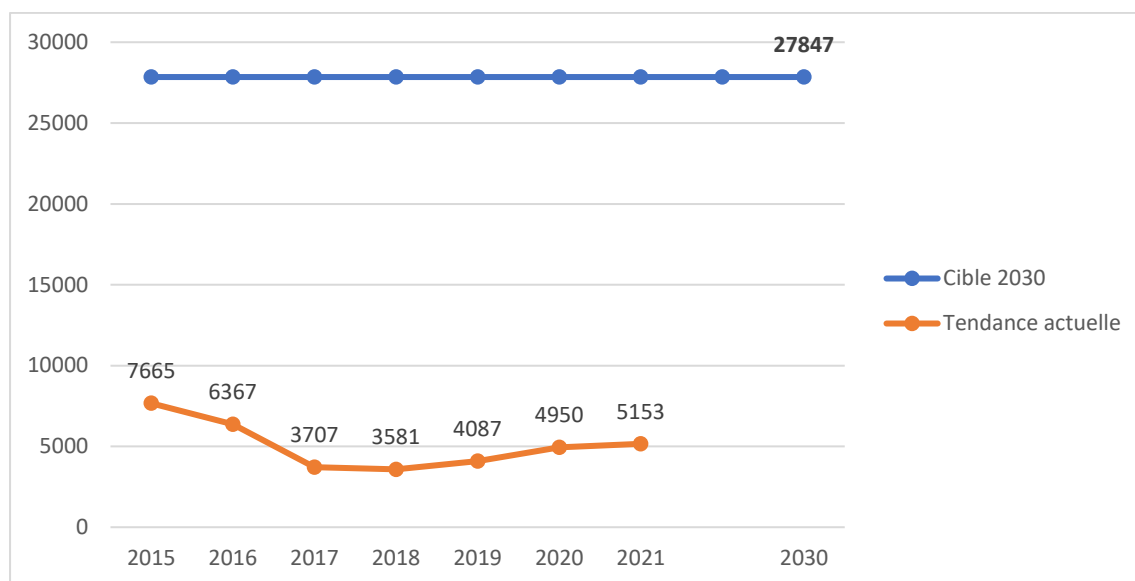
**Graphique 26 : indicateur 9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin**



**Source :** DPP/MIT

183. En 2015, la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée est de 7665 tonnes. Cette quantité a fortement baissé entre 2015 et 2018 où elle s'est établie à 3581 tonnes. Elle a connu une légère progression de 2018 à 2021 pour atteindre 5153 tonnes. Ce progrès observé entre 2018 et 2020 s'explique par le transport massif de médicament et de matériel de lutte contre la COVID-19. C'est donc une performance fallacieuse.

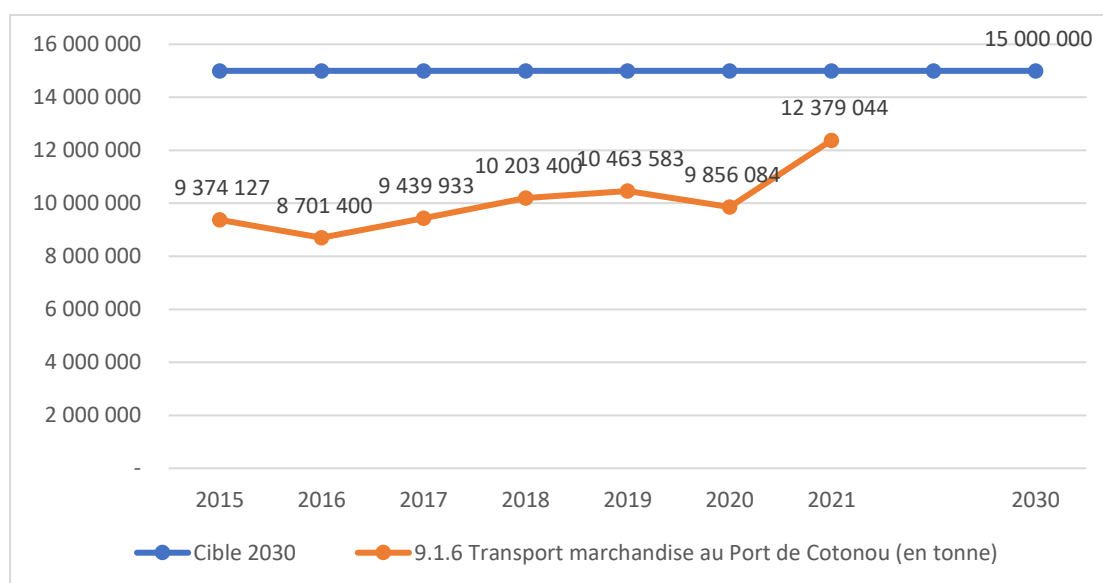
**Graphique 27 : indicateur 9.1.5 Trafic fret aérien**



**Source :** DPP/MIT

184. Après sa chute de 10 547 400 à 8 701 400 tonnes entre 2015 et 2016, la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou a connu une progression constante passant de 8.701.400 tonnes en 2016 à 10.463.600 tonnes en 2019. Elle a ensuite chuté à 9.856.100 en 2020. Cette baisse de performance en 2020 est un effet de la pandémie de la COVID. Le niveau remonte ensuite à 12 379 044 tonnes en 2021.

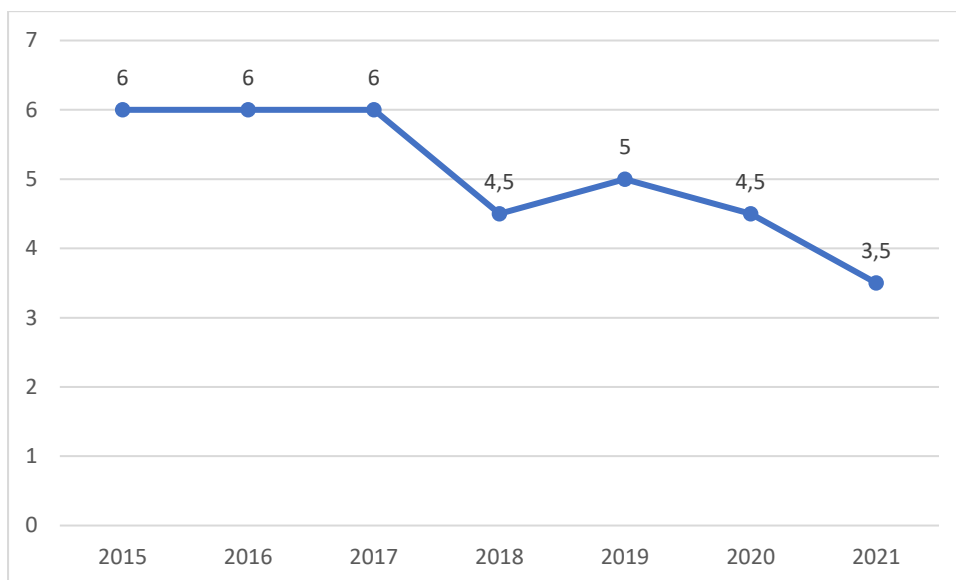
**Graphique 28 : indicateur 9.1.6 Transport marchandises au port (millier de tonne)**



**Source :** DPP/MIT

185. Le temps moyen de séjour des navires au port est le temps que passe un navire depuis l'annonce de son arrivée en rade jusqu'à son départ du port. Sur la période 2015-2017, le temps moyen de séjour des navires au port s'est établi à 6 jours. Il a chuté à 3,5 jours en 2021. Cette performance s'explique par les diverses réformes mises en œuvre par l'administration portuaire depuis quelques années avec le soutien du Gouvernement.

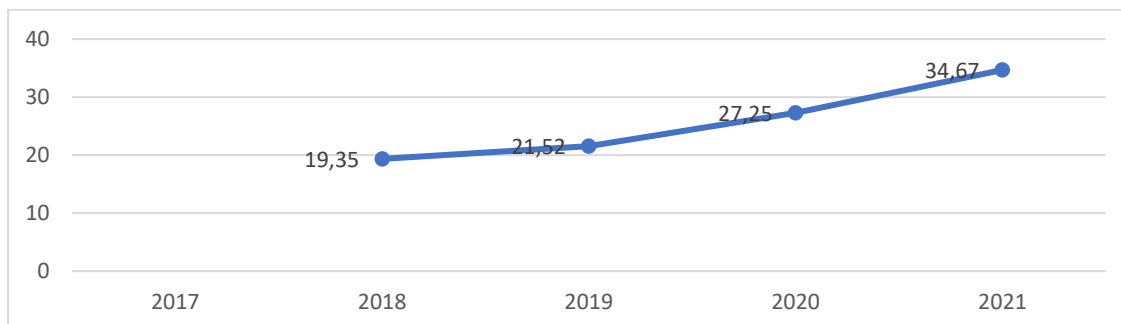
**Graphique 29** : Indicateur 9.1.9 : Temps moyen de séjour des navires au Port



**Source** : DPP/MIT

186. Le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe est égal au pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. Cet indicateur se calcule séparément pour les ménages (I.9.1.13.a) et pour les entreprises (I.9.1.13.b). Le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe a connu une évolution régulière de 2018 à 2021. En effet, ce taux est passé de 19,35% en 2018 à 34,67% en 2021. Le calcul de ce taux prend en compte le niveau de pénétration de l'internet haut débit par le mobile, car les opérateurs mobiles obtiennent la fourniture à l'internet haut débit à travers l'internet fixe large bande.

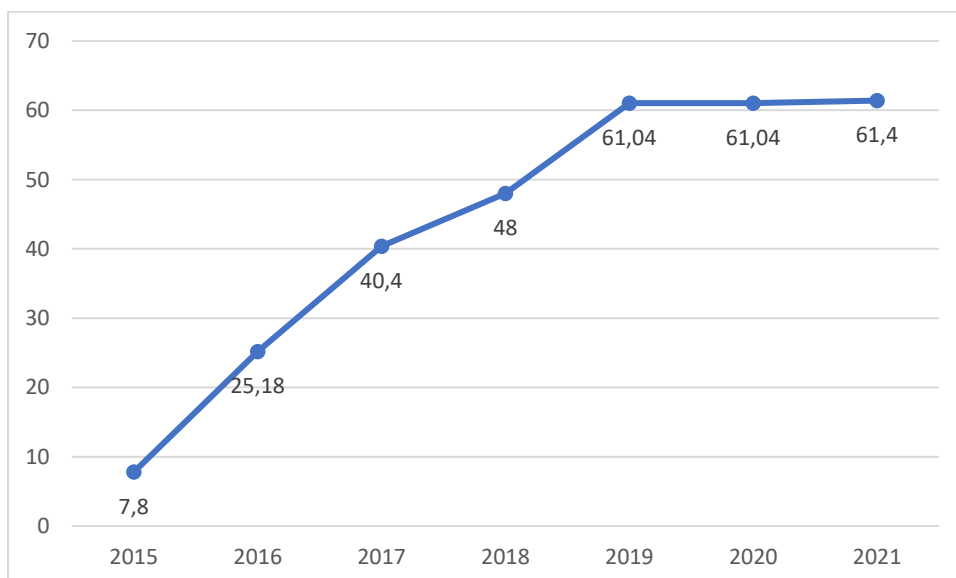
**Graphique 30** : indicateur 9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe



**Source** : DPAF/MND

187. Le taux de couverture du territoire en internet très haut débit est le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé. Le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé a connu une progression passant de 7,8% en 2015 à 61,4% en 2021. Cette progression du niveau de couverture du territoire en internet haut débit s'explique par la mise en œuvre du Projet de Développement des Infrastructures de Télécommunication et des Technologies et de la communication (PDI2T) qui a permis de déployer la fibre optique dans 67 communes avec 47 points de présence de la fibre optique correspondant à l'accès de l'internet haut débit à 47 communes.

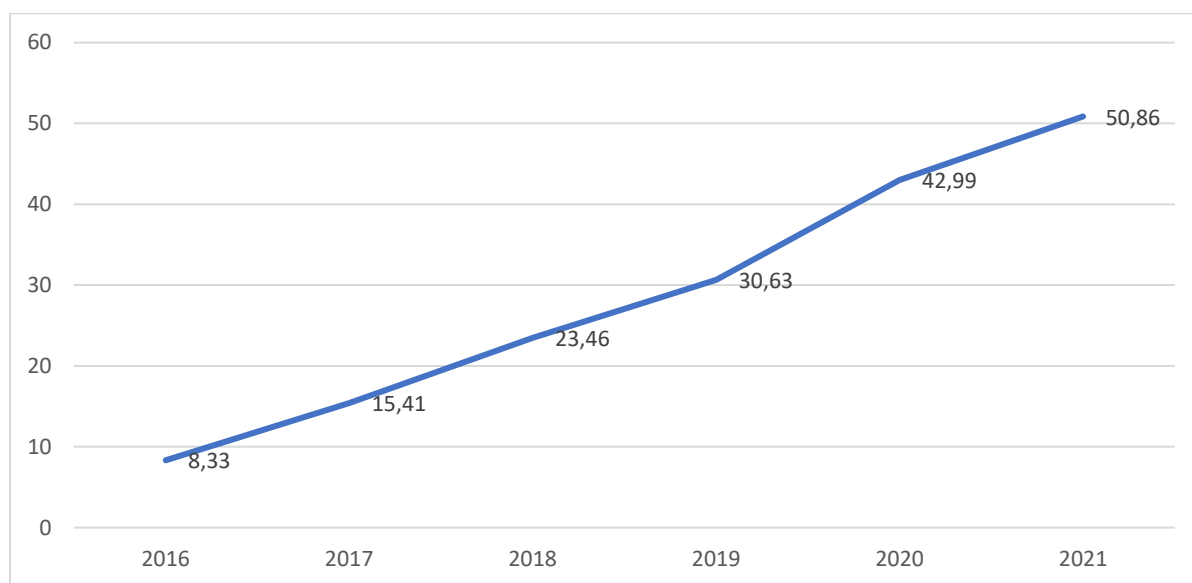
**Graphique 31** : indicateur 9.1.14 Taux de couverture du territoire à l'internet haut débit



**Source** : DPAF/MND

188. Depuis 2016, le niveau d'usage des services financiers en ligne par les citoyens connaît une évolution remarquable. En effet, de 8,33% en 2016 ce taux s'est établi à 23,46% en 2018 puis à 50,86% en 2021. Cette progression est le résultat des réformes mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur de la téléphonie mobile qui ont induit l'accélération de la pénétration des services financiers mobiles. Ces services financiers mobiles sont relatifs aux services mobiles money (MTN et Moov).

**Graphique 34** : indicateur 9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens

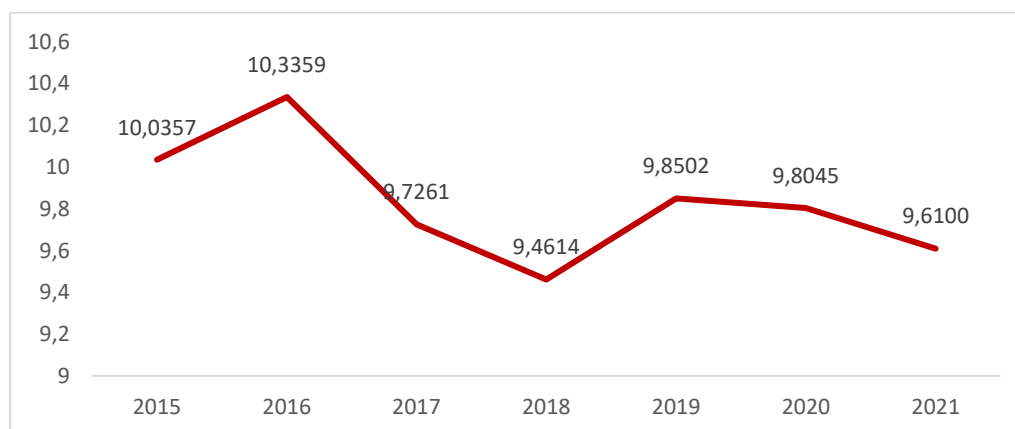


**Source** : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MND

189. Concernant l'industrialisation, trois indicateurs permettent d'apprécier les progrès réalisés dans l'atteinte de la cible 9.2 (Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés), à savoir : 9.2.1 (Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB), 9.2.2 (Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant) et 9.2.3 (Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total)

190. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB est équivalente à la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB.

**Graphique 32 :** indicateur 9.2.1 (Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB)

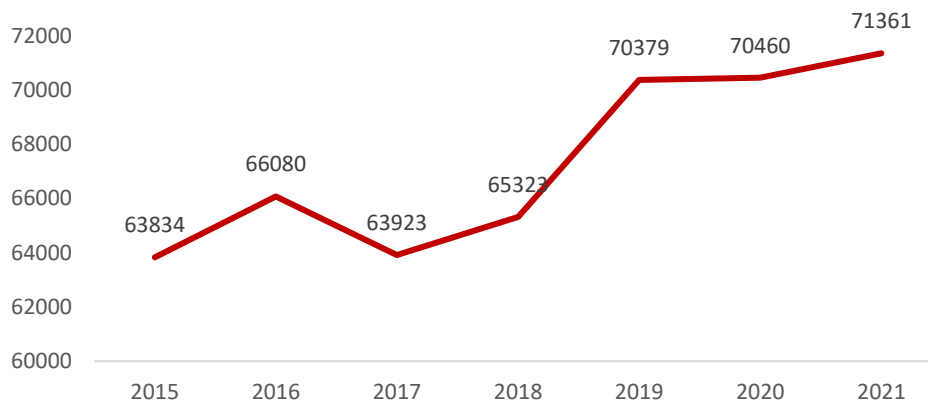


**Source :** INStAD

191. De 2015 à 2021, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB au Bénin n'a pas évolué de manière régulière. Elle a enregistré sa plus forte valeur de 10,3% en 2016 avant de chuter à 9,5% en 2018, 9,8% en 2020 puis 9,6% en 2021.

192. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est la part de la richesse produite par les industries manufacturières qui revient à chaque individu de la population nationale.

**Graphique 33 :** indicateur 9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant)



**Source :** INStAD, DPP/MIC

193. En 2015, la part de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est estimée à 63834, ensuite elle a évolué régulièrement sur la période de 2017 à 2021, passant de 63923 FCFA à 71361 FCFA.

194. Dans le sous-secteur de la recherche scientifique, le nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants (indicateur 9.5.2.), évolue de manière discontinue depuis 2017. En effet, entre 2017 et 2020, le nombre de chercheur a diminué, passant de 79 à 69. Cette tendance à la baisse s'est inversée puisque le nombre a augmenté pour atteindre 73 en 2021.

195. Cette baisse de 10 points en quatre ans s'explique par la faible visibilité du sous-secteur de la Recherche Scientifique due à l'insuffisance de personnel qualifié dans les structures de recherche pour concevoir et mener à terme des projets de recherche innovants pour améliorer la productivité de l'économie. Le personnel de recherche vieillissant est progressivement admis à faire valoir leur droit à la retraite alors qu'il n'y a pratiquement pas de recrutement pour combler le vide créé. Pendant ce temps la population augmente et le rapport Effectif chercheur Equivalent Plein Temps/Effectif population est toujours décroissant.

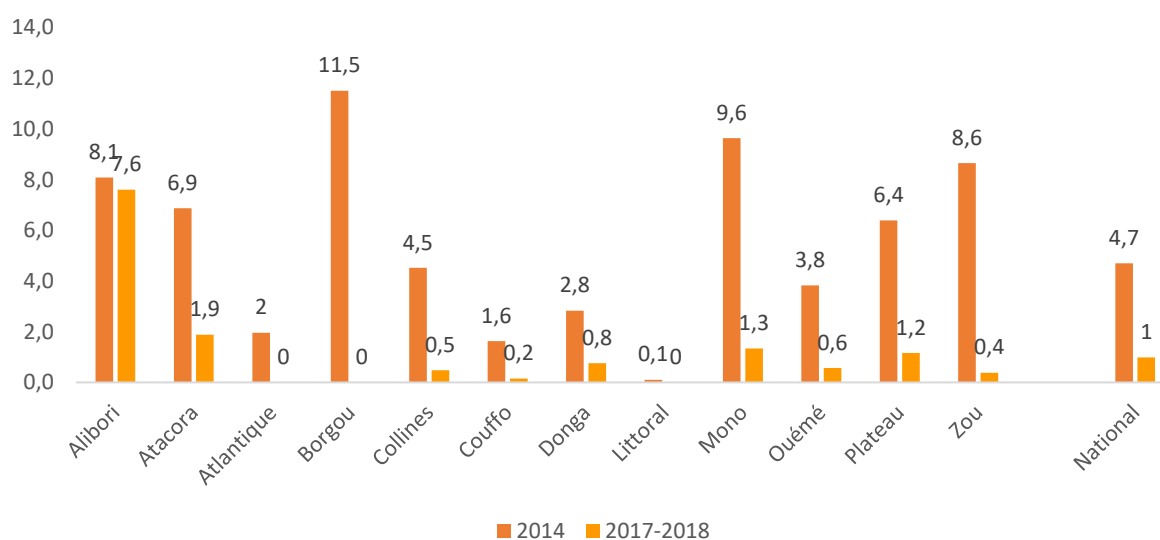


➤ **ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

196. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis) sont appréhendés à travers l'indicateur 11.1.1 (Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats).

197. La proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est le rapport exprimé en pourcentage du nombre de personnes vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats au nombre total d'habitants des quartiers.

**Graphique 34 :** indicateur 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats



**Source :** MICS 2014, EDS 2017-2018, INStAD

198. De 2014 à 2021, la proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats a évolué de manière

erratique. L'indicateur a enregistré sa plus forte valeur de 4,7% en 2014 et sa plus faible de 1% en 2017-2018 avant d'augmenter pour atteindre 4,7% en 2021.

### 3.3 Pilier « Planète »

199. Le pilier « Planète » regroupe les ODD 12 « mode de consommation et de production durable », ODD 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », ODD 14 « vie aquatique » et ODD 15 « vie terrestre ».

#### a. Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2021

200. Au titre de la gestion 2021, vingt-deux milliards sept cent soixante-quatre million quatre cent quatre-vingt-trois mille (22 764 483 000) FCFA ont été programmés pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Planète ». A fin décembre 2021, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Planète » s'élève à 63,55% comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 3** : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Planète »

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD12	MCVDD	1 625,743	1 462,953	89,99
<b>Total ODD12</b>		<b>1 625,743</b>	<b>1 462,953</b>	<b>89,99</b>
ODD13	MISP	341,008	81,739	23,97
	MCVDD	390,911	270,876	69,29
<b>Total ODD13</b>		<b>731,919</b>	<b>352,615</b>	<b>48,18</b>
ODD14	MCVDD	12 264,001	7 323,606	59,72
<b>Total ODD14</b>		<b>12 264,001</b>	<b>7 323,606</b>	<b>59,72</b>
ODD15	MCVDD	8 140,000	5 325,330	65,42
	MDN	2,820	2,820	100,00
<b>Total ODD15</b>		<b>8 142,820</b>	<b>5 328,150</b>	<b>65,43</b>
<b>Total Pilier Planète</b>		<b>22 764,483</b>	<b>14 467,324</b>	<b>63,55</b>

**Source** : DPAF/Ministères, DGCS-ODD, 2021

201. Pour les faibles réalisations financières, il y a la lenteur dans le processus de passation des marchés qui n'a pas permis d'engager un maximum de marché

initialement prévus et d'achever certaines études initiées avant arrêt des écritures budgétaire.

202. La plus faible performance réalisée par MISIP s'explique par le fait que les activités d'investissements (constructions du centre de secours de porto novo, poursuite des travaux de constructions d'infrastructure à l'école nationale de défense civile à Savè) prévues au titre de l'année 2021 n'ont pas connus de démarrage alors qu'elles représentent 72% de toutes les interventions prévues. Ce non démarrage est dû au retard dans la passation des marchés publics.

203. Pour ce qui concerne la situation des ODD composant ce pilier, elle se présente comme suit :

#### **3.3.1.1. ODD 12 : Consommation et production responsable**

204. Au titre de l'exercice budgétaire 2021, les interventions relatives à l'ODD 12 ont enregistré un taux d'exécution financière de 89,48%. Cette performance est imputable au MCVDD qui a en charge la mise en œuvre des dites actions. Les principales réalisations concernent :

- Organisation de la session du Système d'Information et de Suivi de l'Environnement par Internet (SISEI) ;
- Organisation des séances de validation des rapports d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et délivrance des Certificats de Conformité Environnementale (CCE) ;
- Sensibilisation de 400 agriculteurs et maraichers dans le cadre des missions d'Information, éducation et communication des agriculteurs et maraichers sur la gestion rationnelle des produits chimiques dans les bassins cotonniers et les zones de maraichage ;
- Organisation de la séance de vulgarisation de la loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradable à l'endroit des élus locaux, des élus communaux,

en milieu scolaire et dans les marchés dans les départements du Mono et du Couffo ;

- Organisation des séances de salubrité, de nettoyage et de sensibilisation sur l'utilisation des sachets biodégradables dans les marchés de l'Ouémé et du Plateau;
- Acquisition et installation de douze (12) identificateurs de sachets biodégradable ;
- Délivrance de trois (3) permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques : 02 permis de déversement (SOBEBRA Possotomè, NOCIBE) et 01 permis d'émission atmosphérique (SOBEBRA Cotonou) ;
- Travaux de viabilisation, de voirie et de construction de toilettes publiques sur les sites de relogement des pêcheurs de la route des pêches à Agouin (Avlékété - Ouidah) et des occupants des Xwlacodji ;
- Mise à disposition des plants pour le verdissement, reboisement des artères des villes, réalisation des jardins publics.

205. S'agissant des réalisations des OSC, on distingue :

- Campagne de sensibilisation publique au stade Général Mathieu KERÉKOU sur les enjeux liés à l'usage des déchets plastiques à Cotonou ;
- Organisation d'une journée de salubrité et de sensibilisation des riverains du marché de l'embarcadère de Ganvié sur les déchets plastiques et la pollution à Abomey-calavi.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

206. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement au niveau du cadre de vie, on peut retenir :

- Politique forestière nationale du Benin (2012-2015) et la Stratégie Nationale de Reboisement;
- Loi Cadre sur l'Environnement LOI N° 2017-39 DU 26 DÉCEMBRE 2017 portant Interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la

commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin ;

- Loi Cadre sur l'Environnement en République du Bénin (décret portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale au Bénin);
- Convention de Rotterdam Loi sur les produits chimiques (Transmis à l'Assemblée nationale).

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

- Disponibilité des ressources financières et le respect des engagements pris par les pays.

### **3.3.1.2. ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique**

207. Pour le compte de l'année 2021, le taux d'exécution financière des interventions en faveur de l'ODD 13 est de **48,18%**. Cette performance est entièrement imputable au MCVDD et au MISF. Les principales réalisations enregistrées se présentent comme suit :

- Réhabilitation de bâtiments à la Compagnie départementale de Sapeurs-pompiers du Zou et des Collines à Bohicon
- Constitution de provision en numéraire pour assistance dans le cadre de la protection des réfugiés ;
- Acquisition d'équipements hydrauliques au profit du GNSP ;
- Acquisition de matériels d'immobilisation des victimes au profit du GNSP ;
- Réception d'équipements spécifiques de secours en provenance de l'Europe (Don) ;
- Renforcement des capacités du personnel de l'ANPC sur les thématiques liées aux RRC ;
- Construction du dernier kilomètre de la digue d'AVLEKETE ;
- Poursuite de financement de l'initiative LoCAL ;

- Relecture et édition des documents des PNA sectoriels, global et de toutes les études réalisées au niveau des PNA.

Les réalisations des OSC

- Projet de renforcement de la résilience des populations d'Athiémè face à l'inondation : sensibilisation conjointe des cibles : 900 personnes ont été sensibilisé dans 9 arrondissements de la commune d'Athiémè.
- Organisation d'un CAFE CLIMAT, formation à l'UAC au profit de 100 étudiants sur le leadership et les innovations durables.

#### ➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

208. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement pour la résilience face aux changements climatiques et les risques et catastrophes, on peut retenir la mise en œuvre des plans de contingence dans les communes pour faire face aux changements climatiques et l'élaboration du Plan National d'Adaptation sur la base des options d'adaptation identifié dans les trois secteurs de planification urbaines et des infrastructures, foresterie et énergie, tourisme.

#### ➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

209. En 2021, grâce aux partenaires techniques et financiers il y a eu la disponibilité à temps des ressources financières.

### **3.3.1.3. ODD 14 : Vie aquatique**

210. Les actions relatives à l'ODD 14 ont enregistré un taux d'exécution financière de 59,72% au cours de l'exercice budgétaire 2021. Les principales actions menées dans ce cadre sont exécutées par le MCVDD et concernent pour l'essentiel :

- Actualisation des plans de gestion des ACCB de Vodounto et de Tognin-Adoungo;
- Acquisition de barques motorisées (hors-bord) et des pirogues pour appuyer la mise en oeuvre du projet WACA à Grand-Popo, Avlo, Djègbadji et Toho.;
- Suivi de l'état des sites Ramsar 10.17, 10.18, 16.68, 16.69;

- Organisation de la journée mondiale des zones humides avec la mise en terre de 10 000 plants et l'organisation d'une séance d'information et d'échanges avec les ONG intervenant dans la gestion des zones humides.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

Implication des autorités locales pour la mise en œuvre de certains projets.

Identification de deux zones marines d'importance écologique et biologique:

Donatin et Togbin daho (Bouche de Roy).

### **3.3.1.4. ODD 15 : Vie terrestre**

211. Au titre de l'année 2021, les interventions relatives à l'ODD 15 ont enregistré un taux d'exécution financière de 65,43%. Elles sont menées par le MCVDD, et le MDN et sont relatives à la gestion durable des aires protégées à travers, le reboisement et l'entretien des plantations, puis la promotion de l'écotourisme. Les principales réalisations concernent :

- Poursuite des Travaux de réhabilitation des infrastructures existantes de transformation de karité et des infrastructures existantes d'apiculture à Manigri ;
- Travaux d'actualisation des plans d'aménagement des forêts classées ;
- Travaux d'aménagement des étangs à Manigri et à Aoronago dans la commune de Bassila;
- Poursuite des activités relatives à la mise en œuvre du Projet Forêts Classées du Bénin (Kétou, Dan, Logozohê, Ouémé-Boukou, Agoua, Tchaourou-Touikilibo, Trois Rivières, Alibori Supérieur, Ouémé Supérieur -N'Dali et Ouénou Bénou)
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'électricités, de plomberie et de réaménagement des espaces verts de Houéyiho et de Missèbo à Cotonou;
- Mission de campagne de reboisement intensif du Ministère de la Defense Nationale dans les casernes des Forces Armées Béninoises.

212. S'agissant des réalisations des OSC en faveur de cet ODD, on peut citer :



- Projet "Mi Nou Mi Djala Do" Restauration des écosystèmes et du couvert végétal détruits aux suites d'exploitation des carrières de sable dans la commune d'Abomey : reboisement d'un hectare de terre dégradée avec des plants de Gmélina ;
- Concessions Vertes : Dotation et mise en terre de 250 plants de fruitiers dans 100 maisons des arrondissements centraux qui sont les plus urbains de la commune d'Abomey ;
- Sensibilisation foraine des ménages sur l'utilité des arbres notamment en milieu urbain ;
- Projet de renforcement de la résilience des populations d'Athiémè face à l'inondation : sensibilisation conjointe des cibles : 900 personnes ont été sensibilisé dans 9 arrondissements de la commune d'Athiémè ;
- Réhabilitation de 4 forages dans la commune de Ouinhi arrondissement de Tohouè pour assurer l'accès équitable à l'eau potable ;
- Sensibilisation des élèves de l'EPP Charles de Gaulle sur la journée internationale de l'arbre et la protection des espaces verts et mise en terre de 60 plants de senegalis à Cotonou ;
- Campagne de sensibilisation publique au stade Général Mathieu KEREKOU sur les enjeux liés à l'usage des déchets plastiques à Cotonou ;
- Organisation d'une journée de salubrité et de sensibilisation des riverains du marché de l'embarcadère de Ganvié sur les déchets plastiques et la pollution à Abomey-calavi ;
- Formation et incubation de 20 jeunes sur les pratiques culturelles et l'entrepreneuriat vert et durable à Adja-Ouèrè ;
- Organisation d'un CAFE CLIMAT, formation à l'UAC au profit de 100 étudiants sur le leadership et les innovations durables.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

213. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement relatif à l'ODD 15, on peut retenir :

- Loi n° 2016-06 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire en République du Bénin. ;
- Prise en compte dans les politiques nationales de la préoccupation de la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles à travers l'élaboration d'une nouvelle politique forestière et la révision du code forestier national.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

Les appuis des partenaires techniques et financiers ont, entre autres, contribué à la conservation, la valorisation et la restauration des écosystèmes forestiers et ressources naturelles à travers leurs contributions à l'élaboration et mise en œuvre des projets qu'ils financent.

### **3.3.1 Niveau des indicateurs des ODD du pilier**

Dans ce chapitre, il est mis en exergue, les progrès enregistrés au niveau des indicateurs des ODD 12, 13, 14 et 15. Ces indicateurs sont adressés par les interventions des secteurs. Ainsi, les indicateurs des ODD 12, 14 et 15 adressés par les actions du MCVDD rencontrent beaucoup de difficultés dans la mesure des progrès enregistrés. Cela vient du fait que les indicateurs du secteur, dans leur formulation ne s'arriment pas forcément aux indicateurs ODD. Ce sont les Proxy de ces indicateurs qui sont renseignés pour certaines cibles. Ce constat justifie la non disponibilité des valeurs de ces indicateurs malgré les efforts fournis au sein du secteur en termes de réalisations. La présente rubrique mettra l'accent sur les indicateurs des ODD disponibles et renseignés avant de faire un focus sur les autres indicateurs du pilier.

## **ODD 12 Etablir des modes de consommation et de production durables**

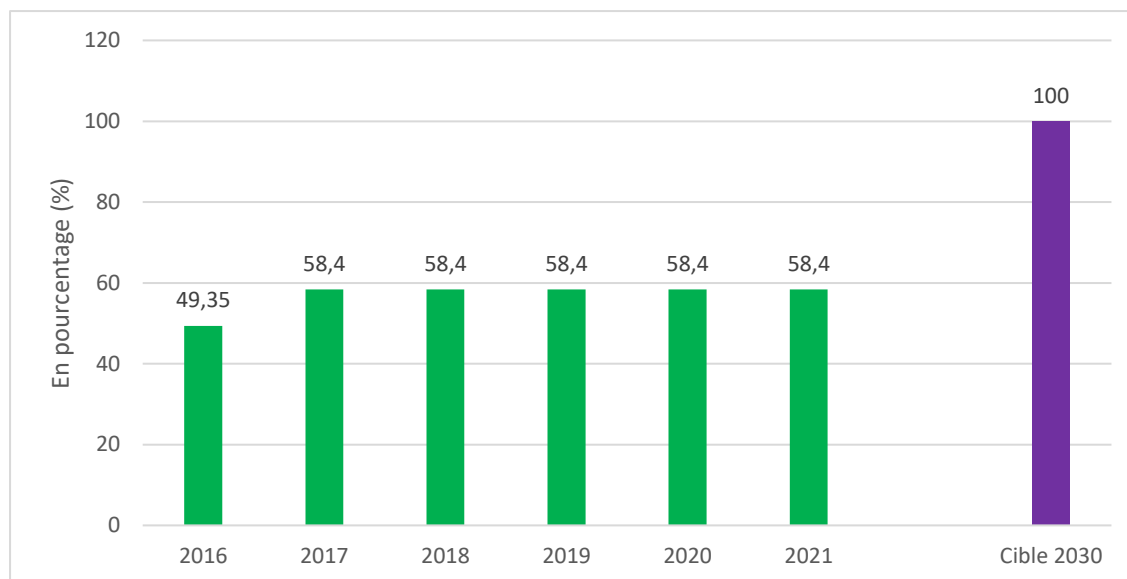
214. Les réformes engagées par le gouvernement dans le secteur de la gestion des déchets et de la salubrité ont connu un niveau de mise en œuvre satisfaisant malgré les difficultés rencontrées dans le sous-secteur de la pré-collecte. Les actions entreprises, les matériaux acquis et le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle GEORED ont contribué à améliorer substantiellement la gestion des déchets. Le niveau de mise en œuvre de certains indicateurs tels que le taux de couverture du service de pré-collecte (50% en 2019 et 84% en 2020), le taux de collecte des déchets (24% en 2019 à 87% en 2020) a connu une hausse de 63 points de pourcentage. Tous ces efforts consentis dans le secteur de la modernisation du système gestion des déchets ont contribué à améliorer le taux de recyclage des déchets passant de 10% en 2019 à 12% en 2020. Le taux de 2021 n'est disponible que pour le Grand Nokoué et s'établit à 0,015%.

## ➤ **ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

215. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 13.1 (Renforcer dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat) sont appréhendés à travers l'évolution des indicateurs 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe), 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes) et 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes).

216. L'indicateur 13.1.1 se calcule en faisant le rapport du nombre de communes disposant d'un plan local de gestion des risques de catastrophe, par le nombre total de communes.

**Graphique 35 : indicateur 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe),**

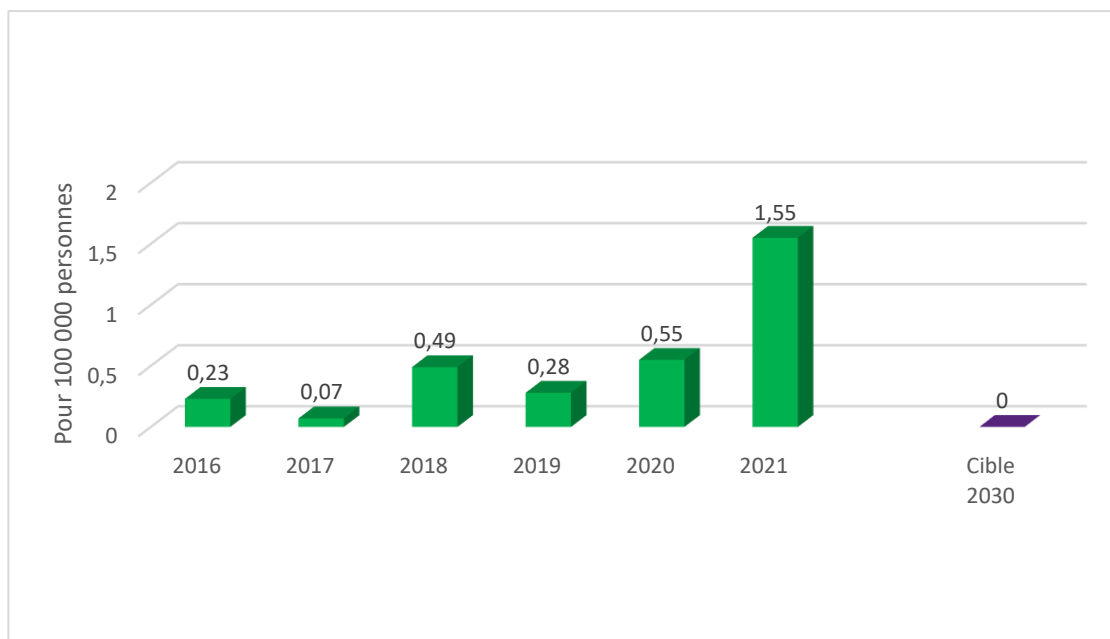


**Source :** DPAF/ MISP.

217. Le niveau de cet indicateur s'est accru de 49,35 % entre 2016 et 2017 et, est resté stable (58,4%) au cours de la période. Cette stabilisation du taux s'explique par l'insuffisance de ressources pour la mise en place et l'opérationnalisation des stratégies locales pour la réduction des risques et catastrophes.

218. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes décédées suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

**Graphique 36 :** indicateur 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes)

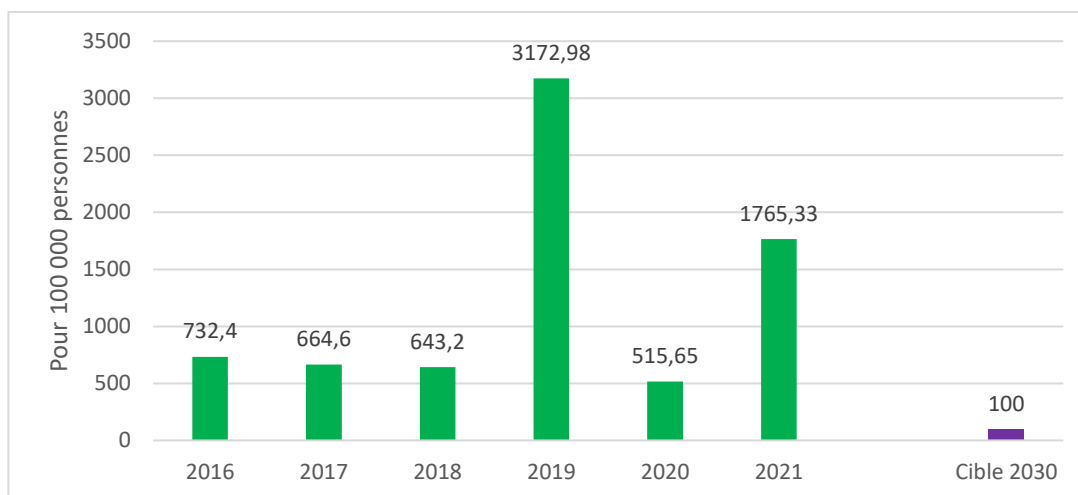


**Source :** DPAF/MISP

219. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes s'est amélioré en passant de 0,23 à 0,07 entre 2016 et 2017. La situation s'est dégradée entre 2017 et 2018. Cette hausse du nombre de décès s'explique par les inondations et autres catastrophes enregistrées dans la période. Entre 2018 et 2019, le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes a baissé de 42,8 points de pourcentage. Cette tendance baissière n'a pas duré dans le temps car, le nombre de décès s'est accru de 0,28 à 1,55 pour 100 000 habitants entre 2019 et 2021. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'occupation anarchique des zones à haut risque par les populations, le refus de certaines couches de la population de ne pas abandonner la terre de leurs ancêtres malgré que ces zones soient déclarées à haut risque et l'incivisme (utilisation des bidons ou des bois en lieu et place des pirogues ou barques pour traverser les lacs et cours d'eaux).

220. Le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes victimes suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

**Graphique 37** : indicateur 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes)



**Source** : DPAF/MISP

221. Le nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100000 personnes est passé de 732,4 en 2016, pour s'établir à 643,2 victimes pour 100.000 personnes en 2018. Ensuite, le niveau de l'indicateur s'est accru en 2019 en atteignant son pic sur la période, soit 3172,98 victimes pour 100.000 personnes avant de baisser pour s'établir à 1765,33 victimes pour 100.000 personnes en 2021. Cette baisse s'explique par l'opérationnalisation du plan de contingence. Le pic observé en 2019 est lié au fait que le Bénin a connu la deuxième plus grande inondation en dehors de celle de 2010 qui a engendré d'énorme dégâts et perte économique.

➤ **ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

222. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des cibles de cet ODD sont mesurés par plusieurs indicateurs dont trois sont renseignés par après une étude diligentée par le MCVDD portant sur « Evaluation des indicateurs du secteur cadre de vie en lien avec ceux des ODD et du PND relevant du secteur ». Les valeurs consignées dans ce rapport sont celles issues de ladite étude.

223. La superficie de zones économiques marines a affiché en 2021 une valeur de 321 424,2 ha qui est la même depuis les deux dernières années.

224. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques qui est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales a affiché en 2021 comme les deux dernières années une valeur constante de 0,691%.

225. La proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées est la superficie des étendues maritime couverte par des aires marines protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale maritime. La seule valeur 13,38% enregistrée par l'indicateur depuis 2019, est restée constante jusqu'à 2021.

### 3.4 Pilier « Paix »

226. Le pilier « Paix » est constitué uniquement de l'ODD 16 « justice, paix et institutions efficace » pour lequel le Bénin a retenu cinq cibles prioritaires.

#### 3.4.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2021

227. Au titre de la gestion 2021, quarante-six milliards deux cent quatre-vingt-onze millions quatre soixante-deux mille quatre-vingt (46 291 462 080) FCFA ont été programmées pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Paix ». À fin décembre 2021, le taux d'exécution financière du pilier « Paix » s'élève à 91,88% comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 4** : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Paix »

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD 16	MISP	3 658,369	3 085,619	84,34
	MDC	370,203	370,126	99,98
	MDGL	34 821,663	34 434,604	98,89
	MAEC	107,000	81,000	75,70
	MASM	30,715	22,215	72,33
	MDN	1 978,818	1 664,574	84,12
	MEF	200,000	156,000	78,00
	MTFP	1 414,737	725,050	51,249
	MJL	3 709,956	1 995,107	53,777
<b>Total Pilier Paix</b>		<b>46 291,462</b>	<b>42 534,2950490</b>	<b>91,883</b>

**Source** : DPAF/Ministères, DGCS-ODD, 2021

228. De manière globale, le fort taux de réalisation financière pour ce pilier (91,88%) exprime la volonté de plus en plus affichée du Gouvernement de financer les activités de costing.

229. Les taux d'exécution financière par ministère intervenant dans ce pilier fluctuent entre 51,25% (MTFP) et 99,98% (MDC). La performance réalisée par le



MTEP (51,25%) pour les actions programmées en faveur de l'ODD 16 s'explique par la faible mobilisation des ressources couplée avec la régulation budgétaire excessive.

230. Les principales réalisations du pilier « paix » concernent essentiellement :

➤ **En matière de gouvernance administrative :**

- la numérisation et la mise en ligne systématique de sept mille cent quatre-vingt-trois (7 183) actes de carrière en 2021, qui porte le nombre total d'actes mis en ligne depuis 2017 à quatre-vingt-six mille cinq cent trente-trois (86 533) ;
- la dématérialisation du processus de délivrance des carnets de pension permettant à mille quatre-vingt-six (1086) admis à faire valoir leur droit à la retraite de bénéficier du paiement de la pension à la fin du premier mois suivant la date d'admission à la retraite ;
- le recrutement de cent (100) auditeurs de justice au profit du Ministère de la Justice et de la Législation et de mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (1494) agents contractuels de droit public de l'État au profit du Ministère de la Santé ;
- la sensibilisation des cadres du MDC sur la gouvernance publique et leurs responsabilités (prévention et gestion des contentieux, suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport SNI ;
- l'actualisation du manuel de procédures administratives du MDC ;
- l'appui à l'élaboration de la cartographie des risques du MDC.
- la mise en place de deux (02) guichets « Service et Relations avec les Usagers (SRU) » dans les directions départementales du travail et de la fonction publique du Borgou et du Zou et quinze (15) centres communaux de services publics dans les communes (pour rapprocher davantage l'administration des usagers/clients) ;
- l'élaboration de rapport sur le niveau d'appropriation et d'application des normes fondamentales de l'OIT dans le secteur de l'enseignement privé
- la mise en place et opérationnalisation d'un mécanisme de surveillance et de lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières des Collines, de l'Atacora et du Mono ;
- le retrait de cinq cents vingt-deux (522) enfants des pires forme de travail ;

➤ **En matière de renforcement du système national de planification :**

- l'assistance conseil aux communes en matière de planification du développement local en cohérence avec les Orientations Nationales ;
- l'élaboration d'un cadre référentiel des documents de planification des ministères et secteurs ;
- la revue des documents de planification à la base ;
- le renforcement des capacités des acteurs communaux et des services déconcentrés de l'Etat (SDE) sur les outils d'intégration et de suivi des ODD dans la perspective de l'élaboration des nouvelles générations des PDC ;
- la dissémination du manuel d'intégration des agendas 2030 et 2063 dans les documents programmatiques *et du rapport national de suivi du développement durable* au niveau des communes ;
- l'opérationnalisation des indicateurs des cibles de mise en œuvre et celles de l'ODD 17 ;
- la réalisation de la phase 2 des travaux de la Task force ODD : Atelier d'informations des acteurs le 21 septembre 2021 par visioconférence ;
- la mise au point du Modèle de Capacitation pour l'Appropriation et la Pérennisation des Acquis (MCAPA) du PCM-Bonou ;
- la réalisation de cinq (05) infrastructures de collecte d'eau et d'aménagements hydroagricoles en aval pour renforcer la résilience des populations face au changement climatique ;
- la formation et accompagnement de quatre cent vingt-trois (423) personnes sur les techniques culturelles résilientes au changement climatique ;
- la construction en cours de deux (02) abreuvoirs à Savalou et Ouaké pour les activités agropastorales (PMSD) ;
- la formation de quatre cent-cinquante (450) personnes pour le développement des AGR alternatives à l'agriculture (PMSD) ;
- la formation et incubation de deux cent deux (202) jeunes aspirants à l'entrepreneuriat agricole bénéficiaires du PAPVIRE-ABC, PAIA-VO et PCM BONOOU dans les CPEA de Kétou et de Zangnanado ;

- la signature des projets de protocoles d'accord de partenariat avec Moov-Africa, le Système National de Recherche Agricole (SNRA), et le Centre d'Excellence pour l'Afrique de l'Université de Lomé ;
- les animations du Réseau National des Observatoires de la vie Economique et Sociale du Bénin et du Réseau national en Analyse d'Impact sur la Pauvreté et le Social ;
- La tenue des réunions statutaires des Organes de Gestion de Lutte contre la Traite des Personnes au Bénin ;
- l'actualisation du guide méthodologique de Suivi Allégé Participatif d'Impact Local et renforcement des capacités d'acteurs sur la nouvelle démarche du Suivi Allégé Participatif d'Impact Local ;
- le renforcement des capacités des structures déconcentrées sur l'évaluation des politiques publiques;

➤ **En matière de défense nationale :**

- l'organisation des opérations de sécurisation au niveau des frontières (*Sécurisation des frontières nord du Bénin, du parc w de Pendjari*)
- l'organisation des patrouilles maritimes, fluviales au niveau des eaux béninoises ;
- l'organisation d'une mission de mesure de l'impact et du ressenti des populations sur l'érection de casernes militaires et centres de secours dans le développement de certaines localités à la base ;
- la prise en charge partielle des soins de santé au profit des militaires et de la population, acquisition partielle de médicaments pour les centres médico-sociaux ;
- la participation à la réunion du comité mixte de défense de la Belgique et du Bénin en Belgique;

➤ **En ce qui concerne la protection des mineurs :**

- la restauration des enfants du CATE-OCPM ;
- l'acquisition de vivre au profit des enfants du CATE-OCPM ;

- la réinsertion des mineurs en fin de formation et accompagnement dans le processus d'autonomisation (achat des kits professionnels, installation et suivi) ;
- le renforcement des capacités de 100 leaders religieux et têtes couronnées sur les grandes lignes du Code de l'enfant en République du Bénin ;
- la remise de kits scolaires aux orphelins de militaires décédés en mission commandée.

➤ **En matière de gestion de l'état civil et de la sécurité intérieure :**

- la tournée de suivi de la mise en œuvre des réformes au niveau des centres d'état civil ;
- la formation des chefs des unités territoriales sur la Police communautaire et la gestion des scènes de crime (Mono, Couffo, Zou, Collines, Atlantique, Littorale, Ouémé et Plateau) ;
- la formation des personnels des unités territoriales sur les procédures de constat d'accident et le recyclage des conducteurs de véhicules administratifs (Atacora, Donga, Alibori, Borgou, Atlantique, Littorale, Ouémé et Plateau) ;
- le renforcement de capacités des chefs des unités territoriales et le personnel de l'OCRC dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité ;
- l'appui aux unités territoriales pour les opérations de sécurité ;
- la finalisation du plan local de sécurité des communes frontalières Kétou et de Banikoara et mise en œuvre de celui de Nikki ;
- la réalisation des travaux de démarcation/réaffirmation des frontières terrestres du Bénin avec les pays limitrophes.

➤ **En matière de la diplomatie :**

- l'actualisation et l'édition du répertoire des Consuls honoraires du Bénin à l'étranger ;
- la mise en œuvre du système intégré de gestion avec l'ANIP dans le cadre de l'enregistrement des faits d'état civil concernant les Béninois vivant à l'extérieur ;

➤ **En ce qui concerne la gouvernance locale :**

- l'élaboration du rapport 2019 et 2020 sur l'état de la gouvernance locale au Bénin ;
- la formation professionnelle diplômante des agents de catégorie B et C ;
- l'organisation des missions d'audit du FADeC *dans les 77 communes* ;
- la poursuite de la formation qualifiante au profit des 604 acteurs impliqués dans la gouvernance locale sur financement du projet ACCESS *sur les thématiques « Les innovations de la loi N°2020-26 du 09 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin : principes généraux, procédures et techniques de passation des marchés publics » ; « l'Exécution et règlement financier de marchés publics » et « La gestion des différends relatifs aux marchés publics »*
- la poursuite du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation ; le suivi de 80 apprenants stagiaires des Cycles B et C dans *trente-neuf (39) mairies* ;
- le transfert de **4 000 000 000 FCFA pour le fonctionnement des communes** (Fonds d'Appui au Développement
- Communal-Fonctionnement) et de **29 862 546 000 FCFA pour financer les Plans de Développement Communal** (FADeC Investissement) ;
- l'appui aux conseillers et cadres des collectivités territoriales et intercommunalités sur leurs attributions et outils de prise de décision.

➤ **Dans le domaine de la justice :**

- la mise en service de trois (03) nouvelles juridictions (Comè, Dassa Zoumè et Mallanville) ;
- l'organisation des cliniques juridiques pour la vulgarisation des textes de lois par commune ;
- la vulgarisation du guide des prestations administratives et judiciaires ;
- la formation mixte CENTIF et DGI des OSC sur les méthodes et techniques d'identification des sources de financements à risques et des dispositions fiscales auxquelles les OSC sont assujetties (loi de finance 2021) ;

- l'organisation d'un séminaire de clarification du concept des chefferies traditionnelles au Bénin ;
- l'opérationnalisation des bureaux d'accueil et d'orientation des usagers du service public de justice dans les juridictions de Ouidah, Lokossa, Natitingou, Kandi, Abomey-Calavi (phase 2) ;
- l'organisation des séances de sensibilisation et de vulgarisation du guide sur le contentieux administratif à l'endroit des autorités administratives des ministères et institutions de l'Etat ;
- l'organisation des émissions sur les radios communautaires et à la télévision en langues locales et en français facile sur les procédures administratives en matière de justice administrative ;
- la relecture de la loi portant création de la Commission Béninoise de Droits de l'Homme (CBDH) et son décret d'application ;
- la conception et la validation d'un nouveau format de clinique juridique ;
- l'élaboration et pré-validation d'un guide de fonctionnement des Tribunaux de conciliation au Bénin ;
- l'élaboration du guide de mise en œuvre de l'entraide judiciaire internationale ;
- la formation des acteurs de la Société Civile sur les techniques de détection de fraudes dans les marchés publics ;
- le renforcement des capacités des OSC pour une veille de qualité et des recours efficaces auprès des institutions de gouvernance nationale et internationale ;
- la poursuite de la construction de latrines publiques modernes dans les juridictions ;
- l'acquisition des produits pharmaceutiques au profit des détenus et assurer leur santé ;
- l'organisation du concours de recrutement de cent (100) auditeurs de justice au profit du MJL ;
- l'acquisition de trois (03) véhicules spécialisés pour le transport des détenus

➤ **Dans le domaine de l'assainissement des finances publiques :**

- le renforcement des compétences de la Chambre des Comptes pour l'examen des projets de loi de règlement et pour la production du rapport annuel sur l'exécution du budget et la réalisation d'audit et de vérification ;
- l'élaboration du manuel type de procédures financières et comptables à appliquer dans tous les ministères et institutions de l'État ;
- la formation des parlementaires sur le Débat d'Orientation Budgétaire ;
- la formation des acteurs de la chaîne des dépenses sur les nouveaux instruments budgétaires (DPPD, PAP, dotations) et les procédures de leur élaboration ;
- la mise en place d'un guide méthodologique de budgétisation des crédits en AE/CP.

➤ **Facteurs de succès en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques**

231. Comme facteurs de succès, on peut retenir essentiellement :

- l'existence du guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies ;
- l'existence du cadre général de gestion des investissements publics et du manuel de gestion des investissements publics ;
- l'existence du Programme National du Développement (PND 2018-2025) et de son cadre de performance ;
- l'existence du document de priorisation des ODD et des cibles par le Bénin ;
- la territorialisation des cibles ODD par commune.
- la modernisation du dispositif d'enregistrement et de gestion des faits d'état civil ;
- l'existence des Plans de Décentralisation et Déconcentration (P2D) de huit (08) ministères (MDGL, MPD, MS, MEMP, MESFTP, MESRS, MIT, MEM) approuvés en conseil des ministres;
- l'amélioration de la gestion des finances locales ;
- la volonté politique du Gouvernement ;
- la convergence des actions de tous les acteurs ;
- le Cofinancement des PTFs notamment la Banque Mondiale ;
- Proactivité des acteurs notamment la CONAFIL et le MEF pour la mise à disposition des ressources FADeC aux communes.

### ➤ **Facteurs liés aux interventions des OSC**

Plusieurs actions des OSC qui ont contribué à l'élaboration du rapport parallèle ont touché l'ODD 16 et dans presque tous les Départements du Bénin. Cet ODD est fortement pris en compte à une proportion supérieure à 10% dans les départements du Zou (16,42% des OSC), du Borgou (14,93%), de l'Atacora (11,94%) et de l'Atlantique (10,45%), de l'Alibori (1,49%). Il est moyennement pris en compte par les OSC dans les départements des Collines, la Donga, le littoral le Mono et l'Ouémé.

Les actions menées par les OSC concernent entre autres, la vulgarisation des nouvelles lois relatives aux droits des personnes et de la famille et les sensibilisations sur l'importance des actes de naissance. Ceci a suscité beaucoup chez les citoyens le désir d'obtenir les actes de naissance pour leurs enfants. Des actions de sensibilisation sur le phénomène de "vidomégon" et des enfants en situation d'exploitation économique dans les marchés, mines et carrières : des enquêtes pilotes par sondage de sites ciblés à portée limitée; des séances d'écoutes ont été menées. Aussi, de dossiers individuels de mineurs et des points focaux et de relais communautaires ont-ils été créés.

### ➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

232. Grâce aux actions du SNU :

- La Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) est installée et est opérationnelle ;
- Les rapports pays sur les droits de l'enfant ont été validés avec la Direction des Droits Humains et de l'Enfance (DDHE) ;
- Les parlementaires ont été renforcés pour jouer leurs rôles constitutionnels à savoir, le vote des lois, le contrôle et la représentation de manière inclusive et responsable ;
- l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB), la DAPPDH et les OSC ont vu avec satisfaction leurs capacités opérationnelles renforcées à soutenir le respect des



- obligations aussi bien en matière des Droits de l'homme que de l'Etat de droit et justice, ratifiées aux niveaux national et international ;
- 10 plateformes de services ont été mises en place pour moderniser l'administration publique et faciliter la délivrance des actes administratifs ;
  - 04 services sont également accessibles en ligne : attestation de non-litige, déclaration d'établissement, cadres organiques et plans de formation ;
  - 100% des personnes enquêtées en 2020 sont satisfaites de leurs récentes expériences avec les services publics contre 68,3% en 2019 ;
  - 43% des dépenses publiques totales ont été affectées en 2020 aux services essentiels (éducation, santé et développement social), contre de 30% en 2018, pour un objectif annuel de 30% ;
  - Le niveau de mise en œuvre de ces réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA a progressé de 52,9% en 2018 à 84,54% en 2020, dépassant l'objectif attendu de 79% pour 2020 ;
  - Les infrastructures nationales de paix prenant en compte la dimension genre, en période de COVID-19 : 08 organisations [dont une (01) organisation de professionnelles et d'employeurs, et 07 syndicats] ont bénéficié du renforcement des capacités institutionnelles, pour accompagner la réponse socioéconomique ;
    - 33 organisations communautaires ont été installées et formées pour lutter contre la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination au sein des communautés, de prévenir et de remédier aux violations des droits de l'homme.
  - Un accord de partenariat signé avec les collectivités territoriales, et Social Watch Bénin a permis à vingt-trois (23) communes de disposer désormais d'un document de mécanisme de participation de la société civile au processus budgétaire et de redevabilité sociale.

233. Des outils innovants pour la modernisation des services publics et l'engagement public mis en place :

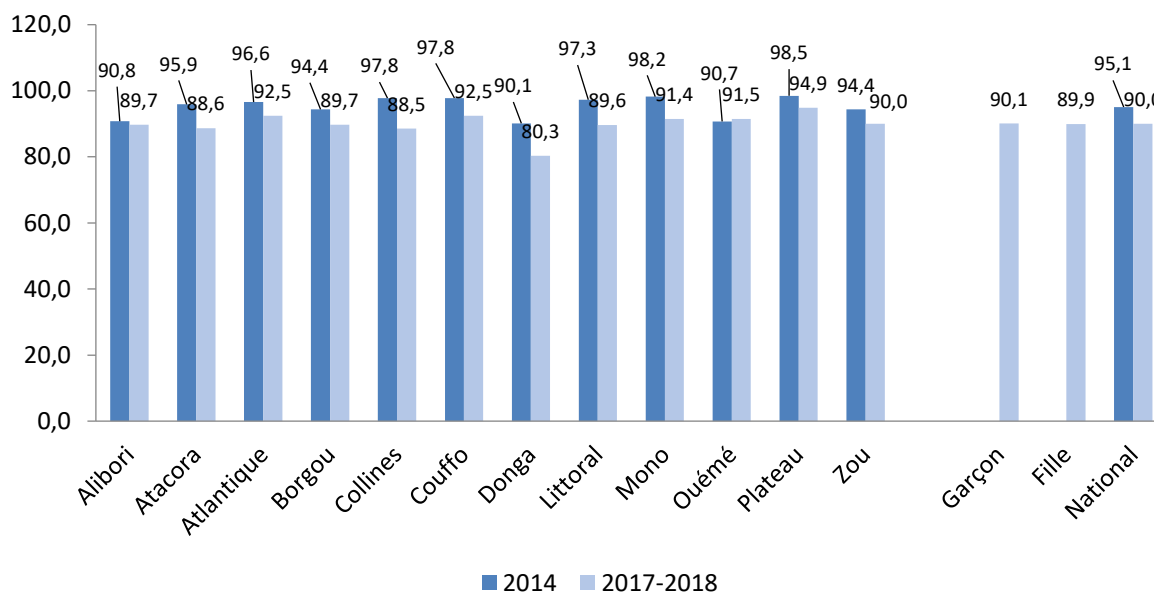
- Système de Gestion Électronique du Courrier – SYGEC ; Portail des Démarches Administratives – PDA ; Plateforme de gestion des requêtes des usagers - MAT-ACCUEIL - ; plateforme de mise en ligne des actes -Wetche ;
- la version web de la base de données sur les réformes administratives et institutionnelles ;
- le nouveau système de gestion des finances respectant les directives de l'UEMOA est mis en place et est en cours de généralisation.

### **3.4.2 Niveau d'évolution des indicateurs du pilier « Paix »**

234. La mise en œuvre de la cible 16.2 (Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants) est appréciée par l'examen de l'évolution des indicateurs 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent) et 16.2.5 (Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire).

235. Le pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier est égal au ratio du nombre d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier, par le nombre total d'enfants de 1 à 14 ans.

**Graphique 38 :** Indicateur 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent)



**Source :** MJL 2014, EDS 2017-2018, INSAE

236. Le pourcentage d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier a baissé de 5,08 points entre 2014 et 2017-2018 en passant de 95,08% à 90%. Au niveau départemental, tous les douze (12) départements ont connu une diminution de la proportion sauf le département de l'Ouémé où elle est passée de 90,7% en 2014 à 91,5% en 2017-2018. Par ailleurs, en 2017-2018, la proportion de garçons de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel (90,1%) est supérieure à la proportion des filles qui se retrouvent dans le même cas (89,9%).

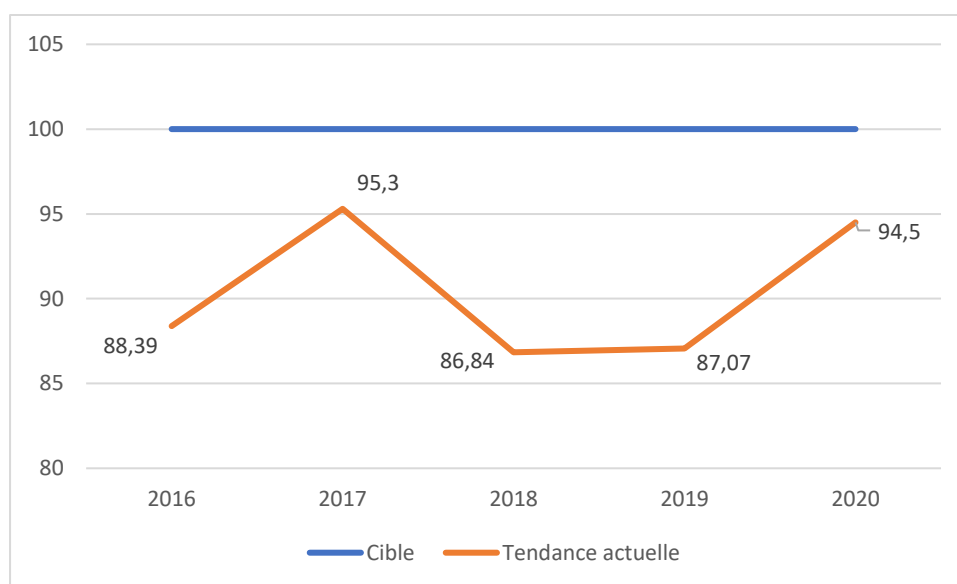
237. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire est le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire divisé par le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs enregistré au cours d'une année.

### 16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants

238. L'indicateur est calculé à partir des données issues du Système Intégré de données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG) mise en place en 2019. Le nombre de victimes de traite utilisé pour le calcul de l'indicateur est le nombre de victimes recensées par les Centres de Promotion Sociale

(CPS), les SSS, les Structures d'accueil, les ONG et autres Structures Partenaires. Ainsi au titre de 2021, le nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants est de 9,91.

**Graphique 39** : indicateur 16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire



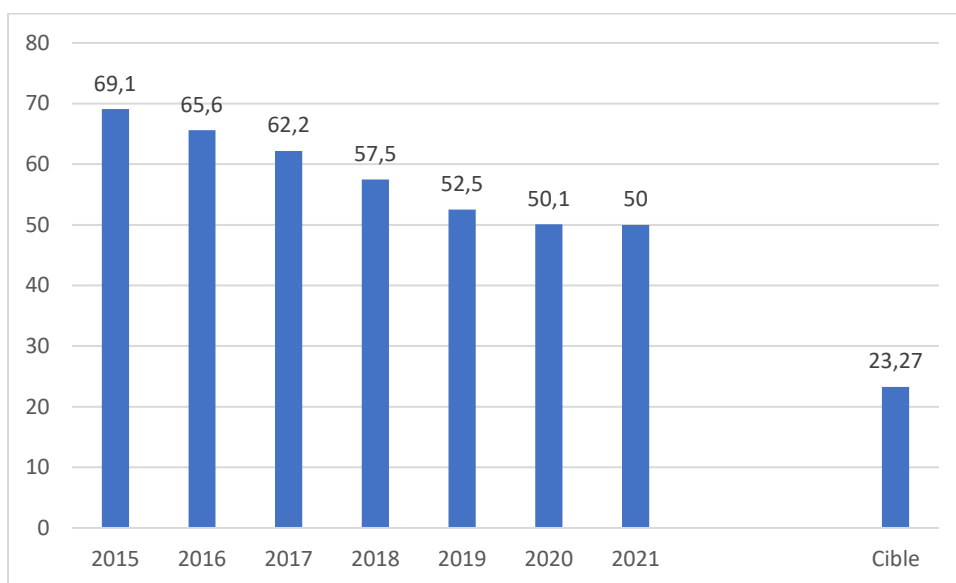
**Source** : DPP/MJL

239. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire a connu un pic en 2017(95,32%) avant de chuter en 2018. Entre 2019 et 2020, l'indicateur a évolué à la hausse en passant de 87,07 % en 2019 à 94,5% en 2020. L'objectif de 100% de la valeur de cet indicateur est envisagé à l'horizon 2030.

240. S'agissant de la cible 16.3 relative à la promotion de l'état de droit dans l'ordre interne et international et à la garantie à tous d'un égal accès à la justice, sa mise en œuvre est appréciée à l'aune de l'évolution des valeurs des indicateurs 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement), 16.3.3 (Distance moyenne au TPI) et 16.3.4 (Ratio magistrat/habitant).

241. L'indicateur 16.3.2 donne le pourcentage de la population carcérale qui est en instance de jugement. Cet indicateur a connu une amélioration et passant de 69,1 % en 2015 à 50% en 2021 soit une diminution de 19,1 points de pourcentage entre 2015 et 2021. En effet, sur un effectif total de 13903 enregistrés, 6952 détenus sont en attente de jugement au 31 décembre 2021. La valeur cible envisagée pour cet indicateur à l'horizon 2030 s'établit à 23,27%.

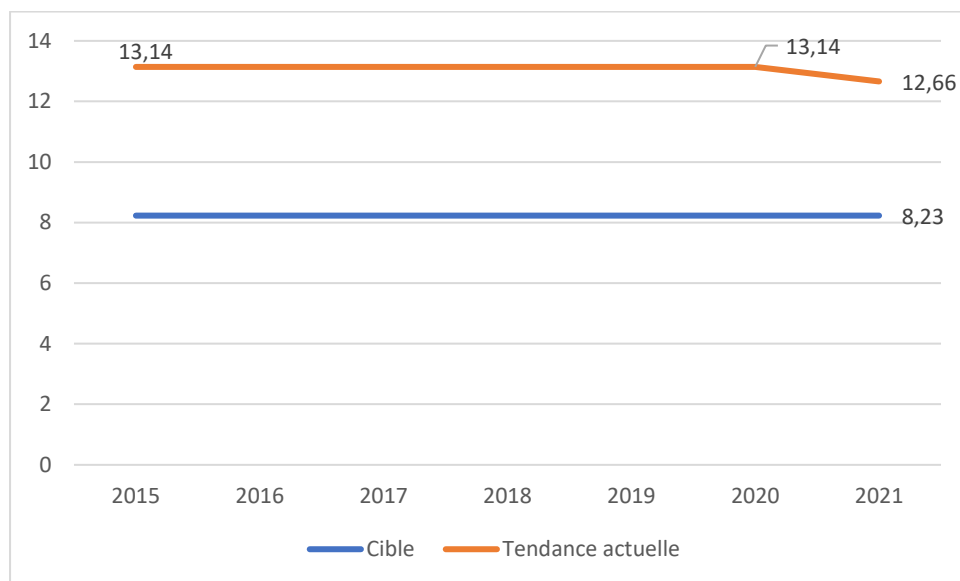
**Graphique 40** : indicateur 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement)



**Source** : DPP/MJL

242. La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance est la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

**Graphique 41 :** indicateur 16.3.3 (Distance moyenne au Tribunal de Première Instance)

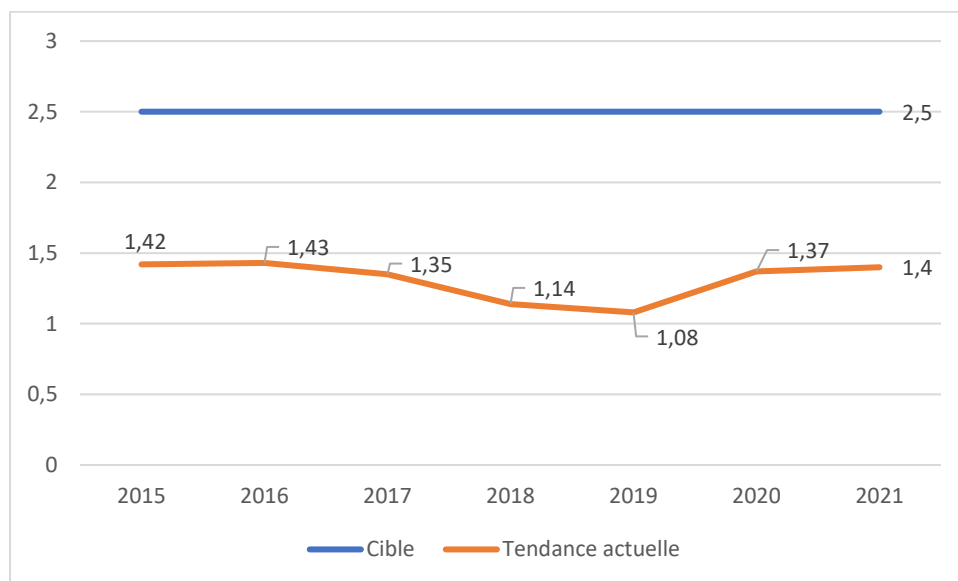


**Source :** DPP/MJL

243. Entre 2011 et 2014, la distance moyenne au TPI a baissé de 15,1 Km à 13,4 Km. Depuis lors, elle est restée invariante jusqu'en 2020. Au 31 décembre 2021, la distance moyenne au TPI est évaluée à 12,66 km. Cet indicateur a connu une diminution de 0,74 points entre 2020 et 2021. Ces résultats obtenus pourraient être justifiés par la poursuite de l'extension de la carte judiciaire à travers la création et la mise en service en 2021 de trois (03) nouvelles juridictions à savoir les TPI de Comè, Dassa Zoumè et Malanville.

244. Le ratio magistrat/habitant est égal au rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

**Graphique 42 : indicateur 16.3.4 (Ratio magistrat/habitant)**

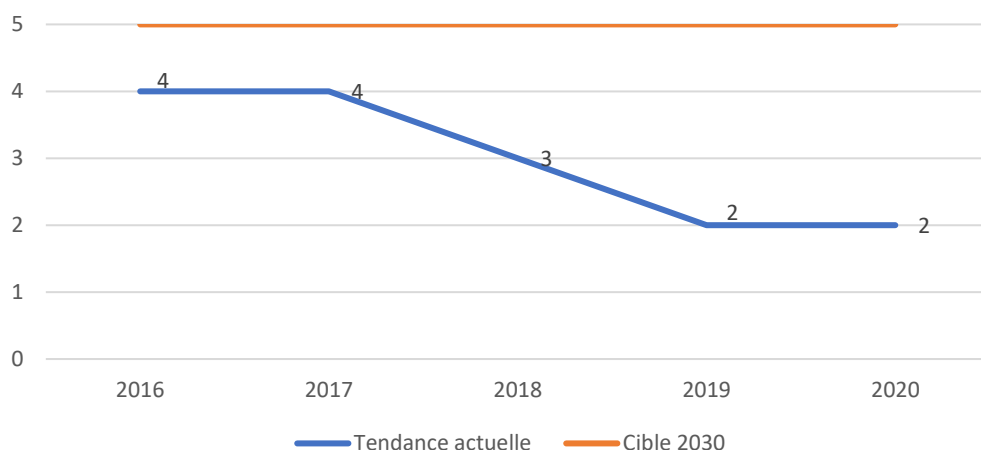


**Source :** DPP/MJL

245. Globalement, entre 2016 et 2019, le ratio a baissé de 1,42 à 1,08 magistrat pour 100 000 habitants. Entre 2019 et 2021, cet indicateur a connu une évolution à la hausse en passant de 1,08 magistrats pour 100.000 habitants en 2019 à 1,4 en 2021. Cela pourrait se traduire par les efforts consentis par le gouvernement à travers le recrutement progressif des auditeurs de justice.

246. L'indicateur 16.3.5 donne le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part au cours d'une année.

**Graphique 43 : indicateur 16.3.5 (Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part)**



**Source :** DPP/MDN

247. Le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part est de quatre (04) de 2016 à 2017. Il a connu une décroissance de 50% entre 2017 et 2019, soit à 2 et est resté constant à ce niveau (2) entre 2019 et 2020. Ces opérations à faible rendement économique sont donc réduites d'année en année pour renforcer le dispositif sécuritaire intérieure et lutter contre les nouvelles formes de menaces.

248. L'état des lieux de la mise en œuvre de la cible 16.5 ayant trait à la réduction nette de la corruption et de la pratique des pots-de-vin ou toutes leurs formes, est fait à travers la description de l'évolution de l'indicateur 16.5.3 (Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé). Ce pourcentage est passé de 23,1% à 36,12% de 2017 à 2019.

249. En ce qui concerne la cible 16.6 (Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux), sa mise en œuvre est appréciée via l'examen de l'indicateur 16.6.3 (Indice de perception de la gouvernance) et l'indicateur 16.6.4 (Indice de gouvernance locale).

250. L'Indice de perception de la gouvernance du Bénin a très peu varié entre 2014 et 2019. En effet, de 58,7 en 2014, il a connu une baisse légère en 2015 avant de connaître ensuite son pic de 58,9 en 2016 pour s'établir finalement à 58,7 de 2017 à 2019.

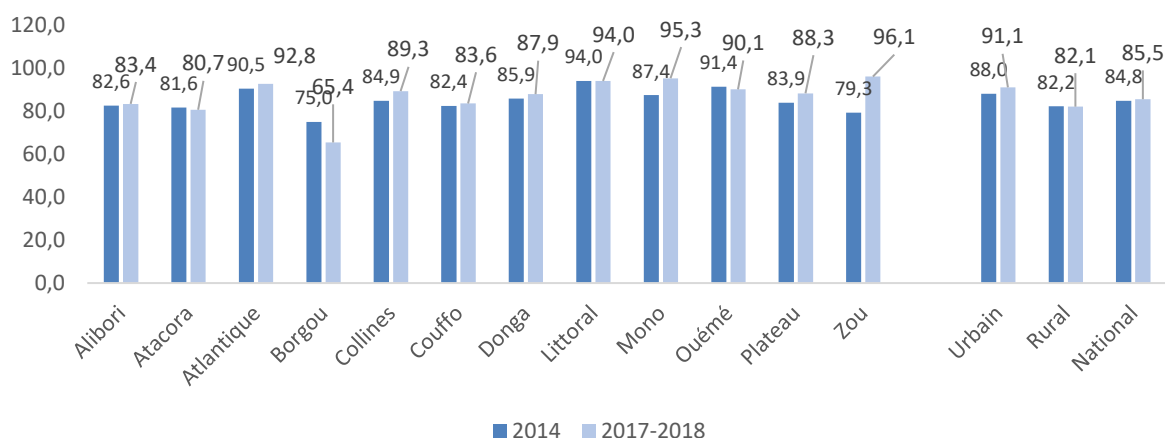


251. L'indice de gouvernance locale a été développé pour évaluer la qualité de la gouvernance de chaque commune du Bénin. Il est un indicateur composite calculé sur différents critères prenant en compte les aspects décentralisation et les aspects déconcentration. Il est en cours de validation pour le compte de l'année 2016 (Année de référence). Les ateliers départementaux de validation ont été organisés. La valeur de l'indicateur pour 2016 ne sera rendue officielle qu'après la validation au niveau national. En ce qui concerne 2017 et 2018, seules les données ont été collectées. Donc aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

252. Quant à la cible 16.9 (D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers la description de l'évolution des indicateurs 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil) ; 16.9.2 relatif à la proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil et 16.9.3 relatif au taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

253. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés a connu une légère hausse de 0,73 point de 2015 (84,8%) à 2017-S2018 (85,53%). Sur la même période en milieu urbain, la proportion a également augmenté. Cependant, elle est restée quasiment constante en milieu rural, 82,2% en 2014 et 82,1% en 2017-2018.

**Graphique 44 :** indicateur 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5ans ayant été enregistrée par une autorité d'état-civil



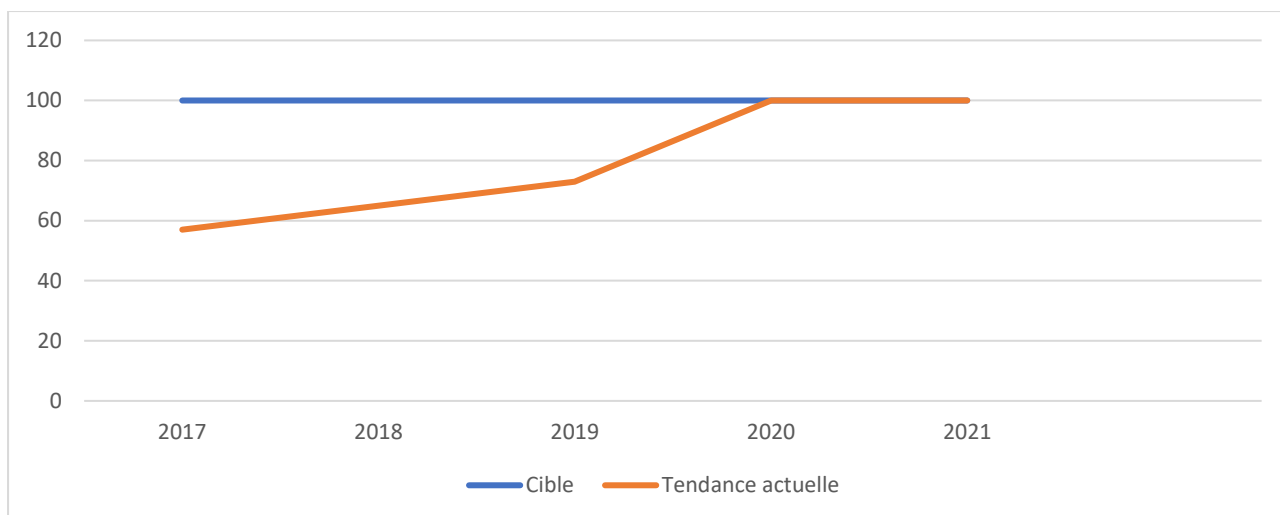
**Source** : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

254. En outre, la lecture de l'évolution de cette proportion selon l'âge de l'enfant montre une amélioration du pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil entre 2014 et 2017-2018 chez les enfants de 0 an (5 points passant 81,9% à 86,9%) et de 1 an (2,6 points passant de 85,8% à 88,4%). Ainsi, en 2017-2018, les enfants âgés de 1 an sont ceux ayant le pourcentage le plus élevé d'enfants enregistrés à l'état civil (88,4%).

255. Sur les douze (12) départements, trois (03) ont enregistré une baisse de la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil. Il s'agit de l'Atacora (1 point), du Borgou (9,6 points) et de l'Ouémé (1,2 point). Les départements présentant les plus faibles pourcentages d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil en 2017-2018 et en dessous de la moyenne nationale sont : le Borgou (65,4%), l'Atacora (80,7%), l'Alibori (83,4%) et le Couffo (83,6%). Par contre, les départements ayant enregistré les plus pourcentages les plus élevés sont : le Plateau (88,3%), l'Ouémé (90,1%), le Littoral (94%), le Mono (95,3%) et le Zou (96,1%).

256. La proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil est égale au rapport du nombre de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires.

**Graphique 45** : Indicateur 16.9.2 (Proportion de postes diplomatiques consulaires pourvus en registre d'état-civil)

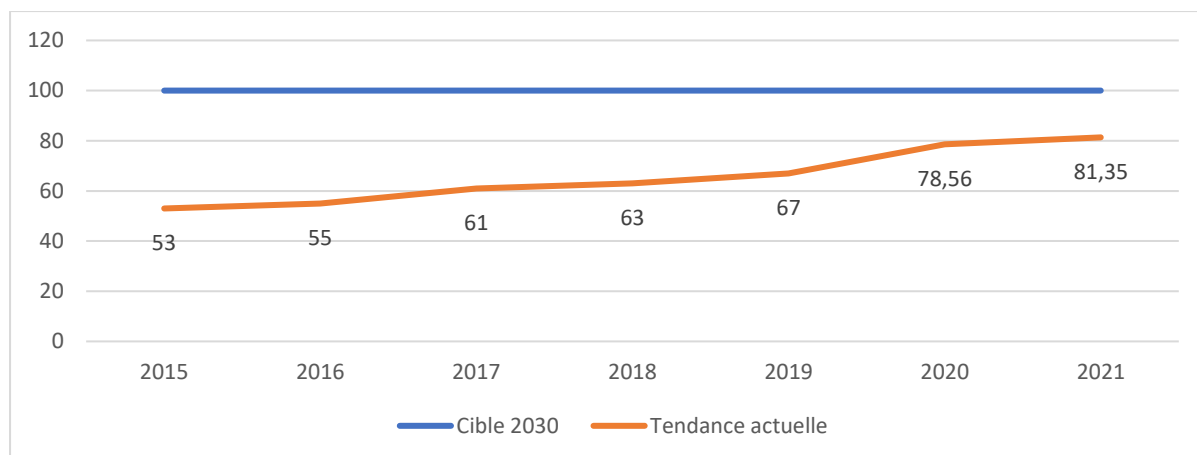


**Source** : DPP/MAEC

257. La proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil est égale au rapport du nombre de de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires. C'est le pourcentage de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil. Ce pourcentage a évolué à la hausse passant de 57% en 2015 à 100% en 2021. Ce progrès s'explique par le fait que le Bénin a revu sa carte diplomatique passant de trente-trois postes à treize (13) postes en 2020, puis à quatorze (14) postes en 2021. Etant donné que le nombre de postes a été réduit, la quantité de registres dont dispose le MAEC a pu couvrir tous les postes. Aussi, avec la mise en place du système intégré de gestion des faits d'état civil, la couverture des postes diplomatiques est totalement assurée.

258. Le taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin illustre l'évolution des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

**Graphique 46 :** indicateur 16.9.3 (Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin



**Source :** DPP/MAEC

259. Ce graphique illustre l'évolution de la variation entre les nombres des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin. Cet indicateur a connu une hausse sur la période 2015-2021 passant de 53% à 81,35%. Cette évolution s'explique par les réformes liées à la dématérialisation des actes consulaires avec la mise en place du système intégré de gestion dans le cadre de l'enregistrement des faits d'état civil concernant les Béninois vivant à l'extérieur, l'élaboration du document de la politique consulaire, le réforme de e-visa, le renforcement du dispositif d'assistance au béninois déclarés en situation difficile, le déploiement des équipements modernes d'enrôlement dans certains postes diplomatiques et la standardisation des actes d'état civil.

### 4.1. Contraintes majeures

#### 4.1.1 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « population »

Au regard des contraintes ci-dessus énumérées, les recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics ;
- doter les projets et programmes en ressources humaines, matérielles et financières adéquates ;
- renforcer le suivi des processus de signature des accords de financement pour l'exécution des projets à fort impact ODD ;
- mettre en place un mécanisme innovant de collaboration avec les PTF pour faciliter l'obtention des ANO dans un délai raisonnable ;
- procéder à l'inventaire et la soumission à validation des indicateurs proxy proposés par les structures pour suppléer les indicateurs ODD difficiles à renseigner.

#### 4.1.2 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « prospérité »

Au cours de l'année 2021, plusieurs difficultés de divers ordres ont entravés la mise en œuvre des interventions au niveau du pilier "Prospérité".

- la faible présence des Partenaires Techniques Financiers(PTF) dans le secteur du numérique pour l'appui à la mise en œuvre des projets phares du secteur.
- la résistance des populations à la libération des emprises des routes ;
- la résistance de certaines sociétés d'état au déplacement des réseaux ;
- le retard dans le démarrage des activités de collecte de données routières ;
- le retard dans la passation des marchés ;
- le retard dans l'obtention de divers avis de non-objection de certains bailleurs ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- la lourdeur de l'engagement des dossiers en double commande (SIGFIP et SIGFP)

#### **4.1.3 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « Planète »**

260. Les contraintes ayant entravé la bonne exécution des actions du pilier sont :

- Lourdeur administrative dans le processus de recrutement du cabinet expert en GDT pouvant conduire la formation et l'appui conseil des techniciens agricoles sur le terrain ;
- Non opérationnalisation du FONCAT (Fonds National de réponse aux Catastrophes) ;
- Difficultés de mobilisation de ressources nationales pour la mise en œuvre des actions de préservation durable des océans ;
- Difficultés de collecte de données marine et océanique ;
- Difficulté de mobilisation de ressources financières dans le cadre de la mise en œuvre du programme de reboisement intensif du territoire national.

#### **4.1.4 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « Paix »**

261. Les contraintes majeures identifiées sont : i) la non disponibilité des ressources budgétaires couplée à la régulation budgétaire excessive ; -ii) la non optimisation de la chaîne de passation des marchés publics et iii) les difficultés liées à la propagation de la Covid-19 et l'augmentation des taux de contamination.

262.

### **4.2. Leçons apprises, recommandations et perspectives**

263. Cette section présente les leçons apprises, les recommandations et les perspectives globales et ensuite par pilier.

#### **4.2.1 Leçons apprises et perspectives globales**

264. Plusieurs leçons se dégagent de la mise en œuvre des ODD. Globalement, les principales leçons apprises se résument aux points suivants : (i) l'anticipation, étant donné que les crises comme la pandémie de la covid 19 et la guerre en Ukraine qui ont fragilisé l'économie mondiale et donc nationale, ont eu un effet déstabilisateur de par leur soudaineté, leur progression rapide et l'impréparation des pays du monde entier ; (ii) la poursuite de la consolidation des acquis dans notre marche pour l'atteinte des

objectifs de développement fixés dans le cadre programmatique national ; (iii) le renforcement de l’alignement des politiques et stratégies sectorielles aux orientations nationales conformément au guide adopté à cet effet ; (iv) la poursuite du renforcement de la coordination, du suivi et de l’évaluation de la mise en œuvre des ODD ; (v) la nécessité de recourir aux financements innovants (Eurobond,...) afin de poursuivre les programmes d’investissements à fort impact ODD, (vi) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; (vii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et (viii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD.

265. De façon globale, les perspectives sont les suivantes :

- la poursuite du renforcement de l’intégration des cibles prioritaires ODD dans les documents programmatiques à tous les niveaux conformément au manuel d’intégration des agendas 2030 et 2063 élaboré à cet effet ;
- le renforcement de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué entre autres par l’organisation du Forum National sur les ODD en février 2023 ;
- l’accroissement à 100% du taux de consommation des ressources mises à disposition et la poursuite de la mobilisation des ressources pour l’accélération de la réalisation des ODD à travers la mise en œuvre du cadre décennal d’action pour l’accélération de la mise en œuvre des ODD (CDA-ODD) au Bénin ;
- la poursuite du renforcement de la budgétisation sensible aux ODD ;
- la poursuite du financement des projets éligibles à fort impact ODD aux ressources des emprunts obligataires « Eurobond » mobilisés sur le marché international ;
- la poursuite du renforcement des mesures d’atténuation des effets de crises comme la pandémie de la COVID-19 et la guerre en Ukraine ;
- la poursuite du renforcement du système d’informations statistique notamment la production des données désagrégées afin que personne ne soit laissée de côté

à travers la mise en œuvre du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030.

## **4.2.2 Recommandations et perspectives par pilier**

### **4.2.2.1 Recommandations et perspectives du pilier « Population »**

Au regard des contraintes ci-dessus énumérées, les recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics ;
- doter les projets et programmes en ressources humaines, matérielles et financières adéquates ;
- renforcer le suivi des processus de signature des accords de financement pour l'exécution des projets à fort impact ODD ;
- mettre en place un mécanisme innovant de collaboration avec les PTF pour faciliter l'obtention des ANO dans un délai raisonnable ;
- procéder à l'inventaire et la soumission à validation des indicateurs proxy proposés par les structures pour suppléer les indicateurs ODD difficiles à renseigner.

### **4.2.2.2 Recommandations et perspectives du pilier « Prospérité »**

En vue de lever les contraintes identifiées, un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer les performances du Pilier "Prospérité". il s'agit de :

- Mettre en place un programme spécial pour le recueil des données routières en vue d'une programmation réaliste de l'entretien routier ;
- Reconduire l'autorisation spéciale de réfection et d'entretien des pistes rurales et des routes classées pour douze (12) mois ;
- Organiser un atelier de haut niveau pour le soutien et l'accompagnement aux IPP/PIE et Développeurs de projets de Biomasse Electricité ;
- Plaider pour une facilité de l'engagement des dossiers en double commande (SIGFIP et SIGFP) ;



- Organiser des tables rondes des Partenaires Techniques et Financiers autour des projets phares du secteur du numériques ;
- Mettre en place des dispositions et moyens nécessaires pour la bonne conservation des trésors royaux,

#### 4.2. Perspectives

Les perspectives qui se dégagent au niveau du pilier "Prosperité" se résument ainsi qu'il suit :

- Au niveau du secteur de l'énergie, il est prévu : (i) la poursuite des travaux de renforcement de la résilience de réseau électrique au profit de Porto-Novo, Abomey, Pahou, Togba, Houedo, Sèmè, Abomey Calavi, Dassa ; (ii) la construction de la centrale Thermique de 143 MW à Maria-Gléta ; (iii) la construction du terminal de regazéification flottant (FSRU) dans le Port de Cotonou pour alimenter les centrales d'une puissance totale de 500 MW ; (iv) la réalisation de 142 000 branchements monophasés et 20 500 Branchements triphasés pour les petites industries dans le cadre du Programme Spécial d'Extension et de Renforcement des Réseaux Electriques du Bénin ; (v) l'aménagement du barrage hydro-électrique de DOGO-BIS ; (vi) la construction d'une centrale solaire photovoltaïque en IPP GREENHEART POWER AFRICA (GPA) de 10 MW ; (vii) la construction d'une centrale thermique IPP GENESIS de 25 MW à Maria Gléta ; (viii) la construction d'une Centrale Solaire de 25MWc ; (ix) la promotion de la Production Durable de Biomasse Electricité au Bénin ; (x) la construction de centrales à biomasse (4 MW) ; (xi) la réalisation du Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Electrique (PADSBEE 2019-2025) – volet VINCI Energies ; (xii) le renforcement du Réseau Electrique dans le Bassin Cotonnière du Nord et la Densification du Réseau de Distribution dans 25 Communes du BENIN ; (xiii) la réalisation en urgence des travaux d'électrification de 17 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE et (ivx) la poursuite des travaux de construction des microcentrales solaires photovoltaïques et des systèmes d'adduction d'eau villageoise,

- Au niveau du secteur du tourisme et de la culture, les efforts seront concentrés sur la poursuite et l'achèvement des projets du secteur du tourisme inscrit dans le Programme d'Action du Gouvernement ainsi que les réformes à opérer pour permettre l'atteinte des objectifs du secteur. Il s'agit, entre autres, de i) la poursuite de la restructuration, la préservation et la mise en valeur du parc Pendjari/W Bénin conformément au plan d'affaires de African Parks Network notamment le renforcement de la sécurisation du Parc Pendjari, la mise en œuvre du Plan d'urgence dans le Parc W, le développement de nouveaux hôtels et sites de camping, et l'introduction de nouvelles espèces ; ii) la poursuite de la "réinvention" de la cité lacustre de Ganvié, la rénovation des vieilles cités historiques (Abomey, Porto-Novo, Ouidah, Allada) et la constructions du musée de l'épopée des amazones et des rois de Danhomè et de l'arène d'expression des vodoun non masqués à Abomey iii) la poursuite de l'aménagement des stations balnéaires et des éco-loges ; iv) la mise en place des reformes relatives à la délivrance des licences d'exploitation aux établissements touristiques; v) la construction et l'équipement de sept (07) arènes culturelles aux normes et standards internationaux permettant de promouvoir les créations artistiques, les expositions, les spectacles vivants dédiés aux férus de la culture vi) la construction d'un nouveau Palais Imperial du BARU TEM et d'une arène pour la fête de Gaani à Nikki,
- Afin de continuer à offrir un service de transport efficace aux populations, les efforts en matière de l'entretien et le développement du réseau routier, de la construction des ouvrages spécifiques, de l'aménagement de Pistes rurales seront poursuivi. Un accent sera mis sur le développement du Transport Fluvio-Lagunaire et le développement des Infrastructures du Transport Aérien.

- **En ce qui concernant l'entretien et le développement du réseau routier**

Les projets en cours en 2020 seront poursuivis. Il s'agit entre autres de :

- l'aménagement et le bitumage de la route des pêches -Phase 2 : Tronçon Adouanko - Porte du non-retour (22,30 km) et quatre bretelles ;
- la réhabilitation et renforcement de la RNIE 2 - Tronçon : Bérubouay-Kandi-Malanville (177,20 km) ;

- la construction des routes Kétou-Idigny-Igbodja-Savè (83,02 km), Omou-Iladji-Mossokagbé-Ayékotonia (27 km) et Savè- Okéowo - Frontière Nigéria (27,50 Km).

- **Par rapport aux constructions des infrastructures routières spécifiques**

Les travaux des projets comme la construction du pont de TOVEGBAME sur l'axe AKPROMISSERETE KPEDEKPO, la Construction de 24 ouvrages spécifiques sur le réseau de pistes rurales, le Programme d'urgence de désenclavement dans les localités du Bénin par la construction de 15 ponts métalliques, qui étaient en cours en 2020 vont se poursuivre en 2021.

- **Les pistes rurales**

La poursuite du programme d'urgence de réfection de routes et pistes dans le cadre des campagnes de commercialisation des produits agricoles et le FADEC pistes rurales.

- **Le Transport Fluvio-Lagunaire**

Vu le niveau de congestion des axes routiers et les distances trop longues et onéreuses qui séparent certaines localités par voie terrestre, le transport Fluvio-Lagunaire a été identifié comme l'un des modes de transport capable de contribuer à la résolution des problèmes de mobilité des biens et des personnes. Un accent particulier sera mis sur ce mode de transport en 2021 :

- la dynamisation de la Commission Nationale de surveillance, de sécurité et de sureté des transports fluvio-lagunaires par l'organisation de sessions trimestrielles ;
- l'organisation des sessions de sensibilisation des artisans professionnels des transports fluvio-lagunaires sur la réglementation en vigueur,

- **Sur le développement des Infrastructures du Transport Aérien**

La poursuite des travaux pour la réalisation de L'aéroport de Glo-Djigbé.

- Dans le secteur du numérique et de la digitalisation, l'accent sera mis sur :
  - la poursuite du déploiement du haut débit sur le territoire national y compris les zones rurales avec un accent particulier sur le déploiement de la fibre optique dans la partie sud-ouest du Bénin ;
  - a poursuite de l'interconnexion des universités et des centres de recherche ;
  - la poursuite de la connexion à internet haut débit des collèges et écoles primaires
  - Poursuite de la mise en place des Points Numériques Communautaires (PNC)
  - Poursuite de la mise en place des salles numériques
  - Poursuite de la promotion de l'entrepreneuriat numérique
  - Poursuite de la mise en place des infrastructures numérique y compris dans les régions rurales
  - Poursuite de la mise en place des e-services
  - la mise en place d'un Centre numérique d'archivages audiovisuels d'œuvres audiovisuelles, numériques et cinématographiques

Au niveau du secteur de l'emploi, il est envisagé la mise en place et l'opérationnalisation du Guichet unique pour l'emploi,

#### **4.2.2.3 Recommandations et perspectives du pilier « Planète »**

On peut citer :

- Poursuivre la promotion de bonnes pratiques environnementales pour lutter contre toutes les formes de pollution ;
- dynamiser le Système d'Information et de suivi de l'environnement ;
- accroître la couverture forestière nationale à travers la poursuite du reboisement intensif du territoire nationale par la valorisation des essences autochtones à grande valeur économique ;
- améliorer la gouvernance forestière et le renforcement des capacités des acteurs dans la gestion et la protection des ressources naturelles ;
- préserver et valoriser la biodiversité et la faune aux plans écologiques, scientifiques et touristiques ;
- optimiser les opportunités de financement du sous-secteur forestier et mettre en place un mécanisme de financement durable du sous-secteur forestier.

#### 4.2.2.4 Recommandations et perspectives du pilier « Paix »

266. Au regard des contraintes identifiées, un certain nombre de recommandations se dégagent. Il s'agit notamment de : (i) procéder à la signature du contrat pour le démarrage des travaux de construction du Centre de Formation de l'Administration Locale en vue d'une administration locale véritablement performante ; (ii) faire un plaidoyer en direction des Partenaires Techniques et Financiers pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en place de l'institut de recherche en matière de sécurité et (iii) reprogrammer les activités non exécutées pour la prochaine année et veiller à leur mise en œuvre.

267. En perspectives, il s'agira de : (i) transformer le FADEC en fonds autonome ; la relecture des textes de lois sur la décentralisation (ii) Poursuivre la mise en place du système de filtrage des entrées et sorties au niveau des espaces frontaliers (e-gate) ; (iii) Opérationnaliser le dispositif d'enregistrement numérique des clients d'hôtels (e-hôtel), (e-résidence) et (e-immigration) ; (iv) poursuivre la mise en place du dispositif de vidéo protection des grandes agglomérations, des axes routiers et des corridors (e-security) ; (v) dynamiser la coopération décentralisée à travers, le détachement auprès des préfectures et des communes à statuts particuliers, des diplomates en qualité de conseiller aux partenariats non étatiques et à la coopération décentralisée ; (vi) élaborer des stratégies pour un meilleur placement des cadres béninois dans les organismes sous régionaux, régionaux et internationaux (vii) poursuivre l'assainissement de la gestion des finances publiques à travers le passage effectif à la budgétisation en mode programme ; (viii) poursuivre le processus de mise en place de l'institut de recherche et de réflexion stratégique en matière de sécurité et (ix) poursuivre l'opérationnalisation de la Cour des Comptes finaliser la mise en œuvre des réformes de la Cour constitutionnelle.

## Conclusion

---

268. Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des actions prioritaires en mettant en exergue les facteurs de succès liés aux politiques publiques, aux interventions des OSC ainsi qu'aux interventions des PTFs. Ce rapport a permis de ressortir l'état des lieux du suivi des ODD, les progrès accomplis par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD de même que les contraintes majeures, les recommandations et les leçons apprises au titre de 2021.

269. L'année 2021 a été marquée par de nombreuses réalisations entrant dans le cadre des piliers, population, prospérité, planète, paix. Ainsi, il ressort que, pour l'ensemble des quatre piliers, le montant total réalisé est de 538 178,46 millions FCFA contre une programmation financière de 776 098,146 millions FCFA soit un taux d'exécution financière de 69,34%.

270. Au bout du chemin parcouru en 2021, plusieurs leçons ont été apprises au nombre desquelles on distingue entre autres : (i) l'anticipation, étant donné que les crises comme la pandémie de la covid 19 et la guerre en Ukraine qui ont fragilisé l'économie mondiale et donc nationale, ont eu un effet déstabilisateur de par leur soudaineté, leur progression rapide et l'impréparation des pays du monde entier ; (ii) la poursuite de la consolidation des acquis dans notre marche pour l'atteinte des objectifs de développement fixés dans le cadre programmatique national ; (iii) le renforcement de l'alignement des politiques et stratégies sectorielles aux orientations nationales conformément au guide adopté à cet effet ; (iv) la poursuite du renforcement de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD ; (v) la nécessité de recourir aux financements innovants (Eurobond,...) afin de poursuivre les programmes d'investissements à fort impact ODD. En perspectives, il est prévu le renforcement de la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué entre autres par l'organisation du Forum National sur les ODD en février 2023 ; la poursuite du renforcement de la budgétisation sensible aux ODD ; accélérer la mise en œuvre des ODD pendant les 8 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; la poursuite du financement des projets éligibles à fort impact ODD aux ressources des

emprunts obligataires « Eurobond » mobilisés sur le marché international, l'accompagnement des communes à l'intégration des cibles spatialisées dans la nouvelle génération des Plans de Développement Communaux (PDC) et la poursuite du renforcement du système d'informations statistique notamment la production des données désagrégées afin que personne ne soit laissée de côté à travers la mise en œuvre du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030.

**COMITE DE REDACTION DES RAPPORTS PORTANT « REVUE DES INDICATEURS DES CILES PRIORITAIRES DES ODD » ET « SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TITRE DE L'ANNEE 2021 »**

**SUPERVISION**

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

Représentant Résident de l'UNICEF

Abdoulaye BIO TCHANE

Djanabou MAHONDE

**COORDINATION TECHNIQUE**

Magloire A. AGUESSY, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD  
Léchidia de SOUZA, Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD

**CONSEILLERS A LA REDACTION**

Buruiana SERGHEI, Chef Section Politiques Sociales

Mathieu KOUKPO, Spécialiste Politiques Sociales

**EQUIPE DE REDACTION**

**Chef d'équipe :**

Médard Djidjoho. PADONOU, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

**Membres :**

Emile Comlan GAGNON, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Carel Brian MOUSSE, Chef de la Division de l'Evaluation des ODD

Malick TIKADA, Chef de la Division de l'Analyse de l'Analyse de la Qualité des Interventions

Irénée Clotaire MAVOHA, Chef de la Division des Statistiques et de la Gestion des Bases de Données

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques ODD

Moussa TOKO BOUGOUROU, Chef du Service d'Appui à l'Intégration des ODD dans les Politiques Nationales et Sectorielles

Hersy Assouan VODOUGNON, Chef du Service des Etudes



Tata Michel DOSSOU, Chef de la Division du Suivi des ODD

## SECRETARIAT ET MISE EN FORME

Emile Comlan GAGNON, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Irénée Clotaire MAVOHA, Chef de la Division des Statistiques et de la Gestion des  
Bases de Données

Carel Brian MOUSSE, Chef de la Division de l'Evaluation des ODD

Clara AHLONSOU, SA/DGCS-ODD/MDC

Ousmane ALI, SA/DSE-ODD/DGCS-ODD/MDC

## EQUIPE D'APPUI

Noms et Prénom (s)	Structure
AKONAKPO A. Ulriche	DPAF/MJL
ADOUNVO Olympe	DPAF/MESRS
AGUESSY Augustin Magloire	DGCS-ODD
PADONOU Djidjoho Médard	DGCS-ODD
AHLONSOU Clara	DGCS-ODD
AISSI Amandine	DGCS-ODD
AKOGNINO Codjo Rodrigue	DPAF/MIT
GUIDI Faustin	DGE/MEF
ALI Ousmane	DGCS-ODD
Bruno AHOUAGA	DPAF/MTFP
ATINDOKPO Max	DPAF/MND
ATOHOUN Habakuk	DPAF/MTCA
AVOCE Martinien	DPAF/MEM
AWOUEKOUN Marius	DPAF/MDC
BELLO Abdou Bassitou	DSI/MDC
DAHOUNTO G. Jonas	DPAF/MIC
DANSOU Sègla Maurille	DGCS-ODD
de SOUZA P. A. D. Léchidia	DGCS-ODD
Samson SOKOU	INStAD
DJOSSOU Hervé	DPAF/MS
AHOUANSON Christian	DPAF/MS
SALIOU Abdou Latif	DPAF/MPMEPE
DOSSOU Michel Tata	DGCS-ODD
SOKOU Samson	INStAD/MEF

<b>Noms et Prénom (s)</b>	<b>Structure</b>
SATCHA Alain	INStAD/MEF
ABIONAN Arsène	INStAD/MEF
YELOUASSI Schédrac	CSPEF/MEF
MAVOHA T. Clotaire Irénée	DGCS-ODD
ACOTY Rodrigue G. V.	DGPD/MDC
GAGNON Comlan Emile	DGCS-ODD
GOMINA I. Zénabou	DPAF/MEMP
HOUSSOUKPE Clément	DPAF/ME
KOKO Alexis	DPAF/MAEC
KPANOU Mirabelle	DPAF/MCVDD
SEWANOUDE Calixte	DPAF/MESTFP
MIDJO Gill-Christ M.	DPAF/MDN
MILOHIN Merleau	DPAF/ MSp
MOUSSE Carel Brian	DGCS-ODD
SALIFOU M. Alim	PF/MAEP
TIKADA Malick	DGCS-ODD
TODEDJI J. Gildas	DPAF/MDGL
TODEGNON Toussaint	DGCS-ODD
TOKO BOUGOUROU Moussa	DGCS-ODD
TOKPO F. Luc	DPAF/MASM
ZOMAHOUN Y. Sabin	DPAF/MISP
KODJA Paul-Marie	APIEx/PR
TOKPLO Christelle	CSO-ODD/MEF
HOUINOUE L. François	IJEB/OSC
HOUNTONDI Jean de Dieu	APODD/OSC

## Table des matières

---

Sommaire .....	i
Liste des sigles et abréviations .....	ii
Liste des graphiques .....	iv
Liste des figures .....	vi
Liste des tableaux.....	vii
Résumé Exécutif .....	viii
Introduction.....	11
<b>Partie 1 : Situation socio-économique en 2021 .....</b>	<b>16</b>
<b>1.1 Environnement international.....</b>	<b>16</b>
<b>1.2 Contexte économique national sur la période 2019-2021 .....</b>	<b>17</b>
<b>Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD .....</b>	<b>24</b>
<b>2.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD .....</b>	<b>24</b>
<b>Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD .....</b>	<b>30</b>
<b>3.1 Pilier « Population ».....</b>	<b>30</b>
<b>3.2 Pilier « Prospérité ».....</b>	<b>81</b>
<b>3.3 Pilier « Planète ».....</b>	<b>114</b>
<b>3.4 Pilier « Paix ».....</b>	<b>127</b>
<b>Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives.....</b>	<b>148</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>157</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>162</b>